

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

Institut Royal Colonial Belge

BULLETIN DES SÉANCES

Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut

BULLETIJN DER ZITTINGEN

XIX — 1948 — 4



BRUXELLES

Librairie Falk fils,

GEORGES VAN CAMPENHOUT, Successeur,
22, rue des Paroissiens, 22.

BRUSSEL

Boekhandel Falk zoon,

GEORGES VAN CAMPENHOUT, Opvolger,
22, Parochianenstraat, 22.

1948

TABLE DES MATIÈRES. — INHOUDSTAFEL.

	Pages. — Bladz.
Séance plénière du 27 octobre 1948	788
Pleno-vergadering van 27 October 1948	789
Rapport, par le Secrétaire général, sur l'activité de l'Institut Royal Colonial Belge pendant l'année 1947-1948	790
Verslag, door de Secretaris-Generaal, over de bedrijvigheid van het Belgisch Koloniaal Instituut gedurende het jaar 1947-1948	791
Communication de M. M. Robert. — Mededeling van de heer M. Robert: Essai sur quelques problèmes coloniaux fon- damentaux	814
 Section des Sciences morales et politiques. Sectie voor Morele en Politieke Wetenschappen. 	
Séance du 8 novembre 1948	836
Zitting van 8 November 1948	837
Rapport de M. E. De Jonghe sur l'étude du R.P. De Decker. — Verslag door de heer E. De Jonghe over de studie van E.P. De Decker: Les clans bambunda d'après leur littérature orale	836-837
Présentation, par M. E. De Jonghe, d'une étude du R.P. L. De Boeck. — Voorlegging, door de heer E. De Jonghe, van een studie van E. P. L. De Boeck: Les classifications des lan- gues en Afrique	846
Prix triennal de Littérature coloniale	838
Driejaarlijkse Prijs voor Koloniale Letterkunde	839
Index bibliographique. — Bibliographisch Index	883
Mission de Recherche scientifique sur la Linguistique. — Zending van Wetenschappelijk Opzoeking over de Taal- kunde	840-841
Hommage d'ouvrages. — Present-exemplaren	840
 I 	
Séance du 20 décembre 1948	892
Zitting van 20 December 1948	893
Communication de S. Exc. M ^{sr} J. Cuvelier. — Mededeling van Z. Exc. M ^{sr} J. Cuvelier. — Contribution à l'Histoire du Bas- Congo	895
Hommage d'ouvrages. — Present-exemplaren	892
Comité secret	894
Geheim comité	893

Séance plénière du 27 octobre 1948.

La séance est ouverte à 15 heures, dans la grande salle de marbre du Palais des Académies, à Bruxelles, sous la présidence de M. M. Robert, Président de l'Institut, assisté au bureau de MM. O. Louwers, doyen d'âge de la section des Sciences morales et politiques; G. Gillon, Directeur de la section des Sciences techniques; E. De Jonghe, secrétaire général, et E. Devroey, secrétaire des séances.

M. L. Bruneel, Chef de Cabinet, délégué par le Ministre des Colonies, prend également place au bureau.

L'assistance est composée de la plupart des membres de l'Institut et de représentants du monde colonial, universitaire et administratif.

M. le *Président* souhaite la bienvenue aux hautes personnalités qui ont répondu à notre invitation. Il excuse l'absence de M. P. Wigny, Ministre des Colonies, retenu à la Chambre des Représentants pour la discussion du Budget du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

M. M. Robert donne la parole à M. le *Secrétaire général*, qui rend compte, alternativement en français et en flamand, de l'activité de l'Institut pendant l'année académique 1947-1948. (Voir p. 790.)

M. le *Président* présente ensuite une communication intitulée : *Essai sur quelques problèmes coloniaux fondamentaux*. (Voir p. 814.)

La séance est levée à 16 h 30.

Pleno-vergadering van 27 October 1948.

De zitting wordt geopend te 15 uur, in de grote marmere zaal van het Paleis der Academiën te Brussel, onder voorzitterschap van de heer *M. Robert*, Voorzitter van het Instituut, bijgestaan aan het bureau door de heren *O. Louwers*, ouderdomsdeken van de sectie voor morele en politieke Wetenschappen; *G. Gillon*, Directeur van de sectie voor technische Wetenschappen; *E. De Jonghe*, secretaris generaal, en *E. Devroey*, secretaris van de zittingen.

De heer *L. Bruneel*, Kabinetoverste, afgevaardigde van de Minister van Koloniën, neemt insgelijk plaats aan het bureau.

Het gezelschap is samengesteld uit de meeste leden van het Instituut en uit vertegenwoordigers van de koloniale, universitaire en administratieve kringen.

De heer *Voorzitter* verwelkomt de hoge personaliteiten die onze uitnodiging beantwoorden. Hij verontschuldigt de afwezigheid van de heer *P. Wigny*, Minister van Koloniën, weerhouden in de Kamer van Volksvertegenwoordigers door de bespreking van het Budget voor Belgisch Kongo en Ruanda-Urundi.

De heer *M. Robert* geeft het woord aan de heer *Secretaris generaal* die, beurtelings in het Frans en in het Vlaams, verslag brengt over de bedrijvigheid van het Instituut gedurende het academisch jaar 1947-1948 (Zie blz. 791.)

De heer *Voorzitter* draagt daarna een mededeling voor, getiteld : *Essai sur quelques problèmes coloniaux fondamentaux*. (Zie blz. 814.)

De zitting wordt te 16 u 30 opgeheven.

**E. De Jonghe. — Rapport sur l'activité
de l'Institut Royal Colonial Belge pendant l'année
académique 1947-1948.**

Il y a 20 ans que l'Institut Royal Colonial Belge fut fondé par un arrêté royal du 4 septembre 1928, pris à l'initiative de M. H. Jaspar, Premier Ministre et Ministre des Colonies. Pendant ces quatre lustres — nos séances plénières annuelles en témoignent — il a en tous points répondu à l'attente de ses fondateurs.

Je me plais à croire que le rapport général sur nos activités pendant l'année académique 1947-1948 apportera une fois de plus la preuve que le développement de nos travaux scientifiques s'accomplit au même rythme accéléré que celui de la Colonie elle-même.

*
* *

Au cours de cette année académique, la mort a enlevé à notre Institut quatre de ses membres, dont deux Belges : M. *Burgeon*, membre associé de la section des Sciences naturelles et médicales, et M. *De Dijcker*, membre correspondant de la section des Sciences techniques, et deux étrangers : M. *Mondaini*, membre associé italien de la section des Sciences morales et politiques, et M. *Lacroix*, membre associé français de la section des Sciences naturelles et médicales.

Burgeon, Louis, naquit à Saint-Gilles (Bruxelles) le 30 janvier 1884. Dès sa jeunesse il montra un goût très marqué pour l'étude des insectes. Il obtint en 1906, à l'Université de Liège, le diplôme d'ingénieur civil des mines, et en 1908 celui d'ingénieur électricien de l'Institut Montefiore.

207

**E. De Jonghe. — Verslag over de bedrijvigheid
van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut
gedurende het academisch jaar 1947-1948.**

Bij koninklijk besluit van 4 September 1928 en op initiatief van de heer H. Jaspar, Eerste-Minister en Minister van Koloniën, werd twintig jaar geleden het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut opgericht. Gedurende deze vier Iustra — onze jaarlijkse pleno-vergaderingen zijn er de getuigenis van — heeft het op alle punten aan de verwachting van de stichters beantwoord.

Het behaagt mij te geloven dat het algemeen verslag over onze bedrijvigheid gedurende het academisch jaar 1947-1948 eens te meer zal bewijzen dat de ontwikkeling van onze wetenschappelijke werken zich op hetzelfde versneld rythme voordoet als deze in de Kolonie.

*
* *

In de loop van dit academisch jaar heeft de dood aan ons Instituut vier van zijn leden onttrokken, waaronder twee Belgen : de heer *Burgeon*, buitengewoon lid van de sectie voor natuur- en geneeskundige Wetenschappen en de heer *De Dijcker*, corresponderend lid van de sectie voor technische Wetenschappen, en twee buitenlandse leden : de heer *Mondaini*, italiaans buitengewoon lid van de sectie voor morele en politieke Wetenschappen en de heer *Lacroix*, frans buitengewoon lid van de sectie voor natuur- en geneeskundige Wetenschappen.

Burgeon, Louis, werd op 30 Januari 1884 te Sint-Gillis (Brussel) geboren. Reeds in zijn jeugd betoonde hij een bijzondere smaak voor de studie der insecten. In 1906

En 1911 il entra au service de la Colonie en qualité de sous-chef de section et accomplit cinq termes au Congo. Il passa en 1921 à la Régie industrielle des Mines d'Or de Kilo-Moto et, en 1925, il fut promu au grade d'ingénieur divisionnaire et chef de la Division de Moto.

Les loisirs que lui laissaient ses fonctions officielles il les consacrait entièrement à l'entomologie, et le Musée du Congo belge à Tervuren lui doit de nombreuses et riches collections d'insectes. En 1927 il fut attaché à la section de zoologie du Musée, dont il devint le chef de section en 1938. En 1932, il avait fait partie de l'Expédition scientifique belge au Ruwenzori, qui fut largement subsidiée par notre Institut.

Auteur de travaux nombreux et importants, *Louis Burgeon* était membre de notre Institut depuis 1930.

Il mourut à Tervuren le 31 octobre 1947, laissant une veuve et quatre enfants.

De Dijcker, Raymond, naquit à Embourg en 1903, et obtint en 1927, à l'Université de Liège, le diplôme d'ingénieur civil des mines. Après une mission de prospection qu'il accomplit en 1928 au service de la Société Colomines, il fut chargé par le Ministère des Colonies de l'inspection des mines du Katanga. Il interrompit ses séjours dans la Colonie pour conquérir en 1935 le diplôme d'ingénieur géologue.

De retour au Congo en 1936, il fut chargé par le Gouvernement de la direction du service géologique régional de Costermansville, où il créa l'Institut de Géologie, qui fait l'admiration de tous les coloniaux.

En 1947, il fut nommé membre correspondant de notre Institut, qui fondait sur lui les plus grandes espérances. Une mort prématurée ne lui a malheureusement pas permis de réaliser celles-ci. Il est décédé le 12 décembre 1947, à peine deux mois après sa nomination.

behaalde hij aan de Universiteit te Luik het diploma van burgerlijk mijningenieur en in 1908 dit van ingenieur-electieker van het Instituut Montefiore.

In 1911 trad hij, in de hoedanigheid van onder-sectiehoofd, in dienst van de Kolonie en volbracht vijf termijnen in Kongo. In 1921 ging hij over naar de industriële Regie van de Goudmijnen van Kilo-Moto en, in 1925, werd hij tot de graad van afdelings-ingenieur en van hoofd van de afdeling van Moto bevorderd.

De vrije ogenblikken die hem zijn officiële bezigheden lieten, wijdde hij volledig aan de entomologie, en het Museum van Belgisch-Congo te Tervuren dankt hem menigvuldige en rijke verzamelingen van insecten. In 1927 werd hij aan de afdeling van de Zoologie van het Museum verbonden, waarvan hij in 1938 afdelingshoofd werd.

Schrijver van talrijke en belangrijke werken, was *Burgeon, Louis*, sedert 1930 lid van ons Instituut.

Hij overleed te Tervuren op 31 October 1947, een weduwe en vier kinderen achterlatende.

De Dijcker, Raymond, werd in 1903 te Embourg geboren en hij behaalde in 1927, aan de Universiteit te Luik, het diploma van burgerlijk mijningenieur. Na een prospectie-reis welke hij in 1928 in dienst van de Vereniging Colomines uitvoerde, werd hij door het Ministerie van Koloniën met de inspectie van de mijnen van Katanga belast. Hij onderbrak zijn verblijf in de Kolonie om in 1935 het diploma van aardkundig ingenieur te behalen.

In 1936, bij zijn terugkeer in Congo, werd hij door het Gouvernement met de directie van de gewestelijke aardkundige dienst te Costermansstad belast, alwaar hij het Aardkundig Instituut stichtte dat de bewondering van alle kolonialen afdwingt.

In 1947 werd hij tot corresponderend lid van ons Instituut benoemd, dat van hem de grootste verwachtingen

Mondaini, Gennaro, né à Venise le 6 février 1874, fut promu docteur des lettres à l'Université de Florence en 1897. Il perfectionna sa formation dans les universités étrangères et prit en 1902 le grade de docteur en droit à l'Université d'Urbino.

Il se spécialisa dans l'étude de l'histoire coloniale et du droit colonial, qu'il enseigna brillamment à l'Université de Rome et dans d'autres établissements scientifiques.

Par son enseignement, ses conférences et surtout par l'importance de ses publications, il avait acquis une autorité considérable et une réputation mondiale.

Il fut notamment membre de l'Institut Colonial International et membre associé de notre Institut depuis 1930.

La mort nous l'enleva le 2 février 1948.

Lacroix, Alfred, naquit à Mâcon en 1863. Il fit de brillantes études au lycée de sa ville natale. Sa vocation de naturaliste s'éveilla très tôt.

Il fit à Paris les études de pharmacie, qu'il mena de front avec celles de la licence d'Histoire naturelle. En 1893, il fut nommé professeur de minéralogie au Muséum d'Histoire naturelle. En 1904 il entra à l'Académie des Sciences, dont il devint en 1914 un des secrétaires perpétuels, fonction qu'il remplit pendant 34 ans. Membre de la plupart des Académies des Sciences du monde entier, docteur *honoris causa* d'une soixantaine d'Universités, membre de multiples sociétés savantes ou Instituts étrangers, auteur de publications aussi abondantes que remarquables, porteur d'innombrables distinctions honorifiques, cet apôtre de la recherche scientifique trouva le temps de faire des séjours prolongés à Madagascar, aux Antilles, en Afrique occidentale, en Indochine, en Chine, au Japon, dans les Indes néerlandaises et en Mélanésie.

koesterde. Een vroegtijdige dood heeft hem ongelukkig niet toegelaten deze te verwezenlijken.

Hij overleed op 12 December 1947, nauwelijks twee maanden na zijne benoeming.

Mondaini, Gennaro, op 6 Februari 1874 te Venetië geboren, werd in 1897 aan de Universiteit van Florentië tot doctor in de letteren benoemd. Hij vervulde zijne vorming aan de buitenlandse universiteiten en in 1902 behaalde hij aan de Universiteit te Urbino de graad van doctor in de rechten.

Hij specialiseerde zich in de studie van de koloniale geschiedenis en van het koloniaal recht dat hij op schitterende wijze aan de Universiteit te Rome en in andere wetenschappelijke instellingen onderwees.

Door zijn onderwijs, zijn lezingen en vooral door de belangrijkheid van zijne publicaties had hij een aanzienlijke autoriteit en een wereld reputatie verworven.

Hij was namelijk lid van het Internationaal Koloniaal Instituut en buitengewoon lid van ons Instituut sedert 1930.

De dood heeft hem op 2 Februari 1948 aan ons ontrukkt.

Lacroix, Alfred, werd in 1863 te Mâcon geboren. Hij deed schitterende studiën aan het lyceum van zijne geboortestad. Zijn roeping tot naturalist was heel vroeg merkbaar.

Hij deed te Parijs de studiën in de pharmacie welke hij samen met deze van de licentie in de natuurwetenschappen voortzette.

In 1893 werd hij aan het Natuurhistorisch Museum tot professor in de delfstoffenkunde benoemd. In 1904 werd hij lid van de Akademie voor Wetenschappen waarvan hij in 1914 een der permanente secretarissen werd, functie die hij gedurende 34 jaar waarnam. Lid van de meeste der Wetenschappelijke Akademiën van de ganse wereld,

Lacroix était un grand ami de la Belgique. Il était docteur *honoris causa* des Universités de Bruxelles et de Liège, et il publia, en collaboration avec notre regretté confrère *Delhaye*, une étude « Sur l'existence des syénites néphiliniques dans la région de Rutshuru ».

Il était membre associé de notre Institut depuis sa fondation.

Il mourut à Paris le 16 mars 1948.

Nous conservons de ces quatre membres défunts un souvenir inaltérable.

*
**

La présidence de l'Institut Royal Colonial Belge est exercée, pendant l'année 1948, par M. le Professeur *M. Robert*.

Les bureaux des sections sont constitués comme suit :

Première section : Directeur : *M. A. Wauters*; Vice-directeur : *M. P. Rijckmans*.

Deuxième section : Directeur : *M. M. Robert*; Vice-directeur : *M. J. Passau*.

Troisième section : Directeur : *M. G. Gillon*; Vice-directeur : *M. K. Bollengier*.

La commission administrative n'a pas subi de changement, les mandats de MM. *F. Dellicourt* et *J. Rodhain* ayant été renouvelés pour un terme de 3 ans.

Le Professeur *W. Robyns* a remplacé feu *M. E. De Wildeman* comme membre titulaire de la section des Sciences naturelles et médicales, et le Professeur *P. Brien* a été nommé membre associé de la même section.

*
**

doctor *honoris causa* van een zestigtal universiteiten, lid van menigvuldige geleerde verenigingen of buitenlandse instituten, schrijver van vele merkwaardige publicaties, houder van talloze eervolle onderscheidingen, vond deze apostel van de wetenschappelijke opzoeking de tijd te Madagascar, op de Antillen, in West-Afrika, in Indo-China, in Japan, in Nederlands-Indië en in Melanesië te verblijven.

Lacroix was een grote vriend van België. Hij was doctor *honoris causa* van de Universiteiten te Brussel en te Luik, hij publiceerde met de medewerking van onze betreurde collega *Delhaye* een studie « Sur l'existence des syénites néphiliniques dans la région de Rutshuru ».

Hij was buitengewoon lid van ons Instituut van bij zijn oprichting.

Hij stierf te Parijs op 16 Maart 1948.

Wij behouden van deze vier overleden leden een onvergankelijke nagedachtenis.

*
**

Gedurende het jaar 1948 wordt het voorzitterschap van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut door de heer Professor *M. Robert* waargenomen.

De bureau's van de secties zijn als volgt samengesteld :

Eerste sectie : Directeur : de heer *A. Wauters*; Vice-directeur : de heer *P. Rijckmans*.

Tweede sectie : Directeur : de heer *M. Robert*; Vice-directeur : de heer *J. Passau*.

Derde sectie : Directeur : de heer *G. Gillon*; Vice-directeur : de heer *K. Bollengier*.

De bestuurscommissie heeft gene wijzigingen ondergaan; de mandaten van de heren *F. Dellicour* en *J. Rodhain* zijn voor een termijn van drie jaren vernieuwd geworden.

Les sections ont tenu leurs séances mensuelles réglementaires, au cours desquelles les questions suivantes ont été abordées, exposées ou discutées :

PREMIÈRE SECTION :

Défense de la colonisation non-colonialiste;
Nécessité d'un index bibliographique général;
Situation sociale des indigènes au Kasai et au Katanga;
A propos d'une phrase du Baron Ch. Liebrechts;
La nouvelle législation sociale congolaise;
Le Général Tombeur;
La Campagne de la Lindi;
Un voyage en Nigérie;
Les formes d'asservissement dans les sociétés indigènes du Congo;
Le problème du législateur au Congo belge;
La codification des coutumes indigènes.

DEUXIÈME SECTION :

De banaangronden in tropisch West Afrika;
Flore des spermatophytes du Parc National Albert;
Les grottes d'Opienge;
Premières données éoclimatiques de la température et de l'humidité de l'air à Yangambi;
Note sur les strychnos;
Les grottes du mont Hoyo;
Publications sur la flore congolaise;
La géologie de l'Ituri, les grottes de l'Édaye et leurs environs;
Problèmes pédologiques-botaniques au Congo belge;
La lutte antimalariaire au Venezuela;
Classification de la lèpre;
Mission zoologique du Professeur Brien;
Les éponges marines du Congo;
Contribution à la connaissance des bacilles tuberculeux chez les indigènes du Congo;
Protection des Mangroves congolaises.

TROISIÈME SECTION :

Les anciennes observations magnétiques effectuées au Congo belge et la variation séculaire;
Les variations diurnes des composantes D.H.Z. du champ magnétique terrestre à Elisabethville;
Organisation centrale des services géodésiques et topographiques dans l'Empire colonial anglais;
La politique minière d'après le Mémoire du Colonial Office;

De Professor *W. Robijns* heeft de heer *E. De Wildeman* zaliger als titelvoerend lid van de sectie voor natuur- en geneeskundige Wetenschappen vervangen en de Professor *P. Brien* werd tot buitengewoon lid van dezelfde sectie benoemd.

*
**

De secties hebben in de loop van hunne regelmatige maandelijksse zittingen de volgende vragen besproken, uiteengezet of gediscuteerd :

EERSTE SECTIE :

Défense de la colonisation non-colonialiste;
Nécessité d'un index bibliographique général;
Situation sociale des indigènes au Kasai et au Katanga;
A propos d'une phrase du Baron Ch. Liebrechts;
La nouvelle législation sociale congolaise;
Le Général Tombeur;
La Campagne de la Lindi;
Un voyage en Nigérie;
Les formes d'asservissement dans les sociétés indigènes du Congo;
Le problème du législateur au Congo belge;
La codification des coutumes indigènes.

TWEEDE SECTIE :

De banaangronden in tropisch West Afrika;
Flore des spermatophytes du Parc National Albert;
Les grottes d'Opienge;
Premières données éoclimatiques de la température et de l'humidité de l'air à Yangambi;
Note sur les strychnos;
Les grottes du mont Hoyo;
Publications sur la flore congolaise;
La géologie de l'Ituri, les grottes de l'Édaye et leurs environs;
Problèmes pédologiques-botaniques au Congo belge;
La lutte antimalariaire au Venezuela;
Classification de la lèpre;
Mission zoologique du Professeur Brien;
Les éponges marines du Congo;
Contribution à la connaissance des bacilles tuberculeux chez les indigènes du Congo;
Protection des Mangroves congolaises.

Quelques aspects de l'organisation scientifique de la météorologie en Afrique centrale;

La réunion de Caracas sur le logement tropical;

Inventaire de nos connaissances des richesses hydrographiques du Congo belge;

La traction sur voie ferrée au Congo belge;

La détermination de la teneur en étain des graviers ou des minerais stannifères;

L'actuelle éruption volcanique du Kivu;

La mesure des débits des grands cours d'eau congolais;

L'emploi des métaux légers dans la construction des bateaux coloniaux;

L'utilisation des photographies aériennes.

*
**

Les sections ont en outre organisé ou favorisé par des subventions quatre missions d'études :

Celle du Professeur *E. Bigwood*, qui a reçu un subside pour lui permettre de prolonger son séjour au Congo en vue d'étudier les conditions dans lesquelles se présente le problème de la nutrition des indigènes;

Celle de *M. J. Comhaire*, chargé de mission par le Gouvernement britannique, pour lui permettre d'étendre ses recherches sur l'administration indigène dans les grandes villes de l'Afrique occidentale;

Celle du Professeur *F. Twiesselmann*, conservateur au Musée royal d'Histoire naturelle, qui se propose de faire des travaux anthropométriques et des recherches relatives aux groupes sanguins et aux empreintes palmaires dans l'Ubangi et le Bas-Uele;

Enfin, celle de notre Secrétaire des séances, *M. E. Devroey*, qui vient d'effectuer un voyage de deux mois aux États-Unis d'Amérique, où il a étudié l'organisation des services hydrographiques et les réalisations merveilleuses en matière de travaux hydrauliques.

*
**

DERDE SECTIE :

- Les anciennes observations magnétiques effectuées au Congo belge et la variation séculaire;*
- Les variations diurnes des composantes D.H.Z. du champ magnétique terrestre à Elisabethville;*
- Organisation centrale des services géodésiques et topographiques dans l'Empire colonial anglais;*
- La politique minière d'après le Mémoire du Colonial Office;*
- Quelques aspects de l'organisation scientifique de la météorologie en Afrique centrale;*
- La réunion de Caracas sur le logement tropical;*
- Inventaire de nos connaissances des richesses hydrographiques du Congo belge;*
- La traction sur voie ferrée au Congo belge;*
- La détermination de la teneur en étain des graviers ou des minerais stannifères;*
- L'actuelle éruption volcanique du Kivu;*
- La mesure des débits des grands cours d'eau congolais;*
- L'emploi des métaux légers dans la construction des bateaux coloniaux;*
- L'utilisation des photographies aériennes.*

*
**

De secties hebben bovendien vier studie-opdrachten ingericht of met toelagen begunstigd :

Deze van Professor *E. Bigwood* die een toelage ontving tot het verlengen van zijn verblijf in Congo om de voorwaarden te bestuderen in dewelke het problema van de voeding der inboorlingen zich voordoet.

Deze van de heer *J. Comhaire* met een zending belast door het Britse Gouvernement, om hem toe te laten zijn opzoekingen aangaande de inlandse administratie in de grote steden van West-Afrika uit te breiden.

Deze van Professor *F. Twiesselmann*, conservator aan het Koninklijk Natuurhistorisch Museum, die zich voorstelt anthropometrische werken en onderzoekingen uit te voeren met betrekking op de bloedgroepen en op de palmspieraafdrukken in Ubangi en Beneden-Uele.

Tenslotte deze van onze secretaris van de zittingen de heer *E. Devroey*, die een reis van twee maanden in de Ver-

La section des Sciences morales et politiques a eu à s'occuper du prix triennal de littérature coloniale pour les années 1945-1947. Se ralliant à la proposition du jury, composé de Mgr Cuvelier, MM. F. Dellicour, J. Jadot, A. Marzorati et E. De Jonghe, elle a décidé d'attribuer le prix *ex aequo* à : Edme Philibert, pour ses *Scènes de la Vie au Katanga* (*Nkoya Kalambwa* et *Les Doléances de Kunda Kalumbi*), et à Léon Minjauw, pour ses *Schaduwén over het land der Bakongo*. Elle a alloué à chacun des deux lauréats une somme de 2,500 francs.

A cette occasion, la section a pris en considération trois suggestions présentées par le jury, en vue de relever le prestige de ce prix. La première consisterait à majorer le montant du prix. Celui-ci est nettement insuffisant quand on songe qu'un prix de 10,000 francs, pour écrivains noirs, vient d'être attribué au Congo.

La deuxième tendrait à permettre au jury d'étendre son choix. Celui-ci ne se limiterait plus aux ouvrages qui sont présentés par leurs auteurs, mais le jury pourrait aussi admettre des œuvres parues en temps voulu et qu'il connaîtrait par lui-même. Enfin, en cas d'infériorité de tous les ouvrages examinés, il faudrait ne donner que des récompenses de second ordre au meilleur, ou reporter le prix à la période suivante.

Le Secrétariat général s'est chargé d'étudier la question et de présenter des propositions fermes à la séance de novembre prochain de la section.

Quant au concours annuel de 1948, malgré la revalorisation du prix, nous regrettons de devoir constater qu'il n'a pas eu un grand succès.

Des six questions posées, une seule a reçu une réponse : c'est celle relative à la « Recherche d'un carburant colonial ».

Dans sa séance du 28 mai, la section des Sciences techniques a désigné trois rapporteurs (MM. G. Gillon,

enigde Staten van Amerika ondernam, waar hij de inrichting van de hydrographische diensten en de buitengewone verwezenlijkingen op gebied der hydraulische werken bestudeerde.

*
**

De sectie voor morele en politieke Wetenschappen hield zich bezig met het toekennen van de driejaarlijkse prijs voor koloniale letterkunde voor de jaren 1945-1947. Zij verklaarde zich akkoord met het voorstel van de jury, samengesteld uit Mgr Cuvelier, de heren F. Dellicour, J. Jadot, A. Marzorati en E. De Jonghe, om de prijs ex-aequo toe te kennen aan : Edme Philibert voor zijn tonelen van *Vie au Katanga (Nkoya Kalambwa en de Doléances de Kunda Kalumbi)* en aan Leo Minjauw voor zijn *Schaduwten over het land der Bakongo*. Zij kende aan ieder der twee laureaten een som van 2,500 frank toe.

Bij deze gelegenheid heeft de sectie, met het oog op het te verhogen van het prestige van de prijs, drie van de door de jury ingediende voorstellen in overweging genomen. Het eerste beoogde de vermeerdering van het bedrag van de prijs. Deze is volstrekt onvoldoende, vooral als men bedenkt dat in Congo een prijs van 10,000 frank voor inlanders toegekend werd.

Het tweede strekte tot het verruimen van de keuze der jury. Deze zal zich niet meer moeten beperken tot de werken welke door hunne schrijvers voorgelegd werden. Maar de jury zal zich eveneens mogen beroepen op de werken die zij zouden kennen en die op het geschikte tijdstip verschenen. Ten slotte zal zij, in geval van minderwaardigheid van alle onderzochte werken, slechts een vergoeding van tweede rang aan de beste toekennen ofwel, de prijs op de volgende periode overdragen.

Het Algemeen Secretariaat heeft beloofd de kwestie te bestuderen en zal op de zitting van November eerstkomende van de sectie vaste voorstellen indienen.

E. De Backer et M. Legraye) pour examiner le manuscrit de M. Ghyoot, docteur en sciences, qui, sous le titre de *Distillation in situ de schistes bitumineux de Stanleyville*, répond à la question posée.

Les rapporteurs, à l'unanimité, ont émis l'avis que l'auteur mérite, à titre de mention honorable, une récompense de 7,500 francs.

Cette proposition a été ratifiée par une décision de la section des Sciences techniques dans sa séance du 23 juillet 1948.

Et voici maintenant les six nouvelles questions qui sont soumises au concours annuel de 1950 :

1. On demande la description d'un idiome parlé entre eux par un groupe de pygmées (ou pygmoïdes) du Congo belge. Cette description doit comprendre, entre autres, la phonétique et la tonologie, la morphologie, la syntaxe et quelques textes avec indication des tons. Si les pygmées en question se servent toujours et partout d'une langue bantoue ou soudanaise, indiquez alors également en quoi leur idiome s'écarte de cette langue bantoue ou soudanaise.

2. On demande une étude montrant objectivement jusqu'à quel point la législation du salaire protège le travailleur indigène soumis au régime du contrat de travail.

3. On demande de préciser les causes de la mortalité infantile dans un ou plusieurs milieux indigènes du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

4. On demande une contribution à l'étude pétrographique des pegmatites en relation avec des gîtes métallifères au Congo belge.

5. On demande une contribution à l'étude de la richesse de la Colonie en force hydro-électrique économiquement utilisable, et de l'influence qu'aurait la disposi-

Niettegenstaande de vastgestelde prijzen aanzienlijk verhoogd werden, betreuren wij het te moeten vaststellen dat de jaarlijkse wedstrijd van 1948 geen grote bijval behaalde.

Van de zes gestelde vragen bekwam er slechts één een antwoord. Het betrof deze gaande over een onderzoek ener koloniale bedrijfsstof.

In hare vergadering van 28 Mei heeft de sectie voor technische Wetenschappen drie verslaggevers aangeduid (de heren *G. Gillon*, *E. De Backer* en *M. Legraye*) om het handschrift van de heer Ghyoot, doctor in de wetenschappen, te onderzoeken, dat, onder de titel van *Distillation in situ de Schistes bitumineux de Stanleyville* op de gestelde vraag antwoord geeft.

De verslaggevers hebben eenparig het advies uitgebracht, dat het handschrift een belangrijke bijdrage is tot de studie van de kwestie en dat de schrijver ten titel van eervolle vermelding, een vergoeding van 7,500 frank verdient.

Dit voorstel werd door een beslissing van de sectie voor technische Wetenschappen in de vergadering van 23 Juli 1948 bekrachtigd.

En ziehier nu de zes nieuwe vragen voor de jaarlijkse wedstrijd van 1950 :

1. *Gevraagd wordt : een beschrijving van een idioom door een groep pygmeeën (of pygmoïden) in Belgisch-Congo onder elkaar gesproken. Deze beschrijving moet o.m. bevatten : klank- en toonleer, vormleer, syntaxis, en enkele teksten met aanduiding der tonen. Indien bedoelde pygmeeën zich altijd en overal van een bantoe-taal of soedantaal bedienen, duid dan tevens aan, waarin het pygmeeën-idioom van deze bantoe- of soedantaal afwijkt.*

2. *Gevraagd wordt : een studie die objectief aanwijst tot op welk punt de wetgeving op de wedden de inlandse arbeider, onderworpen aan een werkcontract, beschermt.*

tion de courant à bon marché sur le développement des moyens de communication, de l'industrie et de l'agriculture et sur l'économie de main-d'œuvre indigène qui en résulterait.

6. On demande une étude sur une ou plusieurs substances minérales du sous-sol congolais ne faisant pas actuellement l'objet d'une exploitation active, mais pouvant présenter un intérêt économique.

*
**

Quant aux publications de l'Institut, elles comprennent, outre les 4 fascicules du *Bulletin des séances*, 13 mémoires. Elles représentent plus de 3,000 pages de textes.

Voici la liste des mémoires parus :

PREMIÈRE SECTION :

HEYSE, TH., *Cessions et concessions accordées aux associations religieuses au Congo belge et au Ruanda-Urundi.*

VAN BULCK, le R.P. G., *Les Recherches linguistiques au Congo belge.*

SCHEBESTA, le R.P. P., *Die Bambuti-Pygmäen vom Ituri*, in-4°. II, 2 : Das soziale Leben.

DEUXIÈME SECTION :

DARTEVELLE, E. et SCHWETZ, le D^r J., *Contribution à l'étude de la faune malacologique des grands lacs africains* (2^e étude : Le lac Tanganika).

DARTEVELLE, E. et SCHWETZ, le D^r J., *Contribution à l'étude de la faune malacologique des grands lacs africains* (3^e étude : Sur la faune malacologique du lac Moëro).

DE WILDEMAN, E., *A propos de médicaments antilépreux d'origine végétale.* VIII. Sur des espèces du genre *Acacia* L. (en collaboration avec L. PYNART).

DARTEVELLE, E. et SCHWETZ, le D^r J., *Sur l'origine des mollusques thalassoïdes du lac Tanganika.*

DE WILDEMAN, E., *A propos de médicaments antilépreux d'origine végétale.* IX. Sur des espèces du genre *Capsicum* L.

3. Men vraagt de oorzaken van de kindersterfte in één of meer inlandse streken van Belgisch-Congo en Ruanda-Urundi te omschrijven.

4. Men vraagt een bijdrage aan de petrographische studie van de pegmatiten in verband met metaalhoudende mijnlagen in Belgisch-Congo.

5. Men vraagt een bijdrage aan de studie van de rijkdom in economisch-bruikbaar hydro-electrische kracht van de Kolonie, en aan de invloed die de beschikking van goedkope stroom zou uitoefenen op de ontwikkeling van de verkeerswegen, van de nijverheid en van de landbouw, en op de besparing van arbeid der inboorlingen er door teweeg gebracht.

6. Men vraagt een studie over één of meer minerale stoffen van de Kongolese ondergrond die tegenwoordig geen voorwerp zijn van een actieve exploitatie, doch een economisch belang zouden kunnen bieden.

*
**

Wat de publicaties van het Instituut betreft, deze bevatten buiten de vier afleveringen van het *Bulletijn der Zittingen*, 13 verhandelingen. Zij vertegenwoordigen meer dan 3,000 bladzijden tekst.

Ziehier de lijst der verschenen verhandelingen :

EERSTE SECTIE :

HEYSE, TH., *Cessions et concessions accordées aux associations religieuses au Congo belge et au Ruanda-Urundi.*

VAN BULCK, de E.P. G., *Les recherches linguistiques au Congo belge.*

SCHEBESTA, de E.P. P., *Die Bambuti-Pygmäen vom Ituri*, in-4°.
II, 2 : Das soziale Leben.

TWEDE SECTIE :

DARTEVELLE, E. en SCHWETZ, de D^r J., *Contribution à l'étude de la faune malacologique des grands lacs africains* (2^e étude : Le lac Tanganika).

DARTEVELLE, E. en SCHWETZ, de D^r J., *Contribution à l'étude de la faune malacologique des grands lacs africains* (3^e étude : Sur la faune malacologique du lac Moëro).

SCHWETZ, le D^r J., *Recherches sur le Paludisme endémique et le Paludisme épidémique dans le Ruanda-Urundi.*

POLINARD, E., *Considérations sur le système du Kalahari et ses dérivés, au Sud du Congo belge, entre le Kwango et le Katanga.*

DE WILDEMAN, E., *A propos de médicaments antilépreux d'origine végétale.* X. Quelques espèces des genres *Albizzia* Durazz et *Cassia* L.

DE WILDEMAN, E., *A propos de médicaments antilépreux d'origine végétale.* XII. Sur des représentants des genres : *Dalbergia*, *Dichrostachys*, *Dolichos*, *Flemingia*, *Loesenera*, *Lonchocarpus*, *Mimosa*, *Parkia*, *Pentaclethra*, *Phaseolus*, *Pongamia*, *Psoralea*, *Pterocarpus*, *Tamarindus*, de la famille des Léguminosacées.

TROISIÈME SECTION

DEVROEY, E., *Observations hydrographiques du bassin congolais, 1932-1947.*

De plus, neuf manuscrits ont été remis à l'impression, portant à vingt-quatre le nombre des mémoires qui restent à publier.

Voici la liste des nouveaux manuscrits remis à l'impression :

POLINARD, E., *Constitution géologique du bassin de la Bushimaie entre la Mui et la Movo.*

MOUREAU, J. et LACQUEMENT, S., *Cordyceps du Congo belge.*

DE JONGHE, E. et VAN HOVE, J., *Les formes d'asservissement dans les sociétés indigènes du Congo belge.*

LOUWERS, O., *Le Congrès Volta de 1938 et ses travaux sur l'Afrique.*

LAMAL, FR., S.J., *Essai d'étude démographique d'une population du Kwango. Les Basuku du territoire de Feshi.*

MEULENBERG, J., DE LEENHEER, L. et WAEGEMANS, G., *Introduction à l'étude pédologique des sols du territoire du Bas Fleuve.*

VANNESTE, E. P., *Alur-teksten.*

GRÉVISSE, E., *La grande pitié des juridictions indigènes.*

SCHEBESTA, P., *Die Religion der Ituri-Bambutu.* III. Die Religion.

Enfin nous voudrions mettre en relief l'activité des commissions, laquelle ne s'est pas relâchée un instant.

- DE WILDEMAN, E., *A propos de médicaments antilépreux d'origine végétale*. VIII. Sur des espèces du genre *Acacia* L. (met de medewerking van L. PYNART).
- DARTEVELLE, E. en SCHWETZ, de D^r J., *Sur l'origine des mollusques thalassoïdes du lac Tanganika*.
- DE WILDEMAN, E., *A propos de médicaments antilépreux d'origine végétale*. IX. Sur des espèces du genre *Capsicum* L.
- SCHWETZ, de D^r J., *Recherches sur le Paludisme endémique et le Paludisme épidémique dans le Ruanda-Urundi*.
- POLINARD, E., *Considérations sur le système du Kalahari et ses dérivés, au Sud du Congo belge, entre le Kwango et le Katanga*.
- DE WILDEMAN, E., *A propos de médicaments antilépreux d'origine végétale*. X. Quelques espèces des genres *Albizzia* Durazz et *Cassia* L.
- DE WILDEMAN, E., *A propos de médicaments antilépreux d'origine végétale*. XII. Sur des représentants des genres : *Dalbergia*, *Dichrostachys*, *Dolichos*, *Flemingia*, *Loesenera*, *Lonchocarpus*, *Mimosa*, *Parkia*, *Pentaclethra*, *Phaseolus*, *Pongamia*, *Psoralea*, *Pterocarpus*, *Tamarindus*, de la famille des Léguminosacées.

DERDE SECTIE :

- DEVROEY, E., *Observations hydrographiques du bassin congolais, 1932-1947*.

Daarenboven werden negen handschriften aan de drukkerij afgegeven; zodoende wordt het aantal verhandelingen die nog moeten uitgegeven worden op vier en twintig gebracht.

Ziehier de lijst der nieuwe handschriften aan de drukkerij afgegeven :

- POLINARD, E., *Constitution géologique du bassin de la Bushimaie entre la Mui et la Movo*.
- MOUREAU, J. en LACQUEMENT, S., *Cordyceps du Congo belge*.
- DE JONGHE, E. en VAN HOVE, J., *Les formes d'asservissement dans les sociétés indigènes du Congo belge*.
- LOUWERS, O., *Le Congrès Volta de 1938 et ses travaux sur l'Afrique*.
- LAMAL, FR., S.J., *Essai d'étude démographique d'une population du Kwango. Les Basuku du territoire de Feshi*.
- MEULENBERG, J., DE LEENHEER, L. en WAEGEMANS, G., *Introduction à l'étude pédologique des sols du territoire du Bas Fleuve*.
- VANNESTE, E. P., *Alur-teksten*.
- GRÉVISSE, E., *La grande pitié des juridictions indigènes*.
- SCHEBESTA, P., *Die Religion der Ituri-Bambutu*. III. Die Religion.

La *Commission de la Biographie coloniale belge* a mis la dernière main au premier volume de sa collection qui comporte environ 500 pages de petit texte sur deux colonnes, consacrées à plus de 500 coloniaux décédés avant 1930.

Le volume est précédé d'une introduction de M. F. *Dellcour* et d'un hommage au Roi Léopold II, rédigé par M. O. *Louwers*.

Il est entièrement composé et sortira de presse incessamment.

La Commission poursuit activement son travail de documentation sur fiches et de rédaction des notices biographiques qui formeront la matière des volumes suivants.

La *Commission de l'Atlas général du Congo* a consacré de nombreuses séances à la préparation des cartes et des notices explicatives.

Les bons à tirer ont été donnés pour les trois premières cartes : la carte phytogéographique de M. W. *Robyns*, la carte des explorations de M. R. *Cambier* et la carte des Parcs Nationaux et des réserves naturelles de M. W. *Robyns*. J'espère qu'elles pourront être distribuées avant la fin de l'année.

Elles seront suivies de près par la carte administrative, la carte démographique, la carte géologique, la carte ethnographique, la carte linguistique, etc...

La *Commission d'Ethnologie et de Linguistique* s'est occupée, au cours de ses réunions mensuelles, de jeter les bases des futures enquêtes linguistiques. La publication du Mémoire du R.P. *Van Bulck*, qui expose l'état actuel des recherches linguistiques au Congo belge, constitue à ce point de vue une excellente réalisation.

La Commission a poursuivi, d'autre part, la mise à jour de la documentation ethnographique conservée au Musée de Tervuren, documentation qui doit servir de point de

Ten slotte zouden wij nog de bedrijvigheid der commissies, die geen enkel ogenblik verslapt, willen doen uitkomen.

De *Commissie voor de Belgische Koloniale Biographie* heeft de laatste hand gelegd aan het eerste boekdeel van zijn verzameling dat ongeveer 500 bladzijden kleine tekst bedraagt, in twee kolommen, gewijd aan zowat 500 kolonialen vóór 1930 overleden.

Het boekdeel begint met een inleiding van de heer *F. Dellicour* en een hulde aan Koning Leopold II door de heer *O. Louwers*.

Het is volledig samengesteld en zal kortelings van de pers komen.

De Commissie heeft op actieve wijze haar werk voortgezet van documentatie op fichen en van het opmaken van biographische nota's, die de stof leveren voor de volgende boekdelen.

De Commissie van de Algemene Atlas van Congo heeft talrijke vergaderingen gewijd aan de voorbereiding der kaarten en verklarende nota's.

De goedkeuringen voor afdrukking zijn reeds gegeven voor de eerste drie kaarten: de phytogeographische kaart van de heer *W. Robijns*, de kaart over de ontdekkingsreizen van de heer *R. Cambier* en de kaart van de Nationale Parken en van de reservaten van de heer *W. Robijns*. Ik hoop dat zij voor het einde van dit jaar kunnen uitgedeeld worden.

Kort daarop zullen de bestuurlijke kaart, de demographische kaart, de geologische kaart, de ethnographische kaart en de taalkundige kaart, enz., volgen.

De *Commissie voor Ethnologie en Taalkunde* heeft zich tijdens haar maandelijks vergaderingen bezig gehouden met het leggen der basissen voor verdere taalkundige onderzoekingen. De uitgave van de verhandeling van *E.P. Van Bulck* die de huidige stand der taalkundige onderzoekingen weergeeft, is in dit opzicht een buitengewone verwezenlijking.

départ aux enquêtes systématiques sur place et à la publication de monographies ethnographiques et sociologiques.

La Commission s'est occupée aussi, en parfait accord avec l'IRSAC, des moyens de procurer aux chercheurs des trousseaux anthropologiques et des appareils enregistreurs pour l'étude des langues indigènes.

Je ne puis terminer ce rapport sans dire un mot d'une Commission temporaire, celle de l'*Index bibliographique*.

Cette Commission, constituée à l'initiative de la section des Sciences morales et politiques, et composée de six membres représentant toutes les sections, s'est réunie en février, avril, mai et juin, sous la présidence de M. Th. Heyse. Elle a clôturé ses travaux le 12 octobre.

Elle préconise la création d'un organisme de centralisation, de coordination et de revision de la bibliographie coloniale. Cet organisme ne doit pas se substituer aux centres existants de documentation bibliographique, mais collaborer étroitement avec eux et stimuler leurs efforts.

La Commission recommande que ses conclusions soient communiquées à l'IRSAC, qui lui semble l'institution la mieux placée pour remplir ce rôle de documentation bibliographique coloniale.

Elle émet le vœu que les fiches bibliographiques, rédigées d'après un plan uniforme, soient publiées dans un Bulletin annuel, qui rendrait les plus grands services à tous ceux qui s'intéressent à la recherche scientifique coloniale.

E. DE JONGHE.

De Commissie heeft anderzijds het in orde brengen der ethnographische documentatie van het Museum van Tervuren voortgezet, documentatie die als vertrekpunt moet dienen voor de systematische onderzoekingen ter plaatse en voor de publicatie van ethnographische en sociologische monographiën.

De Commissie heeft zich tevens, in volledig akkoord met het I.W.O.M.A., naar middelen gezocht om aan de opzoekers anthropometrische instrumententassen en registreertoestellen te verschaffen voor de studie der inlandse talen.

Ik mag dit verslag niet beëindigen zonder over een tijdelijke Commissie te spreken, deze van de *Bibliographische Index*.

Deze Commissie, opgericht op initiatief van de sectie voor morele en politieke Wetenschappen, uit zes leden der drie secties samengesteld, heeft in Februari, April, Mei en Juni onder het voorzitterschap van de heer Th. Heyse vergaderd. Zij heeft haar werkzaamheden op 12 October afgesloten.

Zij heeft de stichting aanbevolen van een organisme voor centralisatie, coördinatie en herziening van de koloniale bibliographie. Dit organisme moet de reeds bestaande centra voor bibliographische documentatie niet vervangen, maar nauw met deze samenwerken en hun krachtsinspanningen aanwakkeren.

De Commissie drukt de wens uit dat hare besluiten zouden medegedeeld worden aan het I.W.O.M.A., dat volgens haar de meest geschikte instelling is om deze rol van koloniale bibliographische documentatie te vervullen.

Zij drukt tevens de wens uit dat de bibliographische steekkaarten, volgens een gelijkvorming plan opgesteld, in een jaarlijks bulletijn zouden gepubliceerd worden, dat aan al deze die belangstellen in de koloniale wetenschappelijke opzoekingen de grootste diensten zou bewijzen.

E. DE JONGHE.

**M. Robert. — Essai sur quelques problèmes
coloniaux fondamentaux.**

La vie et le développement d'un vaste organisme géographique comme le Congo posent tant de problèmes si importants à des points de vue divers, qu'il semble bien audacieux de faire parmi eux un choix de questions auxquelles on puisse prétendre attribuer une importance fondamentale.

Une simple revue des matières traitées par les trois sections de l'Institut et de l'œuvre scientifique considérable qu'elles ont réalisée depuis leur création suffirait déjà pour nous montrer combien nombreux, importants et variés sont les sujets qui nécessitent des études approfondies et qui méritent de retenir l'attention des spécialistes.

Par ailleurs, de nombreuses questions, qui, en réalité, ne sont que secondaires, tendent, par des circonstances d'intérêt immédiat ou d'intérêt particulier, à prendre une importance exagérée et à faire rejeter au second plan les problèmes fondamentaux.

Il n'en est pas moins vrai que, si l'on a suivi l'évolution de la Colonie pendant une longue période, ces derniers problèmes conservent leur prépondérance, bien que noyés dans un fouillis de préoccupations diverses.

Ils appellent une solution, si l'on veut assurer à l'organisme géographique congolais une évolution ascendante saine.

*
* *

Ce n'est pas simplement l'amour de l'objet de mes études qui m'amène à examiner tout d'abord la question géologique et minière et à lui attribuer une importance fondamentale, mais le fait que les exploitations minières

constituent la base la plus large sur laquelle a reposé jusqu'ici et continuera à reposer pendant longtemps encore notre édifice colonial.

Chacun sait que les ressources minérales recélées dans les zones périphériques du Bassin congolais sont considérables, qu'une partie relativement faible de ces ressources a été exploitée jusqu'ici et que, sans doute, les réserves sont énormes.

*

Quoiqu'il s'agisse d'une notion élémentaire, il faut cependant rappeler, à ce propos, que des ressources minérales ne deviennent des gîtes de minerais et des mines, c'est-à-dire des richesses latentes, que si ces accumulations minérales sont exploitables avec bénéfice.

Cela signifie que les ressources minérales reconnues en Afrique par nos exploitants n'avaient aucune valeur et ne représentaient pas des richesses aussi longtemps que les méthodes convenant à leur traitement économique n'avaient pas été trouvées et que l'équipement coûteux nécessaire à leur exploitation n'avait pas été réalisé.

Cela signifie aussi que toutes ces ressources n'auraient aucune valeur, même en y ajoutant les énormes capitaux consacrés à leur équipement, si elles étaient remises à des populations incapables de les exploiter rationnellement.

Cela signifie enfin que les réserves minérales reconnues représentent en réalité des tonnages de richesses latentes très variables. Ces tonnages sont, en effet, fonction des charges diverses qui grèvent leur exploitation et dont certaines, parfois très lourdes, dépendent des gouvernants.

*

Ceci dit, tâchons de faire le point de la situation actuelle.

L'ère des prospections superficielles est à peu près terminée. Aucune initiative n'est sollicitée du Gouvernement pour que de telles prospections puissent éventuellement

être poursuivies normalement, soit par les compagnies travaillant le territoire de leurs concessions, soit par les particuliers prospectant, s'ils le jugent bon, les zones ouvertes à la prospection libre.

Il ne faut pas s'attendre à ce que des découvertes sensationnelles soient encore faites par les prospections superficielles, à l'exception cependant de celles qui seraient localisées dans des régions plus particulièrement difficiles à explorer, notamment le Maniema, à cause de son important couvert végétal.

L'expérience nous a appris que, dans un milieu équatorial et tropical, comme le centre africain, les prospections effectuées par des individus indépendants, isolés et risquant leurs propres capitaux ne peuvent porter que sur les affleurements et n'ont jamais donné de bien grands résultats. Elles ont d'ailleurs fait leur temps et ne doivent plus faire spécialement l'objet de nos préoccupations.

*

Nous nous trouvons actuellement dans l'ère de mise en valeur effective des gisements reconnus. Leur exploitation et leur développement sont effectués de proche en proche, grâce à des études détaillées, des travaux divers et des séries de sondages relativement peu profonds. Il ne semble pas nécessaire de donner des commentaires à ce propos. Ce sont en somme les exploitations appartenant à cette ère que ceux qui visitent actuellement la Colonie ont sous les yeux.

Il n'est peut-être pas inutile cependant de rappeler que l'activité intense et ordonnée qui y règne et la prospérité qu'elles prodiguent sont le résultat d'une longue suite d'efforts et de travaux ardues effectués par des hommes qui, des années durant, ont peiné dans des conditions qui étonneraient sans doute nombre de jeunes coloniaux habitués au confort de la vie coloniale actuelle.

Dès à présent nous entrons dans une phase nouvelle de l'évolution minière, et c'est un fait qui me paraît important à signaler : c'est la phase de la recherche systématique et de l'exploitation généralisée des gîtes de profondeur. Cette observation s'applique tant aux gîtes de cuivre qu'aux gîtes d'étain et aux filons aurifères.

Cette phase est à peine amorcée et elle ne se manifeste pas encore nettement aux yeux des profanes, mais elle ne tardera pas à se développer. L'exécution des campagnes de sondages profonds et des travaux qui seront exécutés au cours de cette phase, et l'équipement nécessaire à la mise en exploitation des mines profondes découvertes exigeront des mises de fonds considérables, d'énormes capitaux qui ne seront pas toujours dépensés sans risques.

Il serait sans doute sage de prévoir que ces capitaux, qui de préférence doivent être belges, puissent provenir de l'investissement des bénéfiques miniers eux-mêmes.

Remarquons incidemment que le passage prochain à cette phase de recherche et d'exploitation minière profonde, et même très profonde, n'est pas un phénomène propre au Congo. Des échos nous apprennent, en effet, que des spécialistes des grandes Puissances anglo-saxonnes expriment leur appréhension au sujet de l'épuisement rapide des réserves minérales dans le monde et de la nécessité d'envisager un développement considérable des campagnes de recherches en profondeur.

*

Les travaux liés à la phase de recherche et d'exploitation des gisements profonds doivent évidemment être entrepris et conduits par les compagnies minières elles-mêmes, mais ils ne pourront être effectués rationnellement qu'à la lumière des données scientifiques fournies par la géologie.

Notre exposé nous amène ainsi à conclure que dans les bandes du territoire congolais susceptibles d'être minéralisées en profondeur, il est indispensable de faire effectuer, sur le terrain, des levés et des études systématiques par des équipes de géologues. Il s'agit là de travaux qui, bien que destinés à des fins pratiques, n'en doivent pas moins avoir une haute tenue scientifique.

Nous voyons ainsi qu'un programme d'études géologiques à effectuer au Congo ne doit pas être trop large ni désordonné. Il doit répondre à certaines directives bien définies, si l'on veut que les dépenses consacrées à ces recherches scientifiques ne soient pas trop lourdes, tout en donnant un rendement optimum.

Il faut en tout cas éviter à ce propos d'accepter trop facilement les suggestions des spécialistes, qui, comme nous le savons, ont une tendance toute naturelle à accorder une importance parfois exagérée à leurs recherches personnelles, et s'en tenir tout d'abord à un programme de travaux *limité et strictement défini*.

*

Il ne me reste plus à faire, à propos de nos grands gîtes miniers congolais, que quelques remarques succinctes.

Les réserves en minerais de cuivre et en métaux annexes, reconnues jusqu'ici dans notre grand bassin cuprifère katanguien, constituent une masse impressionnante qui vient de s'accroître considérablement par la prospection des mines de l'Ouest et qui est appelée à s'accroître encore, grâce aux travaux de recherches systématiques, continus et coûteux exécutés par la grande compagnie qui les met en valeur.

Jusqu'ici, les exploitations stannifères ont traité les éluvions, les filons et les masses de roches acides stannifères altérées. L'une de nos grandes compagnies va passer à l'exploitation des roches dures plus profondes et

attaquer ainsi la mise en valeur de tonnages considérables de roches minéralisées, qui ne sont que depuis peu jugées exploitables et ne pouvaient donc pas être comptées précédemment comme réserves minières stannifères.

La découverte de nouveaux pipes diamantifères de kimberlite, dont certains pourraient être exploitables, est une éventualité que l'on peut juger intéressante.

Par ailleurs, il existe, notamment dans le Sud Katanga, d'énormes accumulations de minerais de fer très purs. Leur mise en valeur n'a pas encore été amorcée, mais nous estimons que la création de vastes installations métallurgiques (fer, acier et aciers spéciaux) dans cette région n'est peut-être pas aussi éloignée qu'on aurait pu le croire avant les bouleversements économiques provoqués dans le monde par la guerre.

*

Bien que se rapportant à la question sociale que je traiterai ci-après, il me paraît utile de faire remarquer, et c'est une question importante, que dans le monde minier congolais et les sphères industrielles qui en forment le prolongement, les problèmes ethniques et sociaux peuvent se résoudre sans heurt, sans qu'aucun obstacle comme la « colour bar » entrave l'évolution ascendante de nos populations indigènes.

La hiérarchie sociale, qui, comme dans toutes les colonies, a été essentiellement basée sur la différence de race, source de tous les conflits, tend, dans notre monde minier, à s'identifier de plus en plus avec celle de la compétence technique, avec celle de l'efficiencia des hommes. C'est une hiérarchie des valeurs réelles qui s'impose aux esprits les plus obtus.

L'éducation professionnelle dispensée aux noirs par nos grandes compagnies minières ouvre toute large la voie aux possibilités de leur ascension sociale et leur permet d'espérer pouvoir un jour combler le large fossé qui les sépare de leurs chefs de race blanche.

Il leur deviendra possible de concurrencer le blanc et de le refouler vers les tâches de grade élevé. Le monde minier se voit ainsi contraint de se montrer de plus en plus difficile dans le choix de son personnel européen, de manière qu'une sélection rigoureuse ne laisse en Afrique que des hommes de premier plan, dont la valeur et l'efficiencia ne puissent faire l'objet d'aucune discussion (1).

*
**

C'est dans le domaine des cultures et de la mise en valeur des sols qu'il convient, nous semble-t-il, de choisir la question qui fera l'objet de la deuxième partie de notre exposé.

Il suffit de connaître l'œuvre que l'INÉAC est en train de réaliser au Congo belge pour se rendre compte de la multiplicité, de l'intérêt et de l'importance scientifique et pratique des problèmes que pose l'agriculture coloniale.

Le point de vue auquel nous nous plaçons, celui de l'évolution ascendante de l'économie congolaise et surtout de nos populations indigènes, nous permet de faire choix, sans trop de difficultés, d'une question qui présente un intérêt tout particulier.

Une étude que nous publions actuellement dans les compléments au « Congo Physique » et qui est consacrée à la mise en valeur des sols me permet d'affirmer ici, sans autre commentaire, que, d'une part, la culture maraîchère installée autour des grands centres ne donne pas lieu à des préoccupations majeures et que, d'autre part, tout ce qui concerne les plantations, si importantes au

(1) Cette notion de colonisation à tendance qualitative plutôt que quantitative doit être généralisée lorsqu'il s'agit de colonisation blanche en région tropicale, d'une colonisation qui a nécessairement pour point d'aboutissement plus ou moins lointain l'autonomie du territoire colonisé.

point de vue économique et si bien adaptées aux caractères du milieu tropical, se trouve aux mains de l'INÉAC, lequel, sans aucun doute, conduira leur développement d'une manière rationnelle et scientifique.

*

Il ne nous reste dès lors qu'à fixer notre attention sur la question des cultures vivrières.

Si nous passons en revue la bande des territoires du globe inclus dans la zone tropicale, nous constatons que les cultures vivrières effectuées suivant la technique des cultures itinérantes avec jachère sont généralement appliquées dans ces régions où l'on ne trouve que des populations peu denses, sous-alimentées et de civilisation arriérée. Il existe cependant, dans cette bande, des aires localisées, exceptionnelles, il est vrai, qui forment un vigoureux contraste avec ce que l'on trouve habituellement dans ces régions. Telles sont des aires où notamment la culture du riz, sous inondation ou sous irrigation, est effectuée sur un sol de fertilité permanente capable de nourrir des populations extraordinairement denses. On les trouve en Extrême-Orient.

On pourrait même dire que cette culture est presque la seule culture vivrière connue jusqu'à présent qui, sans épuiser les sols ni les dégrader, permette, en région tropicale, de fournir, d'une façon permanente, des récoltes suffisamment abondantes. Elle élimine l'obstacle que la dégradation des sols défrichés et cultivés, due aux facteurs climatiques, oppose à l'agriculture vivrière tropicale.

Contrairement aux cultures sous jachère qui obligent les indigènes à conserver un état semi-nomade plus ou moins prononcé, les cultures sous inondation ou sous irrigation dans des zones localisées ont l'avantage énorme d'être sédentaires et de permettre aux populations qui les

pratiquent d'avoir une résidence fixe et de pouvoir accéder, rien que de ce fait, à un degré supérieur de civilisation.

Les plaines alluviales inondables et les plateaux des régions tropicales susceptibles d'être irrigués ne sont pas exclusivement localisés en Asie. On en trouve tout autant en Afrique, où, cependant, les cultures sous inondation ou irrigation ne sont guère pratiquées. C'est que de semblables exploitations ne peuvent être le fait que de populations ayant atteint un certain stade de civilisation, comme c'est d'ailleurs le cas en Asie. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que les plaines alluviales et les deltas ne sont pas exploités à l'état sauvage. Leur mise en valeur exige toute une organisation technique, qui ne peut guère être réalisée que par des populations dont l'organisation politique et sociale est déjà très perfectionnée.

*

Ceci dit, nous pouvons aborder le problème qui, à ce sujet, se pose dans notre domaine africain.

La technique indigène de culture par défrichement, rotation et jachère présente des inconvénients graves, car elle conduit inéluctablement à une dégradation des sols qui, même si elle est parfois lente et peu visible, n'en est pas moins réelle. Elle ne peut cependant pas être rejetée à priori et il faut faire confiance à notre service agricole, et notamment à l'INÉAC, pour que ce mode de culture soit amélioré et que la maladie des sols défrichés, la latéritisation et la destruction de l'humus, soit combattue dans la mesure du possible. Mais nous estimons qu'il convient de ne pas s'en tenir à cette technique, même améliorée, pour assurer la production vivrière.

Nous insistons sur la nécessité de passer à l'application de méthodes plus rationnelles. A notre avis, il existe dans notre domaine d'outre-mer ce que j'appelle des gîtes agri-

coles qui, *mutatis mutandis*, peuvent être comparés à des gîtes miniers. Pour trouver, localiser et délimiter ces gîtes, où, malgré les influences climatiques, les sols peuvent conserver une fertilité permanente, il est nécessaire d'entreprendre des prospections guidées par les connaissances que nous avons déjà acquises à ce sujet.

Nous savons en effet que ces gîtes agricoles sont, d'une part, les zones où, du fait de l'introduction du cycle géographique actuel, le sol est continuellement renouvelé et reste perpétuellement jeune comme dans les plaines de piedmont et, plus particulièrement, faut-il le dire, dans celles où les éléments d'apport proviennent de roches riches en éléments biogènes.

Ce sont, d'autre part, les plages alluviales inondables où, après une organisation adéquate, des cultures inondées ou irriguées pourraient être créées, à l'exemple de ce qui se fait en Asie.

L'organisation coûteuse de semblables terrains ne peut être exécutée que sous la direction et suivant les plans de l'autorité gouvernementale, l'indigène devant être instruit de méthodes qui lui sont complètement étrangères. Il s'agit là d'une œuvre, certes coûteuse, mais d'importance, car elle est susceptible d'améliorer les conditions de vie d'une bonne partie de la population. Elle porte en elle un progrès qu'il faudrait se garder de sous-estimer, car elle tend à diminuer l'état de sous-nutrition dans lequel l'indigène a vécu jusqu'ici et à faire passer ce dernier de la condition d'agriculteur semi-nomade à celle de cultivateur sédentaire, condition qui lui permettra de se créer une résidence stable et de gravir ainsi un degré dans l'échelle de la civilisation.

*

Les levés effectués au Katanga par le Service Géographique et Géologique du Comité Spécial du Katanga nous permettraient tout de suite d'y localiser un certain nombre

de gîtes agricoles particulièrement intéressants. Parmi eux nous pensons que la plaine de la Lufira, grâce aux barrages qui y ont été construits en amont et qui régularisent le débit de la rivière au cours de l'année, serait la plus facile à organiser pour l'établissement de vastes cultures vivrières diverses.

Le problème de ces cultures peut évidemment être envisagé sous différents aspects. En tout état de cause sa solution doit permettre d'assurer et de faciliter le ravitaillement des populations noires accumulées autour des grands centres, mais nous estimons que le résultat le plus important qu'elle doit atteindre est de diminuer l'état désastreux de sous-alimentation dans lequel vivent depuis toujours les populations indigènes de l'intérieur de la Colonie.

Cela ne suffit certes pas pour que ces populations deviennent robustes et saines, comme nous souhaiterions qu'elles fussent; mais on peut estimer qu'il s'agit là d'un problème fondamental de la première urgence, car il serait insuffisant d'assurer aux noirs une alimentation complémentaire riche en protéine et de leur dispenser largement les soins médicaux, si les produits végétaux de leurs cultures, base de leur alimentation, ne sont pas assez abondants.

En somme, il faut accorder une importance de premier ordre aux questions se rapportant aux cultures vivrières.

*

Le problème de l'alimentation, si obsédant pour les populations de l'intérieur, se trouve soudain résolu pour les noirs qui viennent se mettre au service du blanc et de ses exploitations, de même d'ailleurs que pour ceux qui s'installent à des titres divers dans les grands centres, car il est résolu par les Européens.

Il serait peut-être plus exact de dire que les Européens doivent trouver la solution du problème. Ils doivent trouver les vivres et notamment la viande en se heurtant cependant, comme on le sait, à l'insuffisance de notre cheptel (1).

Comme il n'est pas douteux que c'est à partir du moment où les besoins matériels essentiels de l'organisme sont satisfaits que des populations peuvent opérer un mouvement ascensionnel dans l'échelle de leur civilisation, nous faisons incontestablement œuvre civilisatrice en fournissant aux noirs qui vivent à notre contact les moyens de se procurer en abondance les vivres nécessaires à leur subsistance, et quand, de plus, nous leur assurons tous les soins hygiéniques et médicaux qui leur procurent la santé.

Il nous apparaît ainsi que l'indigène qui vit dans les centres d'activité européenne et qui jouit de tels avantages matériels, dont il nous est redevable, se trouve dans des conditions certainement beaucoup plus favorables à une évolution ascendante civilisatrice que l'indigène sous-nourri de l'intérieur.

*
**

Nous voilà ainsi placés en face du problème le plus important qui se pose à ceux qui ont la responsabilité des destinées d'un domaine colonial ! Quelle doit être l'évolution qu'il faut tenter de faire suivre à l'indigène ? Faut-il tenter de donner au noir un développement intellectuel et moral qui soit exactement dans la ligne de celui du blanc, en lui assurant un enseignement qui soit purement et simplement le décalque de notre enseignement euro-

(1) Les élevages congolais devraient être développés, car nous sommes encore tributaires des troupeaux du Bechuanaland, des Rhodésies, de l'Angola et nous pourrions même être forcés d'importer pour nos noirs, de la viande en boîtes venant de l'Amérique du Sud et du Canada.

péen ! Ou faut-il, au contraire, tenter de lui faire suivre, dans son évolution ascendante, une ligne qui soit propre au génie personnel de la race noire, à ses facultés particulières, à l'acquis qu'elle a accumulé au cours de son évolution ancestrale, une ligne qui se dessine parallèlement à celle de la civilisation européenne mais qui en est différente ?

Une semblable question est si importante et comporte tant de données, qui tout un volume serait nécessaire pour pouvoir la traiter dans son ensemble. On nous excusera donc si nous osons l'aborder alors que nous n'en pouvons examiner succinctement que certains aspects.

*

Il est un outillage intellectuel rudimentaire qu'il faut fournir au noir, outillage qu'il n'a pas su acquérir par lui-même et sans lequel il lui serait impossible de gravir un échelon civilisateur, aussi bien dans la ligne de civilisation propre à sa race que dans celle de la race blanche.

La lecture, l'écriture et le calcul élémentaire constituent un matériel de base qui, avec quelques notions éducatives d'hygiène physique et morale, doit être enseigné à la masse de la population dans des écoles primaires aussi nombreuses que possible.

Aucune discussion ne peut être soulevée au sujet du *principe* de cet enseignement qui doit être dispensé aux enfants des deux sexes; mais, dans son application, il faudra tenir compte de la complète déficience intellectuelle et éducative du milieu familial.

*

Dès qu'on dépasse le stade du programme de cet enseignement, le problème se complique singulièrement et les opinions au sujet de la solution à lui donner peuvent être très divergentes.

Il semble bien, cependant, qu'on puisse se mettre d'accord sur un certain nombre de données.

L'expérience faite jusqu'ici prouve que les noirs, même au sortir de leur milieu tribal, sont généralement capables, après avoir reçu un enseignement primaire, de s'assimiler la plupart des notions plutôt concrètes qui peuvent leur être dispensées dans des écoles professionnelles diverses. Un tel enseignement permet aux hommes ainsi formés de valoriser leurs efforts, de s'assurer un bien-être matériel suffisant et de préparer leurs *descendants* aux conditions de vie et aux abstractions d'un degré de civilisation plus élevé.

Il semble bien que, la masse de la population étant en possession des connaissances primaires élémentaires, il soit possible, par des enseignements techniques divers, de conduire une bonne partie des indigènes aux conditions de vie propres à un niveau déjà notablement plus élevé. Cette étape ascensionnelle paraît pouvoir être parcourue sans trop de difficultés dès à présent, l'habileté manuelle et l'intelligence technique du noir n'étant nullement déficientes. On pourra cependant objecter, à ce propos, que, malgré sa formation professionnelle, le noir aura souvent besoin de recourir à l'aide d'un blanc, lorsqu'il se trouve placé, au cours de son travail, devant des difficultés anormales. C'est qu'il a peu d'aptitude au raisonnement, qu'il manque d'habileté dans ce domaine et montre de la répugnance à se livrer à cet exercice mental. Ce n'est pas nécessairement l'indice d'un manque d'intelligence, mais sans doute le fait que le noir trouve plus simple, plus facile de s'en rapporter en toutes circonstances à sa mémoire, qu'il a d'ailleurs excellente. C'est aussi et surtout le fait que dans sa lignée ancestrale l'exercice du raisonnement n'a jamais été une faculté éducativement développée, ni d'usage courant.

Cette importante remarque, qui est d'application dans l'enseignement technique, doit être reprise et apparaît plus importante encore lorsqu'il est question d'un enseignement plus abstrait.

On peut être d'avis que les enseignements professionnels divers, agricole, industriel, etc., surtout s'ils ont soin de conserver un caractère aussi concret que possible, forment, dans l'état actuel des choses, la suite logique de l'enseignement primaire élémentaire. Ils sont un sûr moyen d'améliorer les conditions matérielles de vie d'une partie de la population et de promouvoir sa marche évolutive ascensionnelle, tout en ne brûlant pas les étapes, ce qui est essentiel. Nous avons déjà dit, en examinant la question minière, que la propagation de l'enseignement technique a de plus un mérite d'une valeur inestimable, puisqu'il permet de résoudre sans heurt les problèmes ethniques et sociaux africains.

*

L'enseignement à caractère technique dispensé au noir ne préjuge pas nécessairement de la ligne évolutive que suivra son ascension dans l'échelle de la civilisation. On peut cependant prévoir que, si beaucoup d'idées de la société blanche finiront par imprégner le technicien noir, elles pourront s'amalgamer, le temps aidant, à un fonds d'aspirations et de conceptions d'origine ancestrale qui donneront à sa ligne d'évolution une allure différente, quoique parallèle, à celle de la civilisation blanche.

*

Abordons à présent la question de l'enseignement secondaire qui devrait succéder aux enseignements techniques, sans insister sur ce problème délicat, mais en affirmant cependant qu'il doit conduire l'évolution des noirs suivant une ligne propre au génie personnel de leur race.

Les résultats qui peuvent être obtenus en dispensant aux noirs un enseignement semblable à celui qui est réalisé par les programmes des écoles européennes avec l'aide et, il faut le dire, un usage souvent abusif des livres qui y sont employés, sont beaucoup moins brillants que ceux qui seront le fruit de l'enseignement technique. Nous ne sommes pas seul à le qualifier d'assez décevant.

C'est l'expression d'une opinion qui ne nous empêche, en aucune façon, de rendre hommage à ceux qui, pendant de longues années, ont consacré à cet enseignement tous leurs efforts, leur dévouement et leur désir de bien faire.

On se rend parfaitement compte qu'à un moment où l'on admet qu'il conviendrait d'apporter des retouches au programme de développement intellectuel et éducatif de l'enseignement moyen européen, le programme d'un enseignement secondaire pour noirs, qui ne trouve comme base d'appui que l'acquis réalisé dans le milieu tropical par une civilisation peu développée, s'avère très difficile à établir. On peut dire qu'un tel programme doit s'adapter au milieu et à la base du développement ancestral des populations centre-africaines; ce qu'il convient d'abord d'étudier. Il doit être très limité, prévoir des paliers successifs qui s'échelonnent dans le temps à un rythme lent, car il importe de ne passer à l'étage supérieur que si la stabilité des fondations initiales est assurée; il doit avoir une base de connaissances concrètes et ne s'étendre que prudemment et graduellement dans l'abstrait; il doit avoir un caractère éducatif qui ne pourra d'ailleurs être appliqué que si les adultes sont eux-mêmes préalablement éduqués et si l'on a donné à la femme noire l'enseignement éducatif nécessaire.

Nombreux sont les coloniaux qui, comme nous, pensent qu'en tout cas nous sommes allés trop vite en matière

d'enseignement (de même qu'en d'autres domaines), et qu'il convient de calmer la précipitation de ceux qui voudraient brûler les étapes.

*

Comme il faut toujours tenir compte de cas exceptionnels, nous ne voulons pas émettre une opinion trop absolue au sujet du noir qui, ayant parcouru complètement ou partiellement le cycle des études dans un établissement d'enseignement secondaire actuel, se dit « évolué ».

Il nous suffira de constater que les bases fondamentales, intellectuelles, morales et éducatives, qui sont inculquées par le milieu familial, et l'exercice du raisonnement lui font encore défaut. Grâce à sa mémoire, le noir peut avoir accumulé, dans l'enseignement moyen, les connaissances les plus diverses; mais jusqu'ici il semble incapable de les comprendre suffisamment et de se les assimiler. Ce bagage imposant de connaissances livresques, mal digérées, ne manque pas de l'impressionner, ce qui, à notre avis, n'est un bien, ni pour lui-même, ni pour ses frères de race, ni pour la Colonie.

On pourrait dire que l'indigène formé par un enseignement moyen calqué sur celui d'Europe est plutôt un « déformé » qu'un évolué. Il lui manque les bases éducatives essentielles qui sont nécessaires pour accéder à une civilisation supérieure. En revanche il a acquis, si nous en croyons notre expérience, un esprit de dissimulation qui lui permet de nous cacher les idées et les sentiments réels que lui inspire la société blanche, au contact de laquelle il est obligé de vivre et à laquelle il désire se substituer, non pour en remplir les devoirs, mais pour jouir des privilèges qu'une aristocratie dominante peut retirer d'une société indigène peu évoluée.

Comme beaucoup d'autres coloniaux, nous estimons qu'il est urgent de remanier profondément le programme d'enseignement donné au noir, de donner la priorité au

premier échelon, à l'enseignement technique, et de modifier, au Congo, la balance des valeurs relatives entre, d'une part, le travail de l'ouvrier qualifié et du technicien instruit, et, d'autre part, les occupations dites intellectuelles mais de qualité secondaire, qui permettent de se libérer de l'effort matériel.

Cette dernière question est si importante qu'on pourrait se demander s'il ne conviendrait pas, temporairement tout au moins, d'exiger la connaissance d'un métier manuel de ceux qui seront admis à suivre les cours d'une école d'enseignement secondaire.

*
* *

Il nous reste à aborder, prudemment, à pas feutrés, pourrions-nous dire, certaines questions se rapportant à la colonisation blanche. Dans diverses publications et notamment dans « Le Congo Physique », nous avons exposé clairement, pensons-nous, notre opinion au sujet de l'établissement des Européens en région tropicale africaine. Nous n'allons pas y revenir, car notre manière de voir n'a pas changé. Observons simplement, à ce propos, que l'euphorie provoquée dans l'organisme par un passage de durée relativement courte dans le milieu tropical est susceptible de favoriser la propagation de bien des idées fausses. Remarquons de plus que la résistance tant intellectuelle que physique présentée par des hommes préalablement et complètement développés en milieu tempéré, sélectionnés au départ et sélectionnés ensuite en Afrique par l'élimination des inaptes, est susceptible de faire naître des illusions au sujet de l'influence climatique sur les blancs et plus particulièrement sur les enfants nés et développés en Afrique et sur la génération qui leur succédera. Nous ne devons pas oublier que, dans ce dernier cas, le climat agit non sur une humanité sélectionnée, mais sur ce que je pourrais appeler du « tout-venant ».

*

Quoi qu'il en soit, il me semble évident que de toutes les questions relatives à la colonisation blanche, celle qui de loin est restée la plus importante se rapporte à la malaria. Elle n'a certes pas été perdue de vue et l'on a incontestablement déjà fait d'énormes progrès à ce sujet. Nous nous permettrons cependant de faire une remarque à ce propos. L'expérience prouve qu'il est possible, par des mesures adéquates, de supprimer ou tout au moins de réduire considérablement la néfaste influence malarienne dans les centres européens. L'efficacité de telles mesures est d'autant plus facile à réaliser que l'aire à protéger est plus restreinte. Il semble dès lors que le plan de développement des agglomérations urbaines devrait avant tout tenir compte de ce fait de première importance. On peut être ainsi d'avis qu'il conviendrait de limiter autant que possible les aires des centres urbains, en faisant délibérément passer à l'arrière-plan toutes les considérations qui militeraient en faveur de leur extension, ce qui, il faut l'admettre, n'est pas toujours facile. L'observateur peut se permettre de penser que si cette notion n'a sans doute pas été perdue de vue, on ne lui a pas toujours accordé cependant l'importance qu'elle mérite.

*

C'est à présent le moment de tâcher de réaliser dans cet exposé la prudence et la marche à pas feutrés auxquelles nous faisons allusion il y a un instant. Il s'agit d'exprimer notre opinion au sujet de l'afflux des enfants blancs en Afrique et de l'enseignement secondaire qui leur est dispensé.

Depuis une dizaine d'années les conditions de vie des coloniaux se sont extraordinairement améliorées. Le confort et même le luxe qui s'épanouissent en Afrique, peut-être un tantinet exagérés, comme le pensent certains, font l'admiration de tous les visiteurs. Les familles proli-

fiques y abondent déjà et d'aucuns disent qu'elles ne tarderont pas à être relativement plus nombreuses qu'en Europe. L'opinion la plus générale, qui n'est pas la nôtre, paraît être favorable au déroulement de ce phénomène. On estime actuellement que le colonial doit sans aucune entrave jouir de la vie de famille en Afrique, exactement comme il le ferait en Europe, et que, sans tenir aucun compte du climat et du milieu, le développement physique, intellectuel et moral des enfants doit pouvoir s'y faire comme en Europe.

Nous nous voyons forcé d'émettre l'opinion que, même en éliminant le danger éventuel des maladies tropicales, le climat réagit beaucoup plus sur le développement physique de l'enfant qu'il ne se manifeste sur l'homme adulte. Il suffit de rappeler l'avance de l'âge de la puberté pour s'en rendre compte.

Sans insister sur la précocité sexuelle en régions tropicales, on peut penser que ce milieu est peu favorable aux résultats intellectuels qu'on peut espérer obtenir lors du cycle des études d'enseignement moyen, sans compter d'ailleurs que le jeu des congés octroyés aux parents contribue à troubler le cours régulier de ces études. Quant à l'influence morale du milieu colonial, où les enfants trouvent une vie trop facile et une abondance de serviteurs noirs qu'ils ne tardent pas, la plupart du temps, à considérer comme des esclaves à leur dévotion, on peut juger qu'elle est peu favorable. *

Nous estimons ainsi que les études moyennes devraient, en général, se faire en Europe, surtout lorsqu'il s'agit de jeunes gens qui font des humanités complètes ou qui se destinent aux études universitaires, et que les subsides octroyés aux écoles d'enseignement moyen, religieuses ou laïques, et les dépenses à faire pour le développement de ces écoles devraient être non pas annulés, ce qui serait trop absolu, mais tout au moins fortement freinés.

Nous n'ignorons pas que les parents soucieux d'éviter à leurs enfants le handicap d'un développement physique, intellectuel et moral en milieu tropical et qui désirent que leurs enfants fassent leurs études en Europe ont cependant de nombreuses objections pertinentes à présenter aux conceptions qui viennent d'être énoncées. Ces objections tomberaient cependant pour la plupart si, dans un site favorable, il était créé en Belgique au moins un établissement moyen officiel avec internat, y compris les périodes de vacances, où, à la mode anglaise, l'éducation ferait l'objet de soins aussi attentifs que l'instruction elle-même.

*

Me voilà arrivé à la fin de mon exposé.

J'aurai atteint le but que je me suis proposé, si les questions que j'y ai abordées sont jugées suffisamment importantes pour retenir l'attention de ceux qui, comme moi-même, n'ont en vue que le développement harmonieux de notre Colonie et le meilleur devenir des populations qui y vivent.

Séance du 8 novembre 1948.

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. O. Louwers, doyen d'âge.

Sont en outre présents : MM. H. Carton de Tournai, E. De Jonghe, F. Dellicour, Th. Heyse, A. Moeller, A. Sohier, R. P. J. Van Wing, membres titulaires; S. E. Mgr J. Cuvelier, MM. R. de Mûelenaere, J. Devaux, V. Gelders, J. Jadot, G. Malengreau, F. Olbrechts, F. Van der Linden, E. Van der Straeten, membres associés, ainsi que M. E. Devroey, secrétaire des séances, et le D^r L. Motoulle, membre de la section des Sciences naturelles et médicales.

Absents et excusés : MM. A. Burssens, G. Smets.

Les clans bambunda d'après leur littérature orale.

M. E. De Jonghe émet un avis favorable sur la publication dans les *Mémoires* in-8° de l'étude du P. De Decker : *Les clans Ambun (Bambunda) d'après leur littérature orale*, moyennant une retouche de la page 25^{bis}.

La section décide la publication de cette étude et prie le R. P. J. Van Wing de se mettre en rapport avec l'auteur pour modifier le passage critiqué.

La classification des langues indigènes en Afrique.

Sur avis conforme de la Commission d'Ethnologie, M. E. De Jonghe propose, pour être publiée dans le *Bulletin*, une étude du R. P. L. De Boeck, intitulée : *Les classifications des langues en Afrique*. Cette étude comprend une partie critique : discussion des critères qui permettraient de distinguer les langues des dialectes et des groupes de dialectes; et une partie positive : classification des parlars du bassin de la Ngiri, comprenant tous les

Zitting van 8 November 1948.

De zitting wordt geopend te 14 u 30, onder voorzitterschap van de heer O. Louwers, ouderdomsdeken.

Zijn insgelijks aanwezig : de heren H. Carton de Tournai, E. De Jonghe, F. Dellicour, Th. Heyse, A. Moeller, A. Sohier, E. P. J. Van Wing, titelvoerende leden; Z. Exc. Mgr J. Cuvelier, de heren R. de Muelenaere, J. Devaux, V. Gelders, J. Jadot, G. Malengreau, F. Olbrechts, F. Van der Linden, E. Van der Straeten, buitengewoon leden, alsook de heer E. Devroey, secretaris van de zittingen, en de heer D^r L. Mottouille, lid van de sectie voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen.

Afwezig en verontschuldigd : de heren A. Burssens en G. Smets.

De bambunda groepen naar hun orale letterkunde.

De heer E. De Jonghe brengt een gunstig advies uit om de studie van E. P. De Decker : *Les clans Ambun (Bambunda) d'après leur littérature orale*, mits een verbetering van bladzijde 25^{bie}, in de *Verhandelingenreeks* in-8° te laten verschijnen.

De sectie beslist deze studie te publiceren en verzoekt E. P. J. Van Wing zich met de auteur in verbinding te stellen om bedoeld passage te wijzigen.

De classificatie der talen in Afrika.

Met overeenstemmend advies van de Commissie voor Ethnologie, stelt de heer E. De Jonghe, om in het *Bulletijn* te worden gepubliceerd, een studie voor van E. P. L. De Boeck, getiteld : *Les classifications des langues en Afrique*. Deze studie bevat een kritisch deel : discussie der criteria die het zouden toelaten de talen uit

villages des territoires de Bomboma et de Nouvelle-Anvers et la partie occidentale du territoire de Budjala. (Voir p. 846.)

Il propose d'y joindre une notule du R. P. G. Van Bulck, qui fait des réserves au sujet du critère de classification préconisée par le R. P. De Boeck et qui passe ensuite en revue les différentes formes de langues existantes au Congo. (Voir p. 874.)

La section décide la publication de ces deux études dans le *Bulletin des séances*.

Prix triennal de Littérature coloniale.

La section des Sciences morales et politiques se rallie aux propositions faites par le Jury à la séance du 19 juillet 1948 (voir p. 716) pour le Prix triennal de Littérature Coloniale (1945-1947) et estime que le montant de ce prix doit être porté à 20.000 francs.

Elle propose à la Commission administrative que la somme de 15,000 francs, nécessaire pour parfaire le montant nouveau du prix, soit inscrite tous les trois ans au budget de l'Institut.

Elle décide de modifier comme suit le règlement du prix :

Ce prix, d'un montant de 20,000 francs, a été fondé en faveur du meilleur ouvrage (en français ou en flamand), manuscrit ou imprimé, composé par des auteurs belges et se rapportant au Congo belge ou aux territoires placés sous la tutelle de la Belgique.

Le prix est réservé à une œuvre littéraire telle que roman, recueil de nouvelles, de contes, de récits ou d'essais, relations de voyage, histoire du Congo.

Les manuscrits doivent parvenir en cinq exemplaires au Secrétariat général de l'Institut, le 31 décembre de l'année qui termine la période triennale.

de dialekten en groepen van dialekten te onderscheiden; en een positief deel : de classificatie der talen van het Ngiribekken bestaande uit al de dorpen van de gebieden Bomboma en Nieuw-Antwerpen en het Westelijk gedeelte van het Budjala gebied. (Zie blz. 846.)

Hij stelt voor er een notule bij te voegen van E. P. G. Van Bulck, die reserves maakt aangaande het criterium van classificatie aanbevolen door de E. P. L. De Boeck, en die daarna de verschillende vormen van talen bestaande in Congo, nagaat. (Zie blz. 874.)

De sectie beslist deze twee studies in het *Bulletijn der Zittingen* te laten verschijnen.

Driejaarlijkse Prijs voor Koloniale Letterkunde.

De sectie voor Morele en Politieke Wetenschappen gaat akkoord met de voorstellen gedaan door de Jury in de vergadering van 19 Juli 1948 (zie blz. 715) voor de driejaarlijkse prijs voor Koloniale Letterkunde (1945-1947) en acht dat de waarde van de prijs op 20,000 frank moet gebracht worden.

Zij stelt aan de Bestuurscommissie voor dat de som van 15.000 frank, om het nieuw bedrag te volmaken, alle drie jaar in de begroting van het Instituut zou opgenomen worden.

Zij beslist het reglement als volgt te wijzigen :

Deze prijs, die 20,000 frank belooft, werd ingesteld voor het beste (Frans of Nederlands) geschreven of gedrukt werk door Belgische auteurs samengesteld en dat met Belgisch-Congo of de Belgische mandaatgebieden, verband houdt.

Deze prijs wordt toegekend aan een letterkundig werk zoals roman, bundel novellen, vertellingen, verhalen of essay's, reisverhalen of geschiedenis van Congo.

De handschriften moeten worden besteld op het adres van het Algemeen Secretariaat van het Instituut, op

Le choix du Jury ne se limite pas aux manuscrits et ouvrages imprimés présentés par leurs auteurs, mais peut s'étendre à toutes les œuvres parues pendant la période triennale.

Au cas où aucun des ouvrages examinés par le Jury ne semblerait mériter le prix, des récompenses de moindre valeur pourront être données au meilleur. Cette distinction n'autorise pas celui qui en serait l'objet à prendre le titre de Lauréat. Le prix pourra également être reporté à la période suivante.

Index bibliographique.

M. Th. Heyse donne lecture du rapport d'ensemble qu'il a rédigé sur l'activité de la Commission de l'Index Bibliographique instituée au cours de la séance du 15 décembre 1947 (voir *Bulletin* 1947-3, p. 732).

La section, se ralliant aux conclusions de ce rapport, décide d'en transmettre les termes à l'Institut de la Recherche Scientifique en Afrique centrale (IRSAC), pour suite. (Voir p. 883.)

Mission linguistique.

La section émet un avis favorable à l'octroi d'un subside pour permettre à M. A. Burssens d'accomplir une mission linguistique au Congo belge.

Elle estime toutefois que l'intéressé devrait se mettre en rapport avec l'IRSAC pour l'obtention des appareils d'enregistrement nécessaires.

Hommage d'ouvrages.

Le *Président* présente à la section les deux ouvrages écrits par la R. S. CONSTANCE-MARIE : *Babira* et *l'Ame noire*.

M. H. Carton de Tournai remercie au nom de l'auteur.

Present-exemplaren.

De *Voorzitter* biedt aan de sectie de twee werken geschreven door de E. Z. CONSTANCE-MARIE : *Babira* en *Ame noire*.

De heer H. Carton de Tournai dankt in naam van de schrijfster.

31 December van het jaar dat de driejaarlijkse periode sluit.

De keuze van de Jury beperkt zich niet tot de geschreven of gedrukte voorgestelde werken, maar mag zich uitbreiden tot al de in de driejaarlijkse periode verschenen werken.

In geval geen enkel van de onderzochte werken de prijs schijnt te verdienen, mogen, aan de beste, prijzen van mindere waarde toegekend worden. Deze onderscheiding kent aan hem die er het voorwerp van is, niet het recht toe de titel van Laureaat te nemen. De prijs mag eveneens tot de volgende periode verschoven worden.

Bibliographisch Index.

De heer *Th. Heyse* geeft lezing van het verslag dat hij opgesteld heeft over de bedrijvigheid van de Commissie voor het Bibliographisch Index, ingesteld in de loop van de vergadering van 15 December 1947 (zie *Bulletijn* 1947-3, blz. 733).

De sectie, akkoord gaande met de besluiten van dit verslag, beslist de termen ervan, voor gevolg, aan het « Institut de la Recherche Scientifique en Afrique Centrale (IRSAC) », te laten geworden. (Zie blz. 883.)

Taalkundige zending.

De sectie brengt een gunstig advies uit tot het toekennen van een toelage om de heer *A. Burssens* toe te laten een taalkundige zending in Belgisch-Congo te ondernemen.

Belanghebbende zal zich nochtans tot de IRSAC moeten wenden voor het bekomen van de nodige instrumenten voor taalkundige opnamen.

De zitting wordt te 16 u 15 opgeheven.

Le Secrétaire général dépose, De Secretaris-Generaal legt,
ensuite, sur le bureau les daarna, op het bureau de vol-
ouvrages suivants : gende werken neer :

1. *Le Bulletin des Missions*, t. XXII, n^{os} 1-2, Abbaye de Saint-André-lez-Bruges, 1^{er} et 2^e trimestres 1948.
2. *Cahiers coloniaux*, n^{os} 6-7-8-9, Institut Colonial de Marseille, juin à septembre 1948.
3. *Congopresse*, n^{os} 21-22-23-25-26-27, Section Information, Léopoldville, 15 juillet au 1^{er} octobre 1948.
4. *Bulletin économique et social du Maroc*, Vol. IX, n^{os} 31 à 34, Sociétés d'Études économiques, sociales et statistiques, Rabat, octobre 1946 à juillet 1947.
5. *Comptes rendus mensuels des Séances de l'Académie des Sciences coloniales par M. le Secrétaire perpétuel*, t. VIII, séances des 7 et 21 mai, 4 et 18 juin, 2 et 16 juillet 1948, Paris, 1948.
6. PARMENTIER, H., *L'art Kbmèr classique. Monuments du Quadrant Nord-Est*, Vol. XXIXbis, Publications de l'École française d'Extrême-Orient, Paris, 1939.
7. *Arquivos de Angola*, Vol. III, n^{os} 13 et 14, publication trimestrielle, Museum d'Angola, Luanda, juillet-décembre 1946.
8. *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, t. XXXIV, 4, 5 et 7, Académie royale de Belgique, Bruxelles, 1948.
9. *Bulletin mensuel de Statistique*, Vol. II, n^{os} 6, 7 et 8, Bureau de Statistiques des Nations-Unies, New York, juin à août 1948.
10. *Association des Intérêts Coloniaux Belges*, n^{os} 1128, 1129, 1130 et 1131, Bruxelles, 1^{er} août au 15 septembre 1948.
11. *Bulletin analytique de Documentation politique, économique et sociale contemporaine*, n^o 3, Fondation Nationale des Sciences politiques, Paris, mai-juin 1948.
12. *New India*, Vol. II, n^o 2, Publication of India, Delhi, s.d.
13. *The First Year*, Indépendance Day Souvenir, Government of India, Delhi, 15 août 1947-15 août 1948.
14. CLYMANS, R., *Boula Matari*, Improvisation sur des thèmes nègres authentiques du Congo belge, notés, harmonisés et arrangés pour piano, s.l. et s.d.
15. *Revue juridique du Congo belge*, n^{os} 3 et 4, Société d'Études juridiques du Katanga, Elisabethville, mai-août 1948.
16. *Bulletin des Juridictions indigènes et du Droit coutumier congolais*, n^{os} 9 et 10, Elisabethville, mai-août 1948.
17. *Compendio Statistico Italiano*, série II, Vol. II, Instituto Centrale di Statistica, Rome, 1947-1948.

18. SCHWAB, G., *Tribes of the Liberian Hinterland*, Papers of the Peabody Museum of American Archaeology and Ethnology, Harvard University, Vol. XXXI, Cambridge, Massachusetts, U.S.A., 1947.
19. *La Revue coloniale belge*, n^{os} 68, 69, 70, 71 et 72, Bruxelles, 1^{er} août à octobre 1948.
20. ADAM, L., *Methods and Forms of Investigating and Recording of Native Customary Law in the Netherland East Indies before the War*, Afrika-Instituut, Leiden, 1948.
21. *La Voix du Congolais*, n^{os} 28 et 29, Kalina, juillet-août 1948.
22. *Bulletin du Centre d'Étude des Problèmes Sociaux Indigènes, C.E.P.S.I.*, n^o 6, Elisabethville, 1948.
23. *Association des Intérêts Coloniaux Belges*, numéro spécial, Bruxelles, août 1948.
24. RYCKMANS, P., *Dominer pour Servir*, l'Édition universelle, Bruxelles, 1948.
25. *The Eastern Anthropologist*, Vol. I, n^{os} 1, 2 et 4, A quarterly Record of Ethnography and Folk Culture, Lucknow, septembre à juin 1948.
26. *Bijdragen tot de taal-, land- en volkenkunde van Nederlandsch-Indië*, Koninklijk Instituut voor Taal-, Land- en Volkenkunde van Nederlandsch-Indië, Deel 104, 's Gravenhage, 1948.
27. *Anthropos*, t. XLI-XLIV, fasc. 1-3, Revue Internationale d'Ethnologie et de Linguistique, Fribourg, 1946-1949.
28. *Discours du Gouverneur général E. Jungers*, Conseil du Gouvernement 1948, Léopoldville, s.d.
29. *Missions de Scheut*, n^o 8, Bruxelles, septembre 1948.
30. LINDBLOM, G., *Kamba Tales of supernatural beings and adventures*, Archives d'Études orientales, Vol. 20-2, Lund, 1935.
31. LINDBLOM, G., *Kamba Riddles, Proverbs and Songs*, Archives d'Études orientales, Vol. 20-3, Upsala, 1934.
32. LINDBLOM, G., *The Sling, especially in Africa. Additional notes to a previous paper*, Statens Etnografiska Museum, n^o 17, Stockholm, 1940.
33. SÖDERSTRÖM, J., *Die Figurstühle vom Sepik-Fluss auf Neu-Guinea*, Statens Etnografiska Museum, n^o 17, Stockholm, 1941.
34. LINDBLOM, G., *African Razors*, Statens Etnografiska Museum, n^o 19, Stockholm, 1943.
35. LAGERGRANTZ, S., *A Contribution to the Study of anomalous Dentition and its ritual significance in Africa*, Statens Etnografiska Museum, n^o 16, Stockholm, 1939.
36. LINDBLOM, G., *Wire-Drawing, especially in Africa*, Statens Etnografiska Museum, n^o 15, Stockholm, 1939.

37. LINDBLOM, G., *Spears and Staffs with two or more points in Afrika*, Statens Etnografiska Museum, Stockholm, 1937.
38. *Difesa Africana*, n^{os} 7-8, Rivista Internazionale illustrata degli africanisti, Rome, juillet-août 1948.
39. *Catalogue de la Bibliothèque*, Centre d'Étude des Problèmes Sociaux Indigènes, Élisabethville, 1948.
40. VAN DER LINDEN, F., *L'évolution du Congo belge*, Extrait de *Comptes rendus mensuels des Séances de l'Académie des Sciences coloniales par M. le Secrétaire perpétuel*, t. VIII, 6, pp. 363-389, Paris, 1948.
41. VAN DER LINDEN, F., *Congo 1947*, Extrait du *Bulletin de la Société royale belge de Géographie*, fasc. 1-2, pp. 31-61, Bruxelles, 1948.
42. *Annual Report*, Lagos Town Council, Lagos, 1947.
43. *Bye-Laws*, Lagos Town Council, Lagos, 1946.
44. *Estimates of Revenue and Expenditures*, Lagos Town Council, Lagos, 1948-1949.
45. *Kongo-Overzee*, XIV, 4, Tijdschrift voor en over Belgisch-Kongo en andere overzeese gewesten, Antwerpen, 1948.
46. *Zaire*, Vol. II, 8, Revue congolaise, Bruxelles, octobre 1948.
47. *Bulletin de la Classe des Beaux-Arts*, t. XXX, 1-9, Académie royale de Belgique, Bruxelles, 1948.
48. *International Organization*, Vol. II, n^o 3, World Peace Foundation, Boston, September 1948.
49. DE JOSSELIN DE JONG, J., *Archeological Material from Saba and St Eustatius, Lesser Antilles*, Mededelingen van het Rijksmuseum voor Volkenkunde, n^o 1, Leiden, 1947.
50. SWELLENGREBEL, J., *Een vorstenwijding op Bali*, Mededelingen van het Rijksmuseum voor Volkenkunde, n^o 2, Leiden, 1947.
51. *Congopresse*, Numéro hors série, Table des matières de la première année, Section Information, Léopoldville, septembre 1948.
52. *Rivista di Etnografia*, n^{os} 2-3, Naples, août-septembre 1948.
53. *Aequatoria*, n^o 2, Revue des Sciences coloniales, Coquilhatville, 1948.
54. *Africa*, Vol. XVIII, n^o 4, Journal of the International African Institute, Londres, octobre 1948.
55. *Études Camerounaises*, Bulletin de la Société des Études Camerounaises, t. I, n^{os} 21-22, Cameroun, juin-septembre 1948.
56. SHEDDICK, V., *The morphology of residential associations as found among the Khwakhwa of Basutoland*, Communications from the School of African Studies, n^o 19, Cape Town, août 1948.

57. *Études guinéennes*, n° 1, Institut français d'Afrique Noire, Centre de Guinée, Konakry, 1947. .
58. DE BOUVEIGNES, O., *Poètes et Conteurs noirs*, Édition Zaïre, Anvers, 1948.
59. *Quarterly Bulletin of the South African Library*, Vol. III, 1, Johannesburg, 1948.
60. *Problemen*, n° 10, Maandblad van de Studie- en Documentatiedienst van het Algemeen Belgisch Vakverbond, Brussel, 1948.
61. *Société Belge d'Études et d'Expansion*, Bulletin trimestriel, n° 132, Liège, août-septembre-octobre 1948.
62. *Bulletin de l'Institut d'Études centrafricaines*, Vol. II, fasc. 1, Gouvernement général de l'Afrique Équatoriale Française, Brazzaville, 1947.
63. *Atti del Terzo Convegno di Studi Africani*, Università Degli Studi di Firenze Centro di Studi Coloniali, XXXVIII, Florence, 1948.
64. HEYSE, TH., *Bibliographie du Congo belge et du Ruanda-Urundi*, Bruxelles, 1948.
65. *Leuvense Bijdragen*, n^{rs} 1-2, Tijdschrift voor Moderne Philologie, Louvain, 1948.
66. *Catalogus van 's Rijks Ethnographisch Museum*, Deel XVII, XVIII, XIX, Leiden, 1924, 1925 en 1927.
67. MARQUART, J., *Die Benin-Sammlung des Reichsmuseums für Völkerkunde in Leiden*, Veröffentlichungen der Reichsmuseums für Völkerkunde in Leiden, Série II, n° 7, Leiden, 1913.

Les remerciements d'usage sont adressés aux donateurs. Aan de schenkers worden de gebruikelijke dankbetuigingen toegezonden.

La séance est levée à 16 h 15.

L.-B. De Boeck, Gicm. — Les classifications des langues en Afrique.

1. LE « HANDBOOK OF AFRICAN LANGUAGES ».

L'International African Institute de Londres prépare « A Handbook of African Languages ». Les travaux d'approche ont déjà fixé, entre autres, une terminologie de classification. Cfr. *Africa*, 1946, pp. 156-159. Il fallait en effet d'abord trouver une solide base de classification qui permît de faire une distinction entre les innombrables parlers locaux qui existent en Afrique; mais si l'on doit faire rentrer tous ces petits parlers dans une classification, on aura à classer des centaines, sinon des milliers, de petits parlers, sans compter les centaines qui nous sont encore presque inconnus. On a voulu résoudre cette difficulté en groupant tous ces parlers dans des unités plus grandes qui figureront dans la classification comme « unités de base ». Voici le point de base adopté : on distingue trois sortes de « basic units » : « There are three principal kinds of basic units : 1° a language without recognized dialectal variations; 2° a language with which is associated a number of relatively less important dialects; 3° a number of dialects no one of which appears to dominate. The term « language » will be used for 1° and 2°, but 3° will be termed a « dialect cluster ». For purposes of classification, however, they are all treated as basic units. This means then that we recognize three types of unit : 1° a language; 2° a language with subsidiary dialects; 3° a dialect cluster ». (*Africa*, o.c., p. 158.)

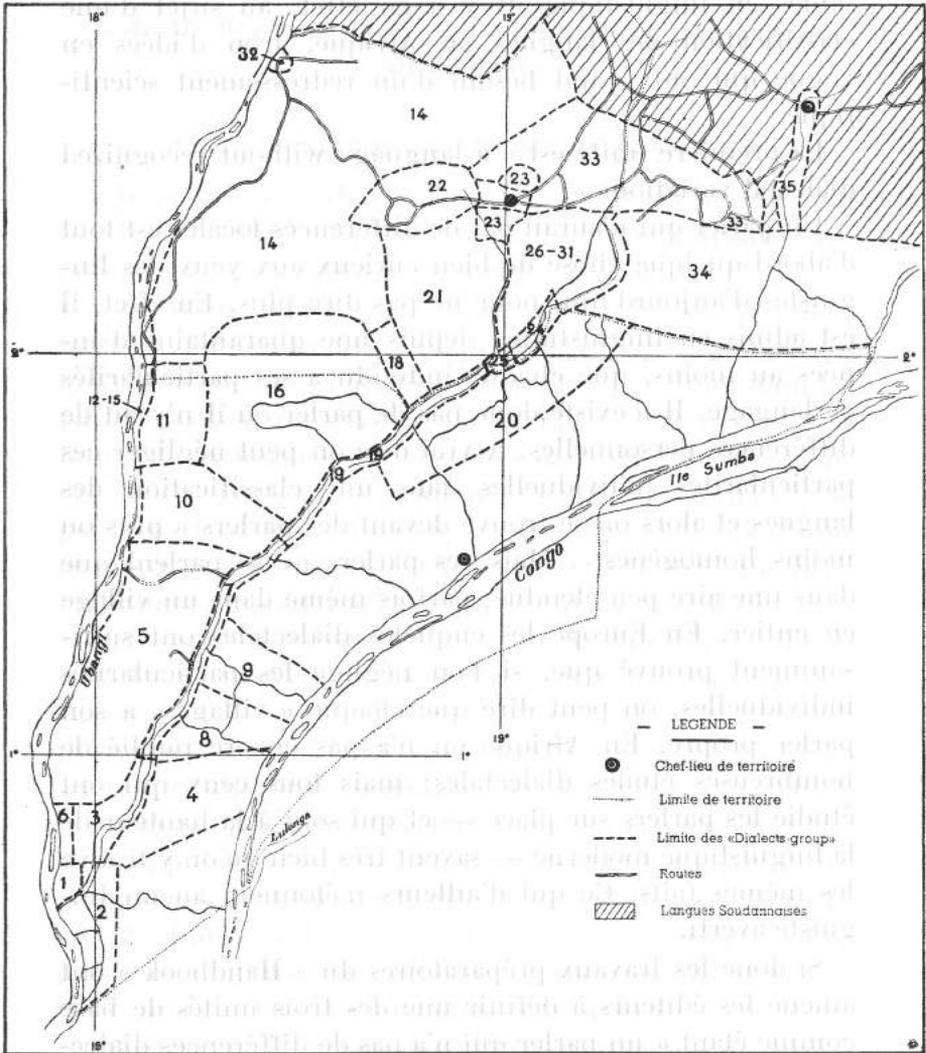
Comme ces « basic units » sont la clef de la classification, on ne saurait trop bien les déterminer. Aussi croyons-nous utile d'attirer l'attention des lecteurs et des

collaborateurs du « Handbook » sur le sens précis que ces « basic units » doivent avoir pour qu'elles soient utilisables en linguistique. Il y a en effet, au sujet d'une classification des langues en Afrique, trop d'idées en vogue qui ont grand besoin d'un redressement scientifique.

La première unité est « a language without recognized dialectal variations ».

Un parler qui n'aurait pas de différences locales est tout d'abord quelque chose de bien curieux aux yeux des linguistes d'aujourd'hui, pour ne pas dire plus. En effet, il est admis en linguistique, depuis une quarantaine d'années au moins, que chaque individu a ses particularités de langage. Il n'existe donc pas de parler où il n'y ait de différences personnelles. A vrai dire on peut négliger ces particularités individuelles dans une classification des langues et alors on se trouve devant des parlers « plus ou moins homogènes ». Mais ces parlers ne se parlent que dans une aire peu étendue; parfois même dans un village en entier. En Europe les enquêtes dialectales ont suffisamment prouvé que, si l'on néglige les particularités individuelles, on peut dire que chaque « village » a son parler propre. En Afrique on n'a pas encore publié de nombreuses études dialectales; mais tous ceux qui ont étudié les parlers sur place — et qui sont à la hauteur de la linguistique moderne — savent très bien qu'on y trouve les mêmes faits. Ce qui d'ailleurs n'étonnera aucun linguiste averti.

Si donc les travaux préparatoires du « Handbook » ont amené les éditeurs à définir une des trois unités de base comme étant « un parler qui n'a pas de différences dialectales — locales — reconnues », tous les linguistes y reconnaîtront la définition qui ne s'applique qu'aux parlers de village. Si telle fut l'idée des auteurs de la définition, nous n'avons rien à y redire.



Croquis linguistique de la région entre Congo-Bas Ubangi.

La seconde « basic unit » est « a language with which is associated a number of relatively less important dialects ».

C'est donc un parler — important — qui a des relations — linguistiques — avec quelques parlers de moins d'importance. Il faut tout de suite préciser quel est ce facteur qui fait considérer un parler comme important ou moins important. On peut en énumérer plusieurs. Par exemple :

1. Le nombre d'individus qui parlent le parler. Ceci n'est pas un critère linguistique, et dès lors n'est pas nécessaire dans une classification qui se prétend strictement linguistique. Par contre, ce facteur a l'avantage de pouvoir être constaté par n'importe qui et sans difficulté.

2. Mais il y a d'autres facteurs qui, tout en ayant un « cachet » plus linguistique, ne le sont pas toujours pour ceux qui y font appel; facteurs dangereux. Nous en citons deux : le fait qu'un parler est « considéré » comme étant une langue commune et le fait qu'un parler est ce qu'on nomme une « lingua franca ».

Si l'on dit que le parler de Paris, par exemple, est plus important que les autres parlers de France, on énonce une vérité que tous les linguistes pourront admettre. Cette importance n'est cependant pas purement linguistique, vu qu'elle est due au prestige social dont est doté le parler de Paris aux yeux de tous les Français. C'est un fait proprement social.

Si l'on cherche en Afrique des parlers qui jouissent d'un prestige analogue il faut être très prudent. Aucun linguiste ne croira à l'existence de tels parlers en Afrique si on ne la lui a démontrée. Il sait en effet trop bien que chaque auteur d'une grammaire ou dictionnaire considère facilement le parler qu'il décrit comme plus important que les autres. La raison en est bien simple : vivant dans de petits « centres » qui trouvent leur raison d'être préci-

sément dans la présence de quelques blancs, on croit communément que le parler qu'on entend là est le plus important. Et ceci d'autant plus que l'on a publié des textes imprimés dans ce parler. Enfin ce parler est rarement un parler local tout à fait indigène : il est presque toujours — inconsciemment — remanié par les auteurs des publications, même s'ils sont des indigènes.

Il se peut très bien qu'un tel parler commence à jouir d'un réel prestige aux yeux des noirs eux-mêmes et qu'il soit en train de devenir un parler dont le « prestige social » s'impose à d'autres parlers. Nous croyons qu'il y a des parlers en Afrique qui sont en train de devenir des parlers « importants » et d'une importance analogue à celle dont jouit le parler de Paris. Mais c'est précisément ceci que tout linguiste veut voir bien démontré pour chaque cas. Il y a des parlers environnants aux yeux des BLANCS; mais il faut démontrer pour chaque cas que ces parlers sont devenus pour les NOIRS de « grands parlers », des « langues communes ». Tout comme le français de Paris, l'anglais de Londres est devenu LE parler national, LA langue nationale aux yeux de tous les Français ou Anglais. Il est le seul parler dans lequel on s'exprime devant le micro, dans lequel on aborde les étrangers et qu'on écrit.

3. Mais il y a en Afrique — comme d'ailleurs dans les colonies — un autre facteur qui contribue à faire considérer un parler comme plus important que ses congénères. Ainsi on dit bien, par exemple, que le kiswahili est un des plus importants parlers de l'Afrique orientale; or cette importance du kiswahili — et de toutes les soi-disant « *linguae francae* » — est d'un genre spécial. Ces langues ont une vie à part, tout comme les langues purement artificielles, par exemple l'esperanto, etc. Si l'on en tient compte dans une classification des langues, il faut leur donner une place spéciale. Même si la moitié de l'Europe parlait l'esperanto, il ne faudrait pas en conclure que

le parler le plus important de l'Europe est l'esperanto et que tous les autres parlars sont des parlars « moins importants » au point de vue linguistique. Ce serait fausser la réalité. De même il ne faut pas classer les parlars d'Afrique d'après les « *linguae francae* » qui y sont en usage.

La troisième « *basic unit* » est « *a number of dialects no one of which appears to dominate* ».

Voilà ce qui semble être presque toujours le cas en Afrique : si l'on ne regarde comme facteurs qui font « dominer » un parler que les seuls facteurs linguistiques ; si l'on ne se laisse hypnotiser ni par le nombre des individus qui usent d'un parler, ni par le nombre des imprimés publiés dans ce parler, presque tous les parlars de l'Afrique noire figureront dans le « *Handbook* » comme des « *dialect clusters* ».

Mais voilà que nous touchons à une autre question : quels sont les facteurs qui déterminent qu'un parler appartient à l'un ou l'autre « *dialect cluster* » ? Quels sont les critères qui délimitent un « *dialect cluster* » ? Cette question touche au fondement même des classifications des langues. Comme elle est à l'ordre du jour en Afrique, il semble utile, sinon nécessaire, de rappeler les principes de ce problème de linguistique générale.

2. LA CLASSIFICATION DES LANGUES.

A. — Classifications morphologique, ethnologique et de parenté.

Les classifications qui ne tiennent pas compte de la parenté des différentes langues sont périmées. On a tenté une classification « morphologique » par laquelle on divisait, par exemple, toutes les langues du monde, ou de l'Afrique, en langues isolantes, agglutinantes et flexionnelles. Une autre classification, nommée ethnologique : celle-ci a encore une assez grande vogue en Afrique. Elle classe les langues en tenant compte des éléments ethnologiques ou raciaux des peuplades. On a trop oublié que les classifications des parlars ne peuvent tenir compte que des

facteurs linguistiques et que les classifications ethnologiques doivent tenir compte et des éléments ethnologiques et des classifications linguistiques. De plus une classification de langues qui ne sont pas reconnues comme apparentées et qui est basée sur des éléments ethnologiques est absurde : les peuplades changent de langue au cours de l'histoire. La classification des langues qui est devenue classique est celle qui tient compte du degré de parenté des langues considérées. Il ne peut être question d'en exposer ici les principes, les arguments, la nature. Il suffit peut-être d'indiquer les conclusions auxquelles on est arrivé pour ce qui concerne les parlers de l'Afrique.

1. La parenté de tous les parlers bantous est admise depuis longtemps. Elle était pour ainsi dire « transparente » et a été démontrée par les travaux de phonétique historique de Homburger et de Meinhof.

2. La parenté entre les langues bantoues et les parlers soi-disant soudanais — y compris les parlers nilotiques — est pressentie comme démontrable, et les arguments commencent à s'imposer.

3. La démonstration de la parenté entre les langues bantoues-soudanaises et les langues sémitiques et soi-disant hamitiques n'a été qu'amorcée par M^{lle} Homburger.

4. La parenté entre les langues des Boschimans et Hottentots et d'autres familles linguistiques n'a pas encore été étayée par des preuves. La langue des pygmées est trop imparfaitement connue des linguistes.

B. — La classification des parlers apparentés.

A l'intérieur d'un groupe de parlers apparentés on peut chercher les bases d'une classification ultérieure. Toute classification vaut ce que valent les critères employés; il est dès lors nécessaire de bien déterminer ces critères. Ainsi les parlers bantous, qui sont apparentés entre eux, peuvent être classés ultérieurement, par exemple.

Si l'on prend comme base de classification le traitement de quelques consonnes du bantou commun, par exemple devant *û*, *î*, on arrive à distinguer deux groupes de parlers; un groupe qui a conservé les consonnes devant ces voyelles et un groupe qui a modifié les consonnes devant ces voyelles. On pourrait traiter de même un grand nombre de faits relevant de la phonétique historique.

Si l'on prend comme base des éléments de la phonétique descriptive, on arrivera à d'autres classifications. Ainsi, par exemple, le comportement des tons appelés étymologiques permet de classer les parlers bantous en plusieurs groupes.

Mais on peut également prendre des éléments morphologiques comme base de classification. Ainsi, par exemple, l'emploi des prépréfixes devant les préfixes nominaux permet de diviser les parlers bantous en deux, peut-être en trois groupes.

Même un inventaire du vocabulaire peut servir comme élément de classification.

En un mot tout élément phonétique, morphologique ou sémantique peut servir à classer les parlers bantous. Cependant, ce genre de classification, tout en étant hautement scientifique, ne jouit pas d'une grande popularité. On voudrait savoir, par exemple, si les parlers bantous ne pourraient être divisés en une douzaine ou une demi-douzaine de groupes, fondés sur l'aspect général, sur le caractère général de ces parlers. Au fond on voudrait arriver à dresser une carte des parlers bantous tout comme on a dressé une carte des langues de l'Europe. Voilà l'arrière-pensée qui hante le public curieux des réalités linguistiques en Afrique et qui hante parfois aussi les linguistes eux-mêmes.

Il nous faut d'abord dire à quel point on est arrivé avec les classifications des langues de l'Europe. Le voici :

1. On a bien déterminé le nombre de LANGUES COMMUNES parlées en Europe, par exemple le néerlandais,

l'anglais, le français, etc., unités bien déterminées, mais qui ne sont que des PARLERS TYPES pour ainsi dire et qui représentent un ensemble ENCORE TROP PEU CONNU DE PARLERS LOCAUX.

2. Si l'on veut établir une classification où entrent non seulement les « parlars types », les « langues communes », — et indirectement les parlars que ces langues communes représentent, — mais où entrent directement tous les parlars locaux, une classification BASÉE sur les parlars locaux, ... on aura encore beaucoup à faire en Europe. Les parlars locaux y sont insuffisamment connus; et ce qui plus est, il semble que l'on n'arrivera pas à une classification d'unités bien délimitées si l'on ne veut pas déformer les réalités linguistiques ⁽¹⁾.

Si tel est le cas pour l'Europe, que dire de l'Afrique ? Pour les langues bantoues, par exemple, on n'est pas encore parvenu à y établir les langues communes; il est certain qu'elles n'existent pas encore partout. Dès lors on ne peut établir une classification des parlars bantous en se basant sur les « parlars types », sur les « langues communes ». Et pour aboutir à une classification qui tienne compte de toutes les réalités linguistiques, de toutes les particularités des parlars locaux, il est évident qu'il nous faut encore une documentation énorme et de nombreuses études particulières.

C. — Une classification « élémentaire ».

Mais il y a un critère de classification qui, tout en étant très simple et même élémentaire, n'en est pas moins scientifique ou linguistique. Ce critère se place au point de vue hautement linguistique qu'une langue est un système de signes vocaux qui permet de communiquer ses pensées

(1) Voir, par exemple, LECOUTERE-GROOTAERS, *Inleiding tot de Taalkunde*, 5, 1942, p. 314.

et ses sentiments. Chaque fois donc qu'on trouve un groupe de parlars locaux compris par des indigènes et non compris par leurs voisins, on aura affaire à une langue. Le critère employé est donc celui de « la mutuelle compréhension ». A cette mutuelle compréhension s'ajoute toujours le sentiment « national » qu'ont les autochtones d'employer UNE SEULE ET MÊME LANGUE.

S'il est vrai que ce critère est un peu « élastique », il convient néanmoins pour délimiter les réalités linguistiques qui n'entrent jamais dans des groupements rigides; il est, sans le moindre doute, vraiment linguistique (1). Il satisfait le public, qui veut qu'une classification présente de l'une ou de l'autre manière un « aspect général » des langues. Il préside inconsciemment à presque toutes les classifications qu'ont élaborées les linguistes pour les parlars de l'Afrique. Il est au fond ce que les trois « basic units » du futur « Handbook » ont de commun.

La compréhension mutuelle peut varier; entre « tout comprendre » et « ne rien comprendre » il y a toute une gamme de stades. Cependant il n'y en a que deux qui nous semblent intéressants :

1. Parfois tous les individus d'un village ou d'un groupe de villages non seulement se comprennent mutuel-

(1) Voici que M. A. Weijnen vient de faire la même chose pour quelques parlars du Brabant. N'oublions pas qu'en Afrique on est encore loin d'avoir étudié les parlars locaux comme on l'a fait en Belgique. Voici ce que nous extrayons de « Nederlandse dialectstudie in 1946 », door Prof. Dr. L. GROOTAERS, paru dans les *Handelingen, van Koninklijke Commissie voor Toponymie en Dialectologie*, XXI, 1947 :

« A. Weijnen tracht de grenzen tussen de Oost-Noord-Brabantse dialecten onderling te bepalen, ... op grond van de uitspraken der dialectsprekers zelf omtrent de saamhorigheid der diverse tongvallen... ».

Welk was het resultaat van deze nieuwe methode ? « Het was nu voor ons zelf een grote verassing hoe precies dezelfde dialecteenheden te voorschijn kwamen als wij vroeger in ons ONDERZOEK gevonden hadden — dank zij de isoglossenmethode — zegt de schrijver op blz. 4... », pp. 298-299.

lement, mais prétendent avoir vraiment tout à fait le même langage et le *parler* d'une façon identique; ils ne connaissent pas même de petites différences de vocabulaire. Tous ces individus parlent le même parler local; voilà UN parler ou UN dialecte.

2. Or ces mêmes individus savent très bien qu'ils comprennent aussi les parlers des villages voisins, quoiqu'ils n'aient pas la prétention de parler exactement de même. Ils ont donc, d'une part, conscience de la différence de leur parler avec les parlers voisins, et, d'autre part, que chacun d'eux comprend adéquatement le parler des voisins, même l'enfant qui n'est jamais sorti du village natal. Tous les parlers dont les individus s'entendent mutuellement, du premier abord et sans en avoir l'habitude, quoiqu'ils aient conscience que des différences existent, tous ces parlers forment un ensemble qu'on pourrait très bien nommer UN « dialect cluster », UNE langue, à quoi s'ajoute — en Afrique du moins — la conscience d'être UN peuple.

Ce dernier sentiment est très net chez les indigènes. Que de fois ne m'ont-ils pas dit : « Tokeseni mwa moke, mpo ya maloba masusu; kasi tokoyokana na bolemu, tozalilokota loko »; ce qui veut dire : « nous avons des différences de parler, surtout pour les mots; mais nous nous comprenons toujours en tout, nous avons une seule langue ». Ce qui veut dire que tout le monde, même les enfants, même les vieux et surtout les vieilles qui ne suivent plus depuis des années l'évolution de la société et qui ne se déplacent guère que pour chercher un peu de nourriture ou du bois dans la forêt, que tout le monde *comprend* les gens des autres villages, et cela du premier abord, et tout à fait. Voilà une langue, un « dialect-cluster ».

Si les différences sont plus grandes, de telle sorte qu'on ne se comprend plus au premier abord ou qu'on ne comprend pas tout, qu'il y a des phrases dont on n'a rien compris, alors ils disent : « Tokoyoka se ndambo, toyebi kosolola lokota la bango te; biso tozali na lokota la biso, bango bazali na lokota la bango; ezali bongo, nkota ibale ». Ce qui veut dire : « Nous ne comprenons qu'une partie; nous ne pouvons pas parler leur langage; nous avons notre langue et eux ont la leur »; il s'agit ici de deux langues.

Ces deux attitudes vis-à-vis des parlers des villages voisins indiquent clairement qu'il y a là des FAITS linguistiques différents qui ont eu leur répercussion dans la conscience linguistique des individus. Or qui ne voit que cela suffit pour pouvoir objectivement délimiter et les petits parlers de village, d'un côté, et les « dialect groups » d'un autre côté ?

Nous rangeons donc tous les gens qui ont la conscience de *parler* d'une façon identique dans un dialecte local, un parler de village. Par contre, tous les gens qui ont conscience de *se comprendre* mutuellement, au premier abord, quoiqu'ils sachent que leurs façons de parler diffèrent un peu, constituent pour nous un « dialect cluster », un groupe de dialectes, une langue.

C'est en nous basant sur ces critères que nous présentons ici une classification des parlers du bassin de la Ngiri, englobant les territoires de Nouvelle-Anvers, Bomboma et une partie du territoire de Budjala.

3. CLASSIFICATION DES PARLERS DU BASSIN DE LA NGIRI.

Les parlers du bassin de la Ngiri, dont nous nous occupons ici, comprennent tous les villages du territoire Bomboma, Nouvelle-Anvers et la partie occidentale du territoire de Budjala.

La classification que nous présentons au public était — du moins en partie — connue des missionnaires qui vivent depuis des années dans cette région; aussi repose-t-elle sur des renseignements de valeur différente.

Pour la région située entre l'Ubangi et la Ngiri dans le territoire de Nouvelle-Anvers, nous avons eu sous les yeux une carte des populations dressée suivant les renseignements et annotations du R. P. Félix Pot, qui a voyagé durant environ huit ans dans ces parages. De plus nous avons pu voir les annotations de M. l'abbé Médard Bokula, notes prises durant ses voyages dans cette région. Enfin, nous avons pu interroger les indigènes sur place dans presque tout le domaine.

Les différents parlers du territoire de Nouvelle-Anvers situés le long du fleuve Congo ne nous sont pas encore suffisamment connus pour que nous puissions les classer en plusieurs groupes distincts.

La carte annexée est copiée des cartes des territoires à échelle au 1.000.000°. Nous y avons délimité et numéroté les langues ou « dialect-groups » dont voici la liste :

N ^{os}	N ^{os}
1. Baloi.	17. Manganzi.
2. Mampoko.	18. Bomboli.
2 ^{bis} Bokongo.	19. Libinza.
3. Likila.	20. Balobo.
3 ^{bis} Mbondo.	21. Budjaba.
4. Bombenda.	22. Bangiri.
5. Dzamba.	23. Lingundu.
6. Bangele.	24. Koto amont.
7. Batu ba loi.	25. Koto aval.
8. Mpundza.	26-31. Bamwe, Dzandu, Moliba, Boniange, Ewaku, Monia.
9. Mbondzi.	32. Dongo.
10. Bobala.	33. Ngombe.
11. Lobala.	34. Ndolo.
12-15. Mbonzo : 4 parlers.	35. Bolondo.
16. Tanda.	

Les noms de ces groupes sont les noms officieux, à quelques exceptions près. Parfois n'ont-ils pas de nom officiel, parfois nous avons cru que le nom que nous leur donnons ici était plus approprié. Mais nous soulignons que bien rares sont les indigènes qui se donnent eux-mêmes un nom. Ils ont un ou plusieurs noms qui leur sont donnés par les voisins. Ils se donnent parfois un nom — nom officiel ou non — dont nous ne connaissons pas l'origine. Ainsi nous connaissons, par exemple, une petite dizaine de peuples qui sont nommés « Ngiri » par leurs voisins, et cependant ceux que nous avons appelés Bangiri *semblent* bien être les « vrais » Ngiri; en effet, dans leur dialecte, ils appellent leur chef le « grand Ngiri ».

Parcourons les différents « dialect-groups » comme ils sont indiqués sur la carte :

N° 1. — Ce groupe comprend environ 7 villages ⁽¹⁾, à savoir : Giri-Giri, Giri-Ubangi, Dzundu-Ubangi, Bomali, Molumbu de la chefferie des Mampoko; Bongoie de la chefferie Mobena; Yumbe du Congo français, et quelques indigènes de Bokwokoto et d'autres villages encore; en tout presque 300 habitants.

Ces gens se donnent le nom de BALOI, du moins aujourd'hui. En effet, tous savent encore que leurs ancêtres, notamment un nommé Lipapu, ont fondé ces villages et venaient, entre autres, de près de Wambala, un village du secteur des Libinza, territoire de Nouvelle-Anvers. Ceci nous a été affirmé, entre autres, par le nommé Mokombe, un vieil indigène de Bongoie, qui est réputé pour ses connaissances des traditions ⁽²⁾.

Il faut noter que tous ces gens, tout en affirmant leur parenté avec les Libinza, disent parler une langue différant de celle des Libinza. Interrogés sur la cause de ce fait, ils ne savent que

(1) Nous comptons les villages d'un groupe d'après le nombre des « capita » de l'Etat. Nous nous basons sur les recensements de 1944 et 1946, que MM. les Administrateurs territoriaux ont eu l'amabilité de nous fournir.

(2) Quoique nous donnions parfois quelques notes au sujet des traditions des peuples, nous tenons à souligner que nous ne faisons pas d'étude historique. En groupant les villages en différents groupes linguistiques nous nous basons uniquement sur les parlés dont ils se servent actuellement.

répondre. Les peuples autochtones que leurs ancêtres auraient trouvés dans ces parages semblent être les Mampoko et les Bombenda; voir les numéros 2 et 4.

N° 2. — Ce groupe comprend les villages : Tendere, Bokwokoto, Mope o, Konda, Loniengolo et peut-être quelques autres, en tout une bonne centaine d'habitants. Ils se nomment Mampoko, nom que l'Etat donne à la chefferie à laquelle ils ressortissent. Mais ils sont aussi appelés — surtout par les autres villages — Makumu ou Mobele ⁽¹⁾. Ceci semble être l'équivalent de « gens de la forêt ». Ils reconnaissent qu'ils habitaient auparavant la forêt inondée entre la Basse Ngiri et le fleuve Congo; il y existe encore aujourd'hui plusieurs petits villages ou habitats, dont plusieurs sont habités parfois par deux ou trois personnes, mais qui officiellement ne sont plus reconnus comme « villages ».

Nous avons l'impression que les jeunes gens y emploient surtout le langage des BALOI et qu'ils aiment à affirmer que leur dialecte local n'est qu'une variante des dialectes BALOI. Par contre, il est certain que les MAMPOKO ont leur parler à eux. Ils ont un sentiment de mépris pour leur ancienne langue et ils préfèrent la langue des Baloi. Il est donc tout à fait normal que leur propre langue soit en train de mourir avec les vieux, fait que nous aurons encore à signaler ⁽²⁾.

N° 2^{bis}. — Nous n'avons pas mis ce numéro sur la carte, puisque ce groupe est constitué par un seul village officiel dans le territoire de Nouvelle-Anvers, notamment Lo a, qui fait partie de la chefferie des Mampoko. Il y a là une centaine d'habitants qui sont nommés BOKONGO par tous les gens des environs. Nous n'avons pas pu déterminer si leur parler diffère des parlers des Mampoko, des s.d. Bobangi dans le territoire de Coquilhatville.

N° 3. — Ce groupe comprend la majorité des villages : Mobena, Myongo ⁽³⁾, Ndobu, Gundu, en tout 500 habitants tout au plus. Ces gens se nomment LIKILA.

(1) Les gens du groupe n° 3 les nomment aussi « Bangele » ou « Bwengele ».

(2) Le R.P. Félix Pot nous écrit : « C'est d'ailleurs un phénomène général sur la Ngiri que tous les « gens de forêt », lorsqu'ils sortent, prennent les parlers des « gens d'eau », des plus « nobles... ». Fait que nous avons pu constater aussi plusieurs fois déjà.

(3) Qui avaient auparavant une autre langue.

Les voisins les nomment aussi : Bangele, Balobo, etc. Ils ont un sentiment très net de leur unité et ne se lassent pas de signaler que beaucoup de villages groupés dans la chefferie Mobena sont des étrangers.

N° 3^{bis}. — Le village MBONDO, où vivent les derniers survivants de tout un « peuple » qui se nommait les MBONDO. Le village actuel était nommé Bokala-Mobwanga. Il y a là encore une quarantaine d'individus, auxquels il faut ajouter 3 hommes du village Bwala (à savoir les nommés Munkete, Badzeke et Bonyema). C'est tout ce qui reste de ce peuple qui habitait la forêt inondée entre l'Ubangi, la Ngiri et les populations du Nord, les DZAMBA. Il n'y a que le nom de leurs anciens villages qui existe encore, comme : Nkomo, Mogonde, Mayeme, Bokona, Pienge, Tota, Ngele, etc.

Aussi ont-ils perdu leur langue; tous sont unanimes à affirmer qu'ils parlent aujourd'hui la même langue que les Likila. Mais les LIKILA sont également unanimes à affirmer que « dans le vieux temps », quand ils étaient encore enfants, ils ne comprenaient pas le parler des gens de Mbondo. Le même fait s'est produit dans les villages de Myongo, Dzemba, entre autres, qui parlent aujourd'hui la même langue que les Mobena, Gundu et Ndobu.

N° 4. — Ce numéro indique un groupe de villages qui semblent avoir gardé jusqu'aujourd'hui leur langue propre ⁽¹⁾; ils sont situés sur la Ngiri et sur le fleuve Congo. Ces gens se nomment BOMBENDA et groupent les villages : Konga, Mokaw sur la Ngiri; Lobengo, Mongondo, Malele et plusieurs villages de la chefferie de Ndobu, tous situés sur les deux rives du fleuve Congo. Ils habitaient auparavant la forêt entre ces deux eaux, flanqués des MAKUMU ou MOBELE au Sud et au Nord des MBONZI. Ils sont aujourd'hui environ 70 sur la Ngiri et peut-être 300 à 400 sur le fleuve Congo.

Leurs voisins les nomment d'ordinaire les MBONZI, un nom qu'ils donnent à tous les anciens habitants de la forêt entre la Ngiri et le fleuve.

(1) Le R.P. Félix Pot nous signale qu'il serait bien possible que les gens de la Ngiri qui connaissent encore cette langue fussent déjà réduits à quelques unités.

N° 5. — Par ce numéro nous désignons les DZAMBA, aussi nommés MAKUTU par les populations de la Ngiri. Les DZAMBA constituent un secteur d'environ 10.000 habitants. Ils habitent la forêt entre la Ngiri et l'Ubangi, depuis le village de Mobena au Sud jusqu'au poste d'Etat de Bomana au Nord.

Tous les gens des DZAMBA, constitués par cinq chefferies, non seulement se comprennent mutuellement mais ont conscience de parler une même langue. Il y a bien des différences locales, mais il n'y a pas un homme, pas même un enfant, qui ne comprenne du premier au dernier mot un Dzamba, d'où qu'il provienne.

N° 6. — Ce groupe ne comprend que deux villages : Bwala et Mongondji, où vivent une soixantaine d'individus. Encore y a-t-il là des gens qui sont d'origine MBONDO, et d'autres encore. Les individus de ces deux villages sont les restes du peuple qui se nomme « BANGELE » et ils sont appelés de ce même nom par leurs voisins les MBONDO. Ils ont encore leur propre langue.

N° 7. — Presque tous les riverains de la Ngiri, depuis Dzuka de la chefferie de Mobena jusqu'à Bomana, poste d'Etat, affirment qu'ils parlent la même langue. Il y a bien quelques villages qui sont habités par des gens qui sont sortis de la forêt; nous les signalerons plus loin. En plusieurs endroits, et surtout au Nord du groupe, les populations ont disparu à tel point qu'on ne trouve que les traces des anciens habitants; ils n'ont pas un nom bien déterminé non plus. Ils s'appellent eux-mêmes « *batu ba loi* » ou « *batu ba ebale* », ce qui veut dire « gens de la rivière ». Leurs voisins du Sud les appellent MOKOLO ou bien MBOO. Les gens de la forêt les appellent « Balobo bangele ». Tous habitent la chefferie de Bomana.

Il n'est pas très clair si l'on doit admettre un ou deux « groupes de dialectes » dans cette chefferie. Il semble être certain que tous les villages, les vrais riverains, depuis la chefferie de Mobena jusqu'aux villages de Siketa et Bobele, se comprennent mutuellement et ont conscience de pouvoir parler correctement le parler des autres villages de ce groupe. Mais il n'est pas certain que les quelques habitants qui habitent en amont, depuis Bwala jusqu'à Bolongo et même plus haut jusqu'à Wanza, considèrent leurs parlers comme *tout à fait* différents de ceux des riverains en aval. La grande difficulté à pouvoir déterminer cette région au point de vue linguistique provient

du petit nombre de ses habitants. Il y a là environ 300 à 400 habitants, selon les chiffres de l'État. Or, presque les neuf dixièmes sont : ou bien des femmes qui proviennent des alentours, ou bien des gens qui sont les seuls survivants d'anciens villages ou qui se sont installés là-bas parce que tout homme y est accueilli avec joie, etc.

En résumé : tous les vrais riverains qui habitent la chefferie de Bomana et même une petite partie de la chefferie des Libinza ont conscience de parler tout autrement que les Libinza et les Likila, leurs deux voisins; mais ils ne sont pas unanimes à admettre qu'il existe un parler des « batu ba loi » et un autre des gens des environs de Bomana.

N° 8. — Les quatre villages : Ekondo, Mobondo, Bompete et une partie de Lobengo sur le fleuve, forment le peuple des MPUNDZA. Ils ne sont plus que 200 habitants au maximum. Ils ont conscience de parler un tout autre langage que leurs voisins, différent même de celui des gens qui habitent — ou habitaient — la forêt entre la Ngiri et le fleuve. Ils sont nommés aussi Mbonzi par les riverains; mais ceux-ci appellent de ce nom tous les gens qui habitent la forêt entre la Ngiri et le fleuve. Les vrais MBONZI sont leurs voisins.

N° 9. — Sous ce numéro nous groupons les vrais MBONZI, c'est-à-dire les gens des villages Modzamba, Bolembe et Bomuna. Ce dernier est situé sur le fleuve; en tout environ 200 habitants. Ils habitaient la forêt et y ont encore une dizaine de petits hameaux, quoique officiellement leurs deux grands villages soient riverains. Ils se distinguent eux-mêmes de tous leurs voisins, quoique ceux-ci aiment à les grouper avec les Mpundza et les Bombenda.

Il y eut aussi dans le temps des populations qui habitaient la forêt entre ces Mbonzi et les BALOBO, plus haut, l'hinterland des riverains des environs de Bomana. Mais il n'y reste plus qu'un nombre de villages disparus, tels que Bonuka, Bondiya, Booko, Bokamba, Bongondo, etc., et quelques indigènes qui se sont installés dans l'une ou l'autre famille (1).

(1) Nous avons entendu dire, entre autres, par le vieux Makombe de Bongoie, que ces populations sont les Mobena d'aujourd'hui.

Le R. P. F. Pot est du même avis.

N° 10. — La chefferie des Lobala III groupe une quinzaine de villages avec un total d'environ 580 habitants. Ils habitent la forêt inondée entre la Ngiri et l'Ubangi. Leurs parlers se distinguent de ceux des environs, de telle sorte que les enfants des Lobala III ne comprennent pas les gens des Lobala II et I s'ils n'y sont habitués. Ils se nomment eux-mêmes BOBALA, mais sont appelés Likoka par les gens des environs. Les Tanda les appellent Mbonzi.

N° 11. — Ce numéro indique les villages — une dizaine — des chefferies Lobala I et II, environ 250 habitants. On doit diviser cette région en deux aires linguistiques. Les gens de Manfalo, Mokame, Bobeka et Ikembe sont unanimes à affirmer qu'ils se comprennent mutuellement et qu'ils savent parler leurs dialectes réciproques. Mais ils le nient pour les parlers de Nionio, Ikwangbala, etc. Ces derniers se rattachent au groupe 17. Enfin il y a quelques survivants des anciens riverains, que nous avons groupés sous le numéro 12.

Les gens de ce groupe se disent maintenant LOBALA; les LOBALA appellent les gens de la chefferie de Mokame « NKOLO ».

N°s 12-15. — Ce groupe, que le R. P. Félix Pot appelle les MBONZO, nom que nous avons retenu faute de mieux, est géographiquement très dispersé. Ce sont les riverains — les anciens riverains — de l'Ubangi. Il est certain que ces riverains ont plusieurs parlers nettement distincts. Les renseignements que nous avons pu recueillir jusqu'ici sur ces gens indiquent que depuis le village de Boyoka en aval jusqu'à Dongo belge en amont, nous devons distinguer au moins 4 langues.

1. Les villages Buburu, Bolembe, Boyoko et Pimu du Congo belge, ainsi que les villages Impfondo, Kangania, Bokwokoto et Palaka du Congo français, auraient leur langue à eux.

2. Les villages d'Imese — en partie — au Congo belge, Botaba et Dongo en A.E.F. auraient une autre langue.

3. Les villages Boyele, Bonguma au Congo belge; Sitei, Ngombangoi, Bolomi et Lipenga en A.E.F. ont leur langue propre.

4. Le village Dongo belge ainsi que Mikinda en A.E.F. ont aussi leur propre langage. Notons que ce langage est le vieux langage du Dongo belge. Ce village est bilingue; le nouveau parler a la structure des langues soudanaises et est nommé Modzombô.

Il y a en plus encore d'autres parlers sur les rives de l'Ubangi. Parfois ceux-ci se rattachent à des parlers qui sont employés dans l'intérieur. Ainsi, par exemple, le village de Mongungu-Moke, territoire de Bomboma, est reconnu par les habitants des environs comme ayant le parler des gens de Bomboma. Ils habitaient auparavant l'emplacement actuel de la mission catholique de Bokonji.

N° 16. — Les gens de ce groupe se nomment TANDA. Il est composé des villages du territoire de Nouvelle-Anvers, qui sont réunis dans la chefferie des Likoka. Ce nom officiel leur est aussi donné par les Bomboli, leurs voisins, et par les Libinza. Ces derniers les désignent aussi par le nom de Ngiri, mais « c'est là leur nom en Lingala », disent-ils. Pour les Libinza, le nom de Ngiri s'applique proprement aux gens de Bomboma. Les TANDA — officiellement : Likoka — affirment que leur langage ne diffère pas de celui des gens de la chefferie des Tanda dans le territoire de Bomboma. Il est cependant étrange que les Bomboli, leurs voisins, appellent les gens de la chefferie des Likoka « Likoka », mais ceux de la chefferie, des Tanda « Bokwala ». Les habitants de ces deux chefferies sont environ 3.500.

N° 17. — Ce groupe est assez étendu géographiquement. Il comprend la chefferie des Lobala-Sud et tout le secteur des Lobala, hormis le village de Dongo (territoire de Bomboma). Les TANDA — officiellement Likoka — ainsi que les Bomboli les appellent « Ngolo ». Les Bomboma les appellent « MANGANZI » ou « Makpala ». Les Lobala les appellent « Nkolo » ou « Mpoko ». Nos interlocuteurs affirmaient que tout le groupe qui occupe la partie occidentale du territoire de Bomboma du Nord au Sud a un parler sensiblement le même. Les MANGANZI compteraient dès lors plus de 3.000 habitants.

N° 18. — Les gens de ce groupe s'appellent BOMBOLI, ce qui est aussi leur nom officiel; ils font partie du secteur Lobala-Bomboli, du territoire Bomboma. Les 10 villages dans lesquels ils sont incorporés pour l'Etat ont un total de 1.340 habitants. Les TANDA, officiellement Likoka, les nomment « Ngiri ».

N° 19. — Ce numéro indique les gens du secteur des LIBINZA, territoire de Nouvelle-Anvers. Ces « gens d'eau » par excellence habitent les petites élévations de terrain dans la rivière Ngiri

elle-même. Ces petites élévations ne méritent pas le nom d'îles, surtout à la saison des pluies. Il est assez fréquent que l'eau entre dans les habitations elles-mêmes si les pluies sont un peu abondantes. Les Libinza sont environ 2.700, c'est-à-dire qu'il y en a à peu près 3.000 qui, d'après les fiches de l'État, habitent la région de la Ngiri.

Ils se donnent maintenant invariablement le nom de Lobinza. Les Bomboli, les Tanda et les Balobo, leurs voisins, les appellent « Basongo »; les Dzamba « Balobo ba libinza »...

Il y a plusieurs villages que l'État a rangés dans le secteur des Libinza et qui sont des gens qui depuis notre occupation sont en train de sortir de la forêt, par exemple Bolanga, Bomoanga, etc. D'autres villages comprennent des riverains du groupe de Bomana ou des gens qui ont quitté la forêt dans cette région, ce qui est le cas pour la moitié de la chefferie de Bosesera.

Ce dernier fait complique la détermination de la limite Sud des parlars des Libinza. Les gens de Bolongo parlent bien le Libinza, puisqu'ils sont originaires de Bosesera. Or les environs de Bolongo appartiennent probablement au groupe de Bomana, comme nous avons dit plus haut.

Au Nord c'est le village de Malanga qui est le dernier village Libinza aux points de vue linguistique et culturel, fait dont les Libinza et les gens d'amont ont parfaitement conscience.

N° 20. — Dans la forêt inondée de la rive gauche de la Moyenne Ngiri habitent les BALOBO; leur secteur compte près de 4.000 habitants. Ils habitent beaucoup plus près de la Ngiri que du fleuve Congo; beaucoup sont venus s'installer sur le fleuve, d'autres sont allés habiter la Ngiri.

Ils affirment qu'il y a trois sortes de parlars chez eux : celui des appelés « Balobo na mpio », comprenant les chefferies de Bokene, Bonkembe, Libiri et Bikuna; celui des gens de la chefferie de Bonkula et celui de la chefferie de Bondjinga. Cependant, à les entendre, nous ne croyons pas qu'il y ait des gens, pas même des enfants ou des vieillards, qui ne comprennent les parlars des autres chefferies. Cela est-il dû aux communications qu'ils entretiennent entre eux, ou bien aux différences assez minimes entre les trois sortes de parlars ? Il semble qu'on peut considérer les parlars de tous les Balobo comme une seule langue, jusqu'à ce que des études ultérieures nous fixent sur les différences qui existent entre eux.

Il nous a été impossible de trouver un autre nom que celui de Balobo.

N° 21. — Ce groupe comprend les BUDJABA, une population d'environ 2.400 habitants réunis dans la chefferie des Budjaba, et formant aujourd'hui un secteur à part dans le territoire de Bomboma. Les Bomboli, leurs voisins, les appellent « Maleke », le nom du village où se trouve aujourd'hui le tribunal du secteur. D'autres, comme par exemple les Tanda, — officiellement Likoka, — les appellent « Ngiri ».

N° 22. — Ce groupe est appelé Likaw, nom dont eux-mêmes s'emparent parfois (1). Ils sont constitués par les chefferies du secteur de Makengo et les villages de Bomboma I et II, en tout environ 5.500 habitants. Il y a de petits et de grands villages dans les territoires de Budjala et de Bomboma qui parlent la même langue : par exemple, le grand village de Likaw dans le secteur de la Liboko; le petit hameau de Bapomba dans le village de Maboko, secteur des Dzandu; l'ancien parler du petit hameau de Bokala sur la haute Ngiri, recensé dans la chefferie de Musa, secteur de Kutu (ceci sous réserve) et peut-être d'autres encore.

N° 23. — Ce groupe est scindé en deux parties : la chefferie d'Ebuku et celle de Lingundu, en tout quelque 1.400 habitants. Elles ont leurs parlers propres et semblent être, d'après les traditions, les plus anciennes dans cette région. Les Likaw, qui sont maintenant installés dans les chefferies de Bomboma, seraient venus de Bokonji et auraient ainsi divisé la région des LINGUNDU en deux parties. Les gens des environs les appellent communément par leurs noms de chefferies : « Lingunda » et « Ebuku ». Nous ne savons pas s'ils se donnent eux-mêmes un autre nom.

N° 24. — Ce groupe porte le nom officiel de « KUTU amont » et groupe environ 700 habitants dans une dizaine de villages officiels. En fait, les indigènes des alentours les appellent « Koto » (2). Nous ne savons pas très bien où il faut marquer la limite de leur parler au Nord. Nous en reparlerons lorsque nous délimiterons les parlers des Bamwe (n°s 26-31).

(1) Un « chef » se traduit en leur langue par « mongiri o menene », littéralement « le grand Ngiri ».

(2) Ce qui est un terme géographique indiquant les plaines d'herbe « Monkoto » dans lesquelles ils vivent.

Leurs voisins en aval, qui sont nommés par l'État « Kutu aval », affirment généralement que les « Kutu amont » ont d'autres parlars qu'eux. La limite, d'après eux, coïnciderait parfaitement avec la limite des deux chefferies, comme l'État l'a officiellement fixée aujourd'hui. D'autre part, leurs voisins en amont, les Bamwe (nous laissons en ce moment de côté le village de Monia), ne comprennent pas les « Koto ».

N° 25. — Ces gens sont groupés dans la chefferie des « KUTU aval ». Ils sont environ 1.400. Ils sont conscients d'avoir des parlars différents des Libinza et des Kutu amont. Leurs voisins les nomment en général « Koto » ou « Bobaka ». C'est un village qui a une renommée non seulement dans toute la Ngiri, mais même sur le fleuve Congo, l'Ubangi et tout l'intérieur : il est « le village des forgerons ».

N°s 26-31. — La région indiquée sur la carte comprend les parlars suivants :

a) Les parlars des BAMWE, environ 8.400 habitants. Ce nom « Mamwe » a une étymologie transparente. Dans leur parler les Bamwe disent à chaque instant « mwe » — ce qui veut dire « hé là, ami » — pour appeler quelqu'un.

b) Les parlars des DZANDU. Ceux-ci ne forment qu'une partie du secteur Dzandu; ils habitent les chefferies de Maboko, Lokay et Mlounga, environ 1.420 habitants.

c) Les parlars des MOLIBA, qui font aussi partie du secteur des Dzandu et qui constituent une seule chefferie avec 1.187 habitants.

d) Le parler du village Boniange et des petits villages Bobelu, avec environ 200 habitants.

e) Les parlars des Ewaku. Ceux-ci étaient les habitants de la forêt entre la Ngiri et les Moliba-Dzandu. Voici quelques-uns de leurs villages qui sont encore plus ou moins habités aujourd'hui, tout en étant dispersés : Mope, Molongo, Molota, Moteki, Liketa... Ils seraient peut-être encore 200.

f) Le parler des gens de Monia, village d'environ 750 habitants.

Il est vrai que tous ces gens habitent une région relativement petite, qu'il y en a qui, comme les Ewaku, se sont dispersés, que les communications y sont aisées; tout cela faci-

lite la compréhension mutuelle. Cependant ils n'hésitent pas à affirmer que leurs parlers sont incompréhensibles entre eux, qu'ils doivent être habitués aux parlers de leurs voisins pour les comprendre.

N° 32. — Les nouveaux habitants du village de DONGO ont un parler nommé Modzombô. Ils partagent ce parler avec d'autres villages, tous situés sur les rives de l'Ubangi, mais au Nord de la zone étudiée. La langue est soudanaise.

N° 33. — Ce numéro indique le grand groupe des parlers NGOMBE, dans le bassin de la Ngiri; ils sont sensiblement les mêmes que ceux de la rive gauche du fleuve Congo. Ils comprennent le secteur des BOBO avec environ 7.000 habitants; la chefferie de Bobey avec environ 2.000 habitants dans le secteur de Bomboma; le secteur des NGOMBE Nord avec 3.600 habitants; tous sont situés dans le territoire de Bomboma. Enfin le secteur de la Liboko, qui groupe les 13.000 habitants Ngombe, que le territoire de Budjala possède dans le bassin de la Ngiri; en tout donc plus de 25.000 individus qui, tout en parlant leur petit parler villageois, sont toujours adéquatement compris par n'importe quel individu d'un autre village.

Avec ce groupe nous avons terminé l'inventaire des langues bantoues dans le territoire de Budjala. Il nous reste à signaler dans la partie occidentale de ce territoire deux groupes des parlers bantous.

N° 34. — Ce groupe de « gens d'eau » constitue presque tout le secteur des NDOLO. Il y a là 5.000 habitants, répartis sur une très grande étendue.

Il est certain que les NDOLO ont des parlers tout à fait différents de ceux de leurs voisins.

N° 35. — Ce groupe contient une grande partie de la population de la chefferie de la Saw, près de Budzala. Ces gens d'eau, riverains de la Saw supérieure, sont environ un millier, répartis dans les villages suivants : Elema, Budjala, Monenge, Ngunda et Bamba. Le village de Likaw, appartenant administrativement à la même chefferie, a un autre parler, qui semble se rattacher au groupe n° 19. D'après ce que les indigènes de cette contrée disent, il n'y a pas un village sur le fleuve Congo qui aurait le même parler qu'eux.

Ce parler s'appelle, dans leur langage, le BOLONDO. Il diffère beaucoup de tous les autres parlars des gens d'eau. Il possède une caractéristique que l'on ne soupçonnerait pas dans cette région de l'Afrique bantoue. Les substantifs ont généralement un *double préfixe* devant le radical, et le premier préfixe est souvent *tout à fait* identique au second ⁽¹⁾.

Voici quelques mots dans le parler de Budjala :

Œil : liliyo; pluriel : mamiyo.

Huile : momuta.

Vin de palme : mamana.

Lèvre : etateke (notons que les parlars voisins ont : etek).

Viande : momunu.

Nuit : bobutu (les parlars voisins ont : butu).

Feu : momwa (les parlars voisins ont : mw + une ou deux voyelles).

*
**

Nous avons ainsi passé en revue tous les parlars bantous du territoire de Bomboma, de la partie occidentale du territoire de Budjala, ainsi que de tout le territoire de Nouvelle-Anvers, excepté ceux du secteur de Nouvelle-Anvers même, c'est-à-dire tous les parlars bantous entre l'Ubangi et le fleuve Congo, à l'exception de ceux qui sont parlés dans le secteur de Nouvelle-Anvers et dans la chefferie des Bobangi, territoire de Coquilhatville.

Ces 35 langues ou « groupes de dialectes » que nous avons énumérés sont distincts l'un de l'autre. Nous ne disons pas que des études ultérieures ne pourraient pas amener la division de l'un ou l'autre groupe en deux, ou que d'autres groupes ne puissent s'y ajouter, ou même que les gens connaissant l'une ou l'autre de ces langues « à moitié mortes » ne soient réduits à quelques individus, ou aient même fini d'exister. Il y a assez de faits de ce genre

(1) Le premier préfixe a non seulement la voyelle, mais aussi la consonne du second; le préfixe EN ENTIER est donc répété; c'est, à notre connaissance, un fait encore unique en Afrique.

qui sont bien connus; ainsi, par exemple, le R. P. Félix Pot nous écrit : « Je doute très fort que les *Bombende* aient conservé leur langue. Je me souviens qu'on n'a pu me montrer qu'un seul homme qui la connaissait et duquel je n'ai rien pu retirer ». M. l'abbé Médard Bokula nous a raconté un fait analogue. Nous-même nous nous souvenons qu'un certain Nyali Pierre de Bomuna (chefferie Emate, territoire de Nouvelle-Anvers) nous disait qu'il connaissait un village dans sa région où il y avait une vieille qui était la seule survivante de tout un peuple habitant l'intérieur de la forêt; pas un seul villageois ne comprenait plus le parler dont elle se servait.

* *

En jetant un coup d'œil d'ensemble sur tous les parlers dont nous avons fait l'inventaire, quelques constatations s'imposent :

1. En ne tenant pas compte des groupes portant les numéros 32-33, nous pouvons dire que tous les autres parlers appartiennent à ce qu'on appelle depuis déjà plus de 50 ans le *groupe des parlers BANGALA*. Il faudrait encore y ajouter les quelques parlers dont nous n'avons pas fait mention, faute de renseignements. On arrivera ainsi à une TRENTAINE de « dialect-groups » qui, étant tous parlés dans l'entre-Congo-Ubangi, constituent un *groupe géographique* nettement délimité.

2. Officiellement ce groupe comporte environ 85.000 habitants, répartis comme suit :

Tout le territoire de Nouvelle-Anvers, ou 25.700 habitants;

Presque tout le territoire de Bomboma, excepté environ 18.000 Ngombe, Ngbandi et Banza, c'est-à-dire environ 30.000 habitants;

Le secteur des Ndolo du territoire de Budjala, ou 6.500 habitants;

La chefferie de Bobangi, dans le territoire de Coquilhatville, que nous estimons à 3.000 habitants (?).

3. *Les voisins* de ces populations sont : au Nord et à l'Est des gens aux parlers soudanais et Ngombe; au Sud, en traversant le fleuve Congo, des gens aux parlers Ngombe et Mongo; à l'Ouest les populations de l'A.E.F.

4. Quant à savoir si ce groupe géographique est aussi bien *délimité au point de vue linguistique*, voilà une question beaucoup plus délicate. Il est vrai que les populations voisines, excepté celles de l'A.E.F., ont des parlers qui sont linguistiquement bien délimités. En effet, les parlers soudanais voisins ont des caractéristiques linguistiques franchement différentes; quant aux parlers Ngombe, le fait que tous les gens aux parlers Ngombe se comprennent mutuellement, mais ne comprennent rien aux parlers que nous avons énumérés, indique clairement qu'il y a un grand nombre de faits linguistiques qui les différencient de ces populations « Bangala ». Mais tout cela ne prouve qu'une chose : il faut regarder le groupe des parlers Bangala comme étant « linguistiquement différent » des parlers VOISINS.

Donc cela ne prouve pas que ces parlers Bangala diffèrent linguistiquement d'autres parlers NON VOISINS, par exemple des parlers d'autres peuples riverains, sur la Mongala, sur le Fleuve, sur l'Ubangi, etc. Ensuite, il faut encore prouver que tous les parlers Bangala constituent UN OU PLUSIEURS groupes linguistiques. Or c'est précisément ici que commence le travail lent et laborieux de l'étude linguistique de tous ces parlers.

5. Où en est-on dans l'étude des parlers « Bangala » ? Il y a une multitude de publications sur la « lingua francae », le Lingala, qui, tout en donnant quelques idées de

certaines des parlers indigènes Bangala, ne peuvent nous fournir des faits précis et bien déterminés, surtout au point de vue géographique. Quant aux publications qui traitent d'un parler bien déterminé, il n'y a que les suivantes :

- CAMBIER, *Essai sur la langue congolaise*, 1891;
WHITEHEAD, *Bobangi Grammar and Dictionary*, 1899;
STAPLETON, *Comparative Handbook of Congo Languages*, 1903;
J. TANGHE, Mabale stories (*Bull. of the School of Oriental Studies*, 1929).

Toutes ces publications traitent des gens du secteur de Nouvelle-Anvers et de la chefferie de Bobangi, territoire de Coquilhatville; sur l'intérieur rien n'a encore été publié. Toutefois nous pouvons annoncer que nous commencerons sous peu la publication des premiers résultats de l'étude de ces parlers.

Libanda, sur la Ngiri, 1^{er} mai 1948.

certains des peuples indigènes, au moins en ce qui concerne les faits précis et bien déterminés, surtout au point de vue géographique. Quant aux publications qui traitent d'un parler bien déterminé, il n'y a que les sui-

R. P. G. Van Bulck. — Notule sur les « Classifications des langues en Afrique », du R. P. L. De Boeck.

Le « Handbook of African Languages » distingue fort sagement, me paraît-il, trois cas différents :

1. Une langue ne présentant pas de particularités régionales;
2. Une langue avec des dialectes divers;
3. Un groupe de dialectes apparentés, sans langue commune.

En effet, remarquons dès l'abord :

1° que nous faisons abstraction des « différences individuelles » : ce n'est pas là l'objet de la linguistique;

2° que le « Handbook » ne tiendra pas compte non plus des « différences de village à village » telles qu'un dialectologue d'Europe et un linguiste spécialiste en constateraient toujours et partout.

Le « Handbook » tiendra compte des « particularités linguistiques qui sont communes à toute une région » et qui dès lors caractérisent cette région, même aux yeux des individus de la région, c'est-à-dire aux indigènes eux-mêmes. Ceux-ci reconnaîtront un tel à son langage : « Il est de telle région; son langage le trahit ». Le « Handbook » reconnaît donc qu'il existe des langues parlées sur une aire plus ou moins vaste, mais à l'intérieur de laquelle se présentent des particularités locales régionales.

Examinons maintenant les divers cas qui se présenteront :

1. UNE LANGUE. — Le critère de « mutuelle compréhension » fera dire aux indigènes qu'ils parlent une seule et même langue : « Nous autres nous parlons la même langue; en effet, nous nous comprenons les uns les autres, tandis que ceux-là nous ne les comprenons plus : ils parlent, eux, une autre langue ». Ce seront des aires à « une seule langue ».

2. UN DIALECTE. — Le critère « de discrimination » fera dire aux indigènes qu'ils parlent des dialectes différents : « Un tel parle notre langue, il est vrai, mais son langage est étrange pour nous, c'est-à-dire il a dans son langage certaines particularités régionales qui font qu'on reconnaît son origine rien qu'à son parler; souvent cela nous paraît ridicule et on lui donnera un surnom d'après ces particularités, par exemple les « Gbwaka mabo ».

Le « nombre d'individus » n'intervient pas, ni la notion de « village » non plus. Une langue peut être parlée par un million d'individus, mais si elle n'est plus parlée que par un seul village ou même par un seul individu, elle reste une « langue » et ne devient pas pour cela « un dialecte ».

Lorsqu'une langue est parlée sur un territoire peu étendu, les indigènes ne seront pas caractérisés par des dialectes différents. Même le linguiste, dans ce cas, lorsqu'il y découvre des différences, saura difficilement prouver qu'il s'agit d'autre chose que de différences individuelles. En effet, le facteur « régional », qui est caractéristique pour un dialecte, y manque.

3. UNE LANGUE, MAIS À DIALECTES DIVERS. — Dès qu'une langue est très répandue, c'est-à-dire sur une aire d'extension très vaste, on est quasi assuré d'y rencontrer, parmi les différences, des « particularités régionales », c'est-

à-dire caractéristiques de cette région. On y parlera la même langue, mais des dialectes divers. Il y aura lieu de parler d'une langue unique (par exemple le Zande, le KiKoongo, le Luba), mais ayant des dialectes divers.

Il se peut fort bien que ces dialectes soient dus à l'existence antérieure de « langues diverses » ; ces indigènes, en perdant, au cours des temps, leur langue, ont commencé à parler, par exemple, la langue des envahisseurs, mais en la déformant, et ont créé ainsi des « parlars dialectaux ».

Parfois les variantes dialectales seront dues tout simplement au voisinage d'une langue étrangère. Par osmose, certaines particularités de cette langue étrangère pénètrent ici et font que la langue y présente régionalement des variantes : ce seront dans cette région des « variantes dialectales ».

4. UNE LANGUE UNIQUE SANS VARIANTES DIALECTALES NOTABLES. — Ailleurs il y a eu domination guerrière, aristocratique. Le prestige des dominateurs a eu comme effet que leur langue s'est répandue parmi les assujettis. Ces derniers se sont habitués peu à peu à parler eux aussi la langue des dominateurs, mais sans pour cela perdre la leur. Ils continuent à parler entre eux leur langue maternelle, tout en parlant avec les chefs la langue des dominateurs. Dans ce cas il ne se crée pas des dialectes : on se trouve devant un cas de « langue sans variantes dialectales notables », et cela malgré son extension même assez vaste. Ce sera le cas pour l'Abandia chez les AKare. Ce sera quasi toujours le cas dès qu'on se trouve devant des indigènes bi- ou polyglottes.

5. UN « GROUPE DE DIALECTES ». — Mais lorsqu'on se trouve en région marécageuse (par exemple la Ngiri) ou montagnaise (par exemple le Kordofan, Nuba-Hills), où les relations entre villages, entre gens parlant une même

langue sont difficiles et dès lors peu fréquentes, les particularités de chaque village tendent à s'accroître sans cesse. Les parlers deviennent de plus en plus particularisés. Quand les indigènes, à de rares intervalles, se rencontrent, ils se sentent de plus en plus gênés et les difficultés à se comprendre augmentent de plus en plus. On se trouve devant une mosaïque de parlers juxtaposés, toujours plus ou moins diversifiés l'un de l'autre, mais sans toutefois qu'on puisse dire que ce sont des langues diverses : « Les gens se comprennent encore (quoique déjà avec un peu de peine) et ont encore la conscience de parler une même langue ». Aucun de ces dialectes ne domine les autres, car le peu de circulation n'y a pas offert l'occasion à ce qu'un des facies particuliers de cette langue s'étende plus que les autres. On parlera d'un « groupe de dialectes », mais sans qu'on puisse parler d'une « langue unique », avec certaines « particularités régionales ». Si cette situation perdure, il est fort probable que les déformations particulières iront tellement loin qu'elles finiront par créer des « langues diverses » : les gens ne se comprendront plus mutuellement et dès ce jour on dira qu'ils parlent des « langues diverses ». Qu'on se rappelle la multiplicité des langues papoues et polynésiennes : chaque îlot a sa langue.

6. UNE « LANGUE COMMUNE ». — Langue commune dit tout autre chose. Lorsque par suite de la création d'une littérature écrite, ou par suite du prestige d'une « cour », ou par suite de la fondation d'un centre littéraire ou scientifique, un parler dialectal acquiert une telle prédominance qu'il dépasse tous les autres parlers dialectaux des autres régions, on constate le phénomène dit de « rayonnement centrifuge » et d'« attraction centripète ». Le parler en question rayonne tout autour de ce centre et ses vagues se roulent de plus en plus loin en cercles concentriques; en sens inverse, simultanément, il attire

les autres vers lui. Exactement comme c'est le cas pour l'évangélisation : les prosélytes s'en vont prêcher dans les alentours et répandre la Bonne Nouvelle; les catéchumènes convergent au poste central. Quand maintenant ces centres régionaux vont à leur tour écrire ou parler, ils le feront dans le langage qui est celui de la ville, celui de la cour ou celui des livres. Cette « langue culturelle » ou « langue de civilisation » s'impose peu à peu, et après un certain laps de temps on voit qu'elle est acceptée un peu partout comme la « langue commune ». Les parlers régionaux s'effacent; bientôt les simples et les rustres qui les parlent encore se sentent gênés. On commence à ressentir le « parler dialectal » comme n'étant qu'un « vulgaire dialecte » en face de la « langue commune », tandis que, au contraire, on se sent relevé d'un degré dès qu'on sait parler et écrire la « langue cultivée », celle de l'aristocratie ou celle des hommes de lettres, ou celle de la cour. Celle-ci a acquis dès ce jour droit de cité : elle peut se dire la « langue commune »; aussi nous assistons progressivement à son extension, tant que continue à exister et à fleurir ce centre. D'ordinaire les « langues communes » disparaissent avec la disparition des centres qui leur ont donné le jour.

Suite à une guerre, ou à une invasion, nous voyons se créer des centres nouveaux, avec éventuellement une langue nouvelle : à leur tour ces centres rayonnent et attirent. Ils contrebalancent les centres anciens et finissent souvent par les détruire. C'est ainsi qu'une succession de deux « langues communes » dans une et même région n'est pas si rare dans l'histoire. Qu'on se rappelle le Sumérien, l'Assyro-Chaldéen, le Hittite, etc.

7. UN « DIALECTE IMPORTANT ». — A l'heure actuelle, en Afrique, le cas se présente souvent autrement. Un des dialectes d'une langue devient « dialecte important ». Il ne s'agit pas du nombre des indigènes qui à l'origine

parlaient ce dialecte. Il ne s'agit pas non plus de l'extension de l'aire où les indigènes le parlent. Il s'agit tout simplement d'un dialecte qui a acquis subitement, du dehors, une « force d'expansion » extraordinaire. Souvent c'est l'établissement d'une Mission dans la région qui en est la cause. La Mission a adopté ce dialecte-là comme langue de la Mission. Qu'est-ce qui s'ensuit ? C'est ce dialecte-là qui sera parlé par les missionnaires dans leur rayonnement; c'est lui qui est enseigné dans toutes les écoles de la région; c'est encore dans ce dialecte-là que sont rédigés les manuels scolaires et les manuels religieux; c'est enfin lui qui a été choisi comme langue du périodique indigène de la Mission. Tous les élèves sortant des écoles le parleront, ou du moins s'en serviront dans leurs lettres et pour tout ce qui s'écrit. Partout où les « évolués » ou « lettrés » se transportent, ils amènent avec eux ce dialecte. De par la force des choses, ce dialecte a acquis une vitalité, une force d'expansion que les autres dialectes ne possèdent pas. C'est ce dialecte-là qui va dominer peu à peu, quoique, à ses débuts, tout soit dû au pur hasard. Si les missionnaires avaient fondé leur première Mission autre part, un autre dialecte serait devenu « dialecte important ». La contre-épreuve se rencontre également : si les missionnaires ont le malheur de ne pas se servir de la langue indigène en s'établissant dans une région, mais d'y vouloir essayer l'apostolat dans une langue étrangère au pays, nous constatons que dans cette région aucun « dialecte important » ne se crée. Le critère est ici la « force d'expansion ».

8. UNE « LANGUE ARTIFICIELLE ». — Qu'entend-on par une langue artificielle ? Ici il nous faut distinguer; le sens qu'on y attache n'est pas le même en Europe et en Afrique.

En Europe on appellera « langues artificielles » (ou dans un sens euphémique « langues auxiliaires ») celles

qu'on crée de toutes pièces, quoique les éléments en préexistent dans les diverses langues : tels l'Espéranto, l'Ido, le Volapuk, l'Hala.

En Afrique, la « langue artificielle » sera une langue constituée de formes qui n'existent dans aucune des langues ou des dialectes parlés dans la région. Ce qu'elle a d'artificiel ici n'est pas dû au choix combinatoire des linguistes qui la créent, mais tout simplement à des erreurs ou à des ignorances. Le cas n'est pas si rare, où en rédigeant une grammaire, l'Européen y intègre de son propre cru, par erreur ou par ignorance, de ces formes qui comme telles n'existent pas, ni dans le dialecte en question, ni dans aucun des autres dialectes de cette langue. Aussi le résultat se comprend : l'indigène qui entend parler pareil langage, à formes artificielles, n'y reconnaît plus son dialecte; il ignore le sens de ses créations artificielles. Dès lors ces langues ne sauraient être parlées que par ceux qui ont fréquenté des écoles où on les enseigne ou qui sont au service de Blancs, qui les emploient. Mais elles ne sont guère comprises par les indigènes de la brousse ni surtout par la gent féminine; tout au plus ceux-ci et celles-ci tâchent-ils d'en deviner le sens. Pareilles créations artificielles, dans la mesure même où elles sont artificielles, sont vouées à l'échec, parce que dans la région aucune langue vivante ne les soutient ni ne les vivifie au cours de leur existence.

9. UNE « LANGUE VÉHICULAIRE ». — On usera du terme de « langue véhiculaire » pour indiquer qu'elle n'a d'autre but que de « se faire comprendre dans la vie pratique quotidienne ». Ce sera le cas pour des commerçants, des voyageurs, des militaires de passage. Le vocabulaire y est réduit au strict minimum, les formes grammaticales à leur plus simple expression, pour n'en pas dire plus. Ces langues « véhiculaires » s'opposent aux « langues culturelles » ou aux « langues de civilisation » (Kultur-

sprachen). Elles n'ont guère la prétention de devenir un jour langues d'école ou langues de livre. Leur raison d'être, c'est d'être des langues parlées, et plaise au ciel qu'elles ne dépassent jamais ce stade et ne deviennent pas « langues écrites ». Elles ne sont que « langues de conversation » : simple moyen de se faire comprendre.

10. UN « SABIR ». — « Sabir » aura un sens encore plus méprisable. Tantôt il s'agit de langues existantes, tantôt il s'agit de simples langues véhiculaires, mais dans les deux cas celles-ci sont tellement déformées dans la bouche de ceux qui les parlent, qu'à vrai dire elles ne méritent plus le nom de « langue ». Les verbes y sont réduits à des infinitifs; les conjugaisons, les déclinaisons y ont disparu. C'est à peine si l'on parvient encore à deviner ce que l'interlocuteur peut bien vouloir dire. Un des exemples les plus typiques est certes le « pidgin-English » ou « bush-English » des « Grassfield » du Kamerun.

Nous voudrions y ajouter encore deux cas, particuliers à l'Afrique centrale : celui d'une « langue imposée » et celui d'une « langue introduite ».

11. UNE « LANGUE IMPOSÉE ». — Qu'on pense au KiSwaheli, qui est langue parlée et langue de civilisation à la côte orientale, mais qui en Uganda n'est plus que « langue imposée », imposée par le Gouvernement pour tout ce qui touche à l'Administration et aux tractations officielles entre Gouvernement et indigènes. L'avenir nous apprendra quel sera le sort de ce KiSwaheli dans l'Uganda, où tout un peuple se rebiffe et ne se déclare guère prêt à abandonner sa propre langue culturelle pour une langue du dehors.

12. UNE « LANGUE INTRODUITE ». — C'est le cas pour le « KiSwaheli » au Katanga. Il n'y est la langue d'aucune tribu du Katanga, ni même du Congo belge. Si à l'heure

actuelle on l'y parle, c'est que des indigènes l'y ont apprise aux écoles. En effet, elle a été importée au Congo belge par les porteurs des caravanes de la côte orientale et par les Arabisés du temps de leur emprise. Ultérieurement elle a été répandue par les missionnaires, qui l'ont adoptée comme langue d'évangélisation et comme langue d'instruction d'abord sur les rives du Tanganika, puis à l'intérieur, au fur et à mesure de la pénétration. Les envahisseurs BaYeke, WanyaMwezi, n'avaient pas réussi à imposer leur langue aux indigènes subjugués; les écoles des missionnaires ont vaincu l'obstacle et ont introduit une langue de bantou oriental, sœur du KinyaMwezi.

Rome, 15 octobre 1948.

**Th. Heyse. — Commission de l'Index bibliographique général.
Rapport d'ensemble.**

A la suite d'une communication faite à la classe des Sciences morales et politiques au cours de sa séance de décembre 1947, l'Institut Royal Colonial Belge chargea une Commission d'étudier les meilleurs moyens de réaliser l'élaboration d'un Index bibliographique général du Congo belge et du Ruanda-Urundi. La Commission aurait à se prononcer sur les différents points énumérés *in fine* de la communication précitée (voyez *Bulletin des Séances*, 1947, pp. 753-755).

Elle fut composée de représentants des trois classes et comprenait : MM. De Jonghe et Olbrechts, pour la classe des Sciences morales et politiques; MM. Buttgenbach et Robyns, pour la classe des Sciences naturelles et médicales; MM. Cambier et Devroey pour la classe des Sciences techniques. M. Devroey remplit les fonctions de secrétaire. M. Heyse fut chargé de la présidence de la Commission.

Celle-ci a tenu cinq séances, la première le 9 février 1948, la deuxième le 12 avril 1948, la troisième le 12 mai 1948, la quatrième le 16 juin 1948; la cinquième séance, du 13 octobre 1948, fut réservée à l'examen d'ensemble des travaux de la Commission.

Au cours de sa première séance, la Commission reconnaît à l'unanimité l'utilité de la création d'un organisme central de coordination et de revision bibliographique, mais elle estime qu'on ne peut ignorer les activités déjà existantes dans le domaine de la Bibliographie coloniale. Aussi le nouvel organisme ne se substituerait pas aux centres de documentation actuels, mais il travaillerait en

collaboration avec ceux-ci, qui lui enverraient régulièrement les résultats de leurs dépouillements. L'organisme nouveau centraliserait, coordonnerait et reviserait les éléments qui lui parviendraient des diverses institutions dont il solliciterait la collaboration. Il suppléerait éventuellement aux lacunes des activités déjà en cours par des investigations de ses services propres. Il se contenterait de suivre le mouvement des idées et des publications en dépouillant quelques grandes revues coloniales nationales et étrangères et il pourrait, de son côté, signaler à ses collaborateurs des indications qui leur auraient échappé.

Il va de soi que la méthode préconisée suppose chez tous les collaborateurs une même compréhension du but poursuivi et un esprit de discipline et de solidarité scientifique impliquant la volonté de se soumettre aux directives d'un Comité directeur, notamment pour la rédaction des fiches à transmettre avec régularité à l'organisme coordinateur et centralisateur, que nous appellerons, dans la suite du rapport, l'« Index général ».

*
**

Au cours de sa première séance, la Commission a fixé le point de départ des recensements de l'Index général à l'année 1482, date de la découverte de l'embouchure du Congo par Diego Cao. Un membre avait proposé de s'en tenir à l'Expansion d'outre-mer de la Belgique en Afrique et de débiter en 1876, date de la Conférence géographique de Bruxelles, année de départ des travaux de la « Biographie coloniale », entamée déjà par l'Institut Royal Colonial Belge, quitte à tenir compte des publications des explorateurs ayant visité l'Afrique centrale avant 1876. Il a paru que rien ne s'opposait à recenser les études remontant à l'année 1482, et qu'au contraire cela permettrait de remonter aux débuts de la participation des Belges à l'exploration et à la christianisation du Congo. Le nom-

bre d'ouvrages relatifs à ces faits n'est d'ailleurs pas considérable.

La Commission détermine ensuite le champ géographique ou territorial des activités de l'Index; d'après elle ce serait la zone tropicale du continent africain, ce qui a une signification bien définie et comprend l'Afrique centrale entre les 15° parallèle Nord et 15° parallèle Sud.

L'Afrique du Sud est donc exclue.

Un membre avait préconisé d'étendre l'activité territoriale à toute l'Afrique au Sud du Sahara. Toutefois, pour les parties de l'Afrique situées en dehors des limites du Congo belge et du Ruanda-Urundi, les ouvrages ne seraient retenus que pour autant que les objets traités aient un rapport direct avec les régions sur lesquelles les Belges exercent ou ont exercé leur autorité. La Commission s'en tient à l'Afrique tropicale, mais admet la réserve faite ci-dessus.

*
**

Le travail de l'Index, étant basé sur la collaboration des grands centres de documentation actuels, la méthode de catalographie paraît de toute première importance. Toutefois, avant d'aborder ce point capital, la Commission crut opportun d'examiner, au cours de sa deuxième réunion du 12 avril 1948, une question se rapportant à l'objet des ouvrages et articles à recenser.

Tout ce qui touche au Congo, au Ruanda-Urundi et tout ce qui a la Colonisation pour objet, dans le cadre territorial admis, serait retenu, qu'il s'agisse de livres, brochures, articles de revues et de journaux, s'ils sont originaux. Mais faut-il, dans le dépouillement des revues et journaux du Congo et du Ruanda-Urundi, tenir compte de tous les articles, même de ceux de culture générale, ou faut-il se borner aux articles de caractère colonial ? Par exemple, y a-t-il lieu de mentionner les articles de la

revue *Band* sur la littérature flamande ou ceux du périodique *Jeune Afrique* sur É. Verhaeren ?

La majorité des membres de la Commission est d'avis que l'Index général ne doit pas s'étendre à tous les ouvrages indistinctement publiés au Congo ou au Ruanda-Urundi et qu'il convient de se limiter à ceux qui ont nos possessions d'outre-mer ou la colonisation pour objet. Le Président suggère que l'on tienne compte des travaux qui ont pour auteurs des indigènes, car ils permettent de suivre le progrès de notre action colonisatrice et l'évolution des conceptions des noirs.

La Commission estime que les publications des natifs relèveront de différentes rubriques ou sections du classement général réservées à la politique indigène, à l'enseignement et au développement culturel des populations autochtones.

*
**

CATALOGRAPHIE. — La Commission recommande que tous les centres de collaboration adoptent, dans leurs communications à faire à l'Index général, un modèle uniforme de fiches, mentionnant les indications qui seront considérées comme essentielles et présentées dans un ordre imposé.

La Commission a pris connaissance des fiches usitées à la Bibliothèque Royale de Belgique, à la Bibliothèque Nationale Suisse et à l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO, Paris).

Le chef du Centre de Bibliographie de cette institution a fait parvenir un aperçu des Règles Bibliographiques établies surtout pour l'élaboration des listes de livres recommandés à l'UNESCO pour la traduction. Le « Bibliographical Short Rules » de l'UNESCO fut communiqué aux membres de la Commission, qui constatèrent que toutes les indications préconisées se retrouvaient, en fait,

sur les fiches de la Bibliothèque Nationale Suisse et de la Bibliothèque Nationale de Belgique, les fiches étant du format international. Le lieu et l'année d'édition, le nom de l'éditeur, le format et la pagination apparaissent partout comme des indications essentielles qui doivent s'ajouter au nom de l'auteur éventuel et au titre.

La Commission propose d'adopter le modèle des fiches de la Bibliothèque Royale de Belgique. L'Index général pourra disposer d'un ouvrage de MM. J. Van Hove, F. Remy et J. F. Vanderheyden sur *Les Règles catalographiques à l'usage des Bibliothèques de Belgique* (Bruxelles, 1933, 220 p.).

Toutefois, trois points retiennent l'attention spéciale de la Commission :

1° *L'année de la publication des ouvrages ou publications.* — Un membre préconise l'inscription très apparente de l'année d'édition dans une case spéciale sous le nom de l'auteur. Ainsi on facilitera le classement chronologique des fiches d'un même auteur.

2° *La mention des périodiques.* — La mention des périodiques ou revues, qui ont publié des articles recensés, doit toujours être précédée de l'indication du lieu d'édition et suivie de la pagination exacte suivant le numéro original du périodique. Les tirés-à-part feront l'objet d'une fiche spéciale.

3° *Les indications complémentaires.* — De courtes notices pourront guider le chercheur en mentionnant, en termes très larges, le contenu de l'ouvrage. Elles pourront également signaler éventuellement l'intérêt spécial qu'il présente et les principaux comptes rendus.

La Commission admet l'utilité de telles indications complémentaires. Toutefois, elle estime qu'il y a lieu de les reporter sur une fiche de couleur spéciale classée à la suite de la fiche bibliographique principale, qui pourrait

cependant, par un système de sigles, citer les bibliothèques possédant le volume ou l'article.

*
**

La Commission a entamé l'examen d'un projet de classification méthodique au cours de ses deux dernières séances et a également porté à l'ordre du jour de celles-ci le plan d'organisation et le financement de l'Index général.

Il est admis que les fichiers devront comprendre une double classification :

a) Alphabétique par auteur ou par titre s'il s'agit de travaux anonymes, en respectant les règles orthographiques admises par la Biographie Coloniale Belge;

b) Systématique et idéologique suivant une classification décimale.

*
**

La première classification ne soulève pas de discussion et le répertoire alphabétique pourrait être réalisé sans tarder.

La deuxième donne lieu à des échanges de vues.

M. Devroey a bien voulu rédiger un avant-projet de classification décimale méthodique s'inspirant de l'annexe II de la communication faite par le Président de la Commission à la séance du 15 décembre 1947 de la classe des Sciences morales et politiques de l'Institut (1).

Il fait remarquer que le projet de M. Heyse nécessitera des retouches et que certaines rubriques devraient être développées, d'autres coordonnées de manière plus

(1) Voir *Bulletin des séances*, 1947, pp. 761-769. Rectification : à la page 763, il faut lire, ligne 3, « Essais de colonisation depuis 1830 » et non depuis 1930. La même rectification doit être apportée à l'avant-projet de classification décimale rédigé par M. Devroey (p. 1, n° 141.1).

logique. Il n'a voulu que concrétiser le mécanisme de la classification décimale.

M. De Jonghe relève les lacunes de l'avant-projet dans le domaine de l'ethnographie et de l'ethnologie et présente une classification plus simple mais pouvant être étendue, suivant les nécessités, par l'application de la classification décimale.

Le Président répond que son avant-projet a été rédigé pour classer une documentation se rapportant à une époque bien déterminée, celle de 1937 à 1947. Il est naturel qu'au cours d'une période certaines matières ont été traitées avec plus d'ampleur que d'autres. Il reconnaît les lacunes signalées, mais on pourrait y remédier en insérant dans l'avant-propos de classification décimale, entre le 341 et le 342, une rubrique consacrée à l'ethnographie et à l'ethnologie.

Il est partisan de classifications simples; il se contenterait même d'une classification purement alphabétique des matières; cependant, il propose de prévoir dans les tableaux, présentés par M. De Jonghe, une rubrique générale intitulée : « Bibliographie. Documentation générale. Ouvrages généraux ». Il est suggéré que les diverses propositions de classification soient versées au dossier à transmettre à l'organe d'exécution, qui poursuivra la réalisation de l'Index général.

La Commission réserve son avis sur la question des Voies et Moyens, celle-ci devant dépendre de la forme à adopter pour l'exécution du programme.

Le Président avait rédigé un plan financier sommaire d'un organisme autonome qui comporterait une dépense de 250,000 francs de frais de premier établissement et une dépense d'administration annuelle de 652,000 francs. La Commission ne le discuta pas, mais admit, à l'unanimité, qu'il serait désirable que l'organe d'exécution fût rattaché à l'IRSAC, dans le cadre de sa mission de documentation générale. L'organe d'exécution consti-

tueraient une section des services généraux de cet Institut, qui pourrait travailler plus économiquement qu'une nouvelle institution autonome; il pourrait y consacrer une partie de ses locaux et y affecter une partie de son personnel. Il semble toutefois que l'organe d'exécution devrait être assisté d'un Conseil de Direction, composé de délégués des centres les plus représentatifs dans le domaine de la documentation coloniale. Ainsi seraient maintenus plus efficacement les contacts indispensables pour le travail de collaboration, tel qu'il a été esquissé au début de ce rapport. La Commission émet le vœu que les fiches bibliographiques rassemblées par l'organe d'exécution soient publiées dans un Bulletin annuel, imprimé au verso seulement des pages, afin de permettre le découpage.

Le 23 septembre 1948.

Réunion du 20 décembre 1948

La séance est ouverte à 14h30 sous la présidence de M. J. H. ...

Sont en outre présents : le R. P. M. ...
M. J. H. ...

Séance du 20 décembre 1948

Après la lecture de ...

Zitting van 20 Décember 1948

Le Secrétaire général ...
L'histoire du Bas-Congo depuis la découverte du fleuve
par Diego Cão en 1482, jusqu'à 1716. Voir p. 205-1. Cette
étude est le fruit de recherches entreprises par l'auteur
sur le terrain et dans les archives diverses de la région.
Grandes écoles Bulletin des sciences, 1938, pp. 600 et 673.
677.

Hommage d'ouvrages. Présent-exemplaire.

Le Secrétaire général dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

- 1. Copies rendues au Secrétaire général de l'Académie des Sciences coloniales par M. le Secrétaire général, le 17/12/48.
- 2. La Force des Océanides, n° 41 et 42, Homme mensuelle, Réunion, octobre et novembre 1948.
- 3. Océanides coloniales, n° 10, Institut Colonial de l'Université d'Alger, octobre 1948.

Séance du 20 décembre 1948.

La séance est ouverte à 14 h 30. sous la présidence de M. A. Wauters, directeur.

Sont en outre présents : le R. P. P. Charles, MM. E. De Jonghe, F. Dellicour, Th. Heyse, A. Marzorati, A. Moeller, A. Sohier, le R. P. J. Van Wing, membres titulaires; M. A. Burssens, S. E. Mgr J. Cuvelier, MM. N. De Cleene, R. de Mûelenaere, J. Devaux, V. Gelders, G. Malengreau, F. Van der Linden, membres associés; le R. P. E. Boelaert, membre correspondant, ainsi que M. E. Devroey, secrétaire des séances.

Absents et excusés : MM. J. Jadot, J. Jentgen, O. Louwers, G. Smets.

Contribution à l'Histoire du Bas-Congo.

S. Exc. Mgr. J. Cuvelier présente une contribution à l'histoire du Bas-Congo, depuis la découverte du fleuve par Diego Cão, en 1488, jusqu'à 1716. (Voir p. 895.) Cette étude est le fruit de recherches entreprises par l'auteur sur le terrain et dans les Archives vaticanes de la Propagande (voir *Bulletin des séances*, 1938, pp. 600 et 673-677).

Hommage d'ouvrages.

Le *Secrétaire général* dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Present-exemplaren.

De *Secretaris-Generaal* legt op het bureau de volgende werken neer :

1. *Comptes rendus mensuels des Séances de l'Académie des Sciences coloniales* par M. le *Secrétaire perpétuel*, t. VIII, séance du 17 septembre 1948, Paris, 1948.
2. *La Voix du Congolais*, n^{os} 31 et 32, Revue mensuelle, Kalina, octobre et novembre 1948.
3. *Cahiers coloniaux*, n^o 10, Institut Colonial de Marseille, Marseille, octobre 1948.

Zitting van 20 December 1948.

De zitting wordt geopend te 14 u 30 onder voorzitterschap van de heer A. Wauters, directeur.

Zijn insgelijks aanwezig : de E. P. P. Charles, de heren E. De Jonghe, F. Dellicour, Th. Heyse, A. Marzorati, A. Moeller, A. Sohier, E. P. J. Van Wing, titelvoerende leden; de heer A. Burssens, Z. Exc Mgr J. Cuvelier, de heren N. De Cleene, R. de Mûelenaere, J. Devaux, V. Gelders, G. Malengreau, F. Van der Linden, buitengewoon leden; E. P. E. Boelaert, corresponderend lid, alsook de heer E. Devroey, secretaris van de zittingen.

Afwezig en verontschuldigd : de heren J. Jadot, J. Jentgen, O. Louwers, G. Smets.

Bijdrage tot de kennis der geschiedenis van de Neder-Kongo.

Z. Exc. Mgr J. Cuvelier stelt een bijdrage voor tot de kennis der geschiedenis van de Neder-Kongo, vanaf de ontdekking der stroom door Diego Cão in 1488 tot 1716. (Zie blz. 895.) Deze studie is de vrucht van zoekingen door de schrijver gedaan in de Propaganda-archieven van het Vaticaan (zie *Bulletijn der zittingen*, 1938, blz. 600 en 673-677).

Geheim comité.

De leden, vergaderd in geheim comité, verkiezen de heer A. Moeller als vice-directeur voor 1949.

De zitting wordt te 16 uur opgeheven.

4. *Rapport sur l'Administration belge du Ruanda-Urundi pendant les années 1945 et 1946*, Bruxelles, 1948.
5. *Arquivos de Angola*, Vol. IV, n^{os} 15-18, Museu de Angola, Luanda, janvier-décembre 1947.
6. *Subsidios Para a Historica, Arqueologia Etnografia dos Povos da Lunda*, n^{os} 1 et 2, Publicacoes Culturais, Lisbonne, 1947-1948.
7. *Cuadernos de Estudios Africanos*, 4, Instituto de Estudios Africanos, Madrid, 1948.
8. *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, t. XXXIV, 8-9, Académie royale de Belgique, Bruxelles, 1948.
9. *The Journal of Air Law and Commerce*, Vol. 14, 1 à 4, Vol. 15, 1 à 3, North-Western University, Illinois, 1947-1948.
10. *Etudes Guinéennes*, n^o 2, Institut d'Afrique Noire, Conakry, 1947.
11. *Problemen*, n^o 11, Maandblad van de Studie- en Documentatiedienst van het Algemeen Belgisch Vakverbond, Brussel, November 1948.
12. *Bulletin de l'Union des Femmes Coloniales*, n^o 123, Bruxelles, octobre 1948.
13. ALLAN, W., *Land Holding Usage among the Plateau Tonga of Mazabuka District. A Reconnaissance Survey, 1945*, The Rhodes-Livingstone Papers, n^o 14, Londres, 1948.
14. BRYAN, M., *Distribution of the Nilotic and Nilo-Hamitic Languages of Africa*, International African Institute, Londres, 1948.
15. *Lovania*, n^o 13, Organe de l'Association des Anciens Étudiants de l'Université catholique de Louvain, Léopoldville, 1^{er} et 2^e trimestres 1948.
16. *Le Bulletin des Missions*, t. XXII, 3, Abbaye de Saint-André-lez-Bruges, 3^e trimestre 1948.

Les remerciements d'usage Aan de schenkers worden
sont adressés aux donateurs. de gebruikelijke dankbetui-
gingen toegezonden.

Comité secret.

Les membres, constitués en comité secret, désignent
M. A. Moeller comme vice-directeur pour 1949.

La séance est levée à 16 heures

Mgr J. Cuvelier. — Contribution à l'Histoire du Bas-Congo.

Le Bas-Congo belge faisait partie de l'ancien royaume de Congo, qui s'étendait jusqu'à Kintambu, inclusive-ment, c'est-à-dire jusqu'à Léopoldville. Il comprenait plusieurs provinces. Celles de Mbata, Mpangu, Nsundi correspondaient au moins partiellement au Bas-Congo. Notre intention est de grouper les faits et les événements se rapportant à cette portion de l'ancien royaume, c'est-à-dire au Bas-Congo.

N. B. — Dans ces notes nous employons quelquefois les dénominations de duc, comte, etc. inconnues aux noirs. Les auteurs anciens le font habituellement; cela peut fausser les idées chez les lecteurs non avertis, mais non chez les autres.

*
**

Les Portugais entrèrent en contact avec le Bas-Congo, d'abord en 1488. En cette année, Diego Cão explora le fleuve jusqu'à Matadi. Si João de Santiago et João Alvez, membres de l'expédition de Barthélémy Diaz, accompagnèrent Diego Cão au Mpozo, il faut admettre que l'exploration du fleuve eut lieu après la découverte du cap de Bonne-Espérance, puisque ces deux marins moururent à Matadi.

Les Portugais pénétrèrent davantage dans le Bas-Congo au moins de juin 1941. Une révolte avait éclaté dans les districts de Mazinga et de Nsanga (chez les Manianga, dirions-nous aujourd'hui). Ces districts ne faisaient pas partie du noyau primitif congolais, mais avaient été subjugués et rattachés au Nsundi. Le roi Nzinga Nkuwu, Dom João depuis son baptême, soumit les rebelles, avec l'aide des Portugais. Dans la suite, mainte expédition

militaire ou esclavagiste sera dirigée contre les Anzika, habitant la région des mines de cuivre au Nord du fleuve, région que le gouverneur de San Thomé, en 1549, appelle « terra dos amziquos, d'où sont tirés les esclaves », parmi lesquels, dit Pigafetta, on choisissait des jeunes gens bien faits pour les enrôler dans la garde royale.

Après la victoire sur les rebelles, les Portugais tentèrent d'explorer le pays et d'atteindre ce que nous appelons maintenant le Stanley-Pool, avec le dessein d'arriver aux sources du Nil et chez le Prêtre Jean, en Abyssinie.

Quel fut le résultat de ces explorations ? Le Pool fut plus ou moins connu. Balthazar de Castro en 1526 et Manuel Pacheco en 1536 ne le confondent plus avec le lac central, d'où sortent, selon les idées du temps, le Nil, le Zaïre et d'autres fleuves. Lopez exprime l'état des connaissances géographiques à la fin du XVI^e siècle, quand, contredisant Maffei, il distingue le lac formé par le fleuve (le Stanley-Pool), situé aux confins du royaume congolais, du grand lac central, peu ou point connu, qui se trouve, affirme-t-il, à 250 milles du royaume. Il ajoute que les rebelles, contre lesquels marcha le roi de Congo avec les Portugais, n'étaient pas des Mundequeti (Bateke), mais des Anziqueti (Anzika, Anzinga). (Si les rebelles avaient été des habitants des îles du bas fleuve, on les aurait appelés de ce temps Mpanzulungu's. La rive Nord était appelée Rungu, royaume allié de Congo).

João, le premier roi chrétien, reprit après quelque temps les anciennes coutumes. L'action en faveur du christianisme, comme la réaction païenne, vint des provinces actuellement belges. L'homme obstinément hostile à la religion était Mpanzu a Nzinga, gouverneur de la province de Mpangu, située au Sud du Nsundi, sur les deux rives de l'Inkisi (Nkisi). L'ardent défenseur du christianisme était Dom Affonso Mvemba Nzinga, gouverneur du Nsundi, dont le chef-lieu se trouvait près de la rive

gauche de l'Inkisi (Nkisi), à quelques kilomètres au Nord du chemin de fer. C'est là que se retirèrent beaucoup de chrétiens, des Portugais, les missionnaires (sauf deux prêtres séculiers), quand l'attitude du roi Dom João devint de plus en plus malveillante. Durant dix ans le Nsundi fut le centre principal de l'évangélisation. L'action de Dom Affonso et des missionnaires atteignit les tribus du Stanley-Pool. Le chef de Ngombela se convertit. Ngombela se trouvait sur les rives du Pool.

*
**

Mpanzu a Nzanga, le gouverneur de Mpangu, complottait sans cesse contre son frère Affonso. En attendant l'occasion de s'emparer du pouvoir royal, il voulait le supplanter au gouvernement du Nsundi, province plus étendue que la sienne, plus importante aussi, parce qu'elle constituait le domaine patrimonial des rois et l'apanage ordinaire du successeur présomptif à la royauté.

De son côté, Dom Affonso était résolu à conquérir le pouvoir. Quand il connut la mort du roi, il livra bataille à Mpanzu avec 37 grands chefs du Nsundi et leurs hommes de guerre et remporta une victoire décisive en 1506. (Cette date paraît certaine, d'après un document publié par Felner : *Angola*.)

Devenu roi, Dom Affonso fit brûler des huttes à fétiches à Mbanza Kongo. (Notons qu'il est inexact d'appeler la capitale Bazi ou Mbazi.) Il y eut menace de révolte. Mais Dom Jorge, le gouverneur de la province de Mbata, le chef alors le plus puissant du royaume, soutint son autorité. Le nouveau roi s'appliqua surtout à faire instruire son peuple. Il envoya au Portugal son fils Henrique et son neveu Rodrigue. Par sa naissance, Henrique, qui deviendra évêque, appartient au Bas-Congo belge. Il naquit à Mbanza Nsundi en 1495. Nous connaissons l'an-

née de sa naissance par un bref de Léon X, du 22 mai 1518, où il est dit qu'à cette date Henrique avait 23 ans.

Le nombre des missionnaires au Congo ne fut jamais élevé. Dom Affonso s'efforçait d'y suppléer par la formation de nombreux catéchistes et instituteurs. En 1514 il écrit qu'à Mpangu et à Mbata, où les gouverneurs sont de très bons chrétiens, il y a une église, des écoles tenues par deux instituteurs. Sans doute aussi à Mbanza Nsundi. Rui d'Aguiar, envoyé au Congo comme « vigario » (vicaire de l'évêque, curé), atteste dans une lettre, dès son arrivée à Mbanza Kongo en 1516 : « Dans toutes les provinces le roi a réparti un grand nombre d'hommes du pays qui tiennent école ». En 1526, Dom Affonso écrivait au roi de Portugal : « N'envoyez pas de maîtres d'école. Ceux-ci sont nombreux dans le pays ».

Selon la correspondance de Dom Affonso, les marchands coopéraient fort peu à l'œuvre civilisatrice. On dit qu'environ septante commerçants portugais étaient répandus dans le royaume. Il y en avait aussi dans l'Angola. Pour détourner la traite des esclaves de son propre pays, le roi ouvrit des chemins pour aller aux « mpumbu's » (c'est-à-dire aux confins du royaume), où l'on achète des esclaves. Cela incline à croire que les marchands allèrent au Pool. On se demande comment le Père Luc de Caltanissetta, qui savait que le Père Jérôme de Montesarchio était allé au Pool, ait pu écrire, en parlant de ses propres courses apostoliques dans la région de Binza (non loin du Pool), que jamais un blanc n'y était venu. Les Pombeiros fréquentèrent certainement ces parages, où ils établirent des factoreries. Les Portugais eux-mêmes allèrent très tôt au mpumbu d'Okango, où l'on achetait des étoffes qui avaient cours comme monnaie.

En 1536, Manuel Pacheco écrivait : « Pour les choses de la guerre, le Roi m'a envoyé plusieurs fois avec les troupes contre les infidèles qui font beaucoup de guerres à ce

royaume ». Il s'agit probablement des Anzika. Deux chanoines de Saint-Jean l'Évangéliste, aumôniers de l'armée, furent pris et dévorés par ces cannibales. On peut en déduire que Manuel Pacheco (ancien explorateur de l'Angola) connaissait, au moins en partie, les rives du fleuve, en amont de Matadi.

Dom Affonso Mvemba Nzinga mourut probablement en 1541. Le souvenir de ce grand roi est resté vivant dans le Bas-Congo.

*
**

De 1541 à 1567, sous le gouvernement des successeurs de Dom Affonso : Pedro, Francisco, Diogo, Bernardo, Henrique, nous ne trouvons pas de faits intéressants particulièrement le Bas-Congo. On mentionne encore des guerres contre les Anzika, dans lesquelles périrent les deux derniers des rois susmentionnés.

Au début du règne d'Alvare I (1568-1587), les sauvages Jagas (Ayaka) pénétrèrent dans le royaume congolais par le Mbata et se répandirent dans les provinces. Un dominicain accompagne les troupes envoyées dans le Nsundi pour chasser les envahisseurs.

Vers la fin du règne d'Alvare I, en décembre 1584, trois Carmes espagnols, envoyés par Philippe II, souverain de l'Espagne et du Portugal, atteignirent Mbanza Kongo après un long et pénible voyage. Le gouverneur de Mbata invita les missionnaires à visiter sa province. Les Pères Diego de l'Incarnation et François de Jésus s'y rendirent. Malgré la pénurie des missionnaires, malgré l'invasion des Ayaka, qui, durant plusieurs années, interrompit tout contact avec San Salvador, le christianisme s'était conservé. Des foules nombreuses accoururent à la rencontre des Carmes. Le grand chef de Kongo dia Nlaza, quoique boiteux, fit un trajet de 150 milles, accompagné de 200 de ses sujets, pour se faire instruire et recevoir le baptême. A son départ, les Pères lui donnèrent un catéchiste.

Cent dix ans plus tard, en 1693, au même chef-lieu de Mbata, le Père Luc de Galtanissetta donna le baptême au fils du chef de Kongo dia Nlaza. Le chef lui-même avait été baptisé à San Salvador, où il était allé pour le paiement de l'impôt. Au temps d'Alvare I, des rois païens comme ceux d'Okango et de Mukoko, des chefs Ambundu voulaient embrasser la religion chrétienne.

Une relation écrite par le Père Diego de l'Incarnation fait connaître les dispositions des populations. Nous en citons quelques passages : « Chez les chrétiens qui n'avaient qu'une femme, souvent on ne trouvait pas matière à absolution... Dans tout ce royaume, où il y a si peu de prêtres, je n'ai pas trouvé un chrétien qui eût complètement apostasié, ni qui fût retourné au fétichisme. Ils se font un point d'honneur d'être chrétiens. Certes, il y en a qui vont secrètement trouver le féticheur pour en obtenir quelque remède. Mais ne voit-on pas cela en Espagne ? Beaucoup de noirs apprennent à lire et cherchent à s'instruire. Cependant la multitude est ignorante... La pluralité des femmes existait parmi les chefs; aussi chez certains marchands portugais, surtout chez les Pombeiros... ».

Les rois depuis Diogo I et à leur suite les chefs avaient sur ce point donné le mauvais exemple. Toutefois ils supportaient très mal de ne pas être regardés comme vrais chrétiens. Il y avait des exceptions. Le gouverneur de Mbata, en 1583, était bon chrétien. Grâce à lui, les deux missionnaires purent établir en mariage régulier 600 chrétiens de Mbata qui renoncèrent à leurs autres femmes. Ils obtinrent aussi de bons résultats dans les provinces de Mpango et de Nsundi.

Les Pères eurent le dessin de passer le fleuve pour évangéliser les Anziki ou Anzika. (Ils écrivent Angiëi. Beaucoup d'habitants du Nord du fleuve prononceront Anziëi au lieu de Anziki.) Mais le roi Alvare s'opposa au passage du fleuve.

Les Carmes rentrèrent en Espagne en l'année 1587. Lopez estimait qu'en ce temps le royaume de Congo comptait deux millions de chrétiens.

*

**

Alvare II, qui avait été gouverneur du Nsundi, régna de 1587 à 1614. Quoique de mœurs peu exemplaires, il se montra zélé pour le maintien de la religion chrétienne. Il demanda l'érection d'un évêché à San Salvador. Sa requête fut accueillie en 1596.

Quatre évêques résidèrent à San Salvador :

1. *Michel Rangel Homem*, nommé le 20 mai 1596. Il ne séjourna qu'un an dans son diocèse. Il mourut le 16 avril 1602.

2. *Antoine de Saint-Étienne*, nommé le 19 juillet 1604. Il séjourna dans son diocèse 2 à 3 ans. Il mourut en avril 1608.

3. *Manuel Baptiste Soares*, nommé le 26 mai 1609. Rentré malade, il arriva à Lisbonne au mois de juillet 1619 et mourut au moins d'avril 1620.

4. *Simon Mascarenhas*, nommé le 15 novembre 1621. Il résida d'abord à Loanda, où il exerça intérimairement les fonctions de gouverneur. Arrivé à San Salvador, il mourut après quelques jours, à la fin de 1624.

Dans la suite, les évêques firent leur résidence à Loanda. L'évêque actuel est le 38^e.

Après l'érection du diocèse de San Salvador, des paroisses furent constituées à Mbata, Mpangu, Nsundi, Mpemba, Soyo, Mbamba et Mutemo. Il y avait une vingtaine de prêtres, parmi lesquels des prêtres noirs.

Nous ne connaissons qu'un curé, Bras Correa, qui exerça son ministère au Nsundi. Il visita le district de

Nsanga, au Nord du fleuve. Son interprète était Felix dello Spiritu Santu, frère du roi, qui devint plus tard gouverneur de la province de Mpemba.

Bras Correa devint chanoine, vicaire capitulaire, président du Conseil royal, protonotaire apostolique. (C'est peut-être lui que représente une statuette, sculptée probablement par un artiste européen, qui a été trouvée dans le Bas-Congo.) Il s'employa beaucoup à pacifier le pays, qui, sous le règne d'Alvare III (1614-1622), fut troublé par de continuel s soulèvements. En 1615, le duc de Nsundi, Alvare Affonso, oncle (ou cousin) du roi, se révolta. Alvare III, qui était né dans la région du Kwilu, au Nsundi, s'efforça de ramener la paix. Il n'y réussit pas. Bras Correa se rendit auprès du duc et put rétablir l'ordre, qui ne se maintint que peu de temps. On fit la guerre au duc. Il fut tué dans une bataille.

Les rois de Congo n'avaient cessé de demander au Saint-Siège des missionnaires pour leur royaume. Le pape Paul V, en 1618, fit appel aux Capucins. Mais tant d'obstacles à leur départ surgirent, qu'ils n'arriveront au Congo qu'en 1645.

Sous le règne de Dom Pedro II Affonso (1622-1624), des troubles éclatèrent au Mbata. Le duc João et beaucoup de ses fidalgos furent massacrés au mois d'août 1622.

Cavazzi rapporte que Dom Pedro II mit tout en œuvre pour la libération de cinq marchands portugais capturés par les soldats de Mukoko, alors qu'ils passaient aux confins du royaume de Mukoko, se rendant dans la province d'Okango. Le roi Pedro aurait voulu déclarer la guerre. Mais le fleuve constituait un obstacle et la guerre aurait entraîné la mort des captifs. Un religieux de Notre-Dame de la Merci, qui se trouvait à San Salvador, voulut se charger de libérer les cinq Portugais. Mais arrivé à Mbata, il tomba malade et mourut.

Sous le règne du même roi, « les Jaga's », c'est-à-dire les Basundi et les Babuende, envahirent le Mayumbe. Ils

détruisirent le royaume de Vungu et tuèrent le roi de ce pays avec le consentement du roi de Loango, chose que Dom Pedro ressentit vivement; parce que de ce royaume de Vungu étaient originaires les rois de Congo « por ser o tronco e origem aquelle reino dos Reis de Congo ». Ces « Jaga's » traversèrent le bas fleuve et se mêlèrent aux populations riveraines du Mpozo, qui adoptèrent certaines de leurs coutumes, en particulier celle de se limer deux dents de devant, de façon qu'entre les deux il y eût une ouverture.

*
**

Garcia I (1624-1626), fils et successeur de Pedro II, fut attaqué par le duc de Nsundi, Dom Manuel Jordano. Le roi s'enfuit au Soys et le duc fit élire, en avril 1626, un certain Dom Ambrosio, qui mourut en 1631. Sous son règne, on songea à Rome à pénétrer dans le bassin du Haut Nil par celui du Congo. Le supérieur des Jésuites de San Salvador, interrogé sur la possibilité de l'entreprise, la jugea irréalisable.

Sous le règne des trois Alvares qui suivent (Alvarez IV, V, VI) nous ne trouvons aucun événement intéressant particulièrement le Bas-Congo.

L'évêque Soveral, établi à Loanda, ne visita pas le Congo.

Dans son rapport à Rome, en 1641, il cite les paroisses suivantes situées au royaume de Congo : Nsundi, Mbamba, Mpinda, Motemo, Wandu, Ambwila, Kundi.

Il s'agit du district de Kundi au Kwango (Pombo de Okango). Depuis longtemps cette région était fréquentée par de très nombreux Portugais, qui s'y rendaient évidemment comme commerçants. Herder s'y rendit au temps de l'occupation de Loanda par les Hollandais, sans doute en cette même qualité, non comme voyageur ou explorateur.

*
**

Le roi Garcia II Affonso régnait au Congo quand, le 25 mai 1645, douze Capucins abordèrent aux rives du fleuve. En mars 1648 arrivait une nouvelle caravane de 14 religieux. En septembre de cette année 1648, le Préfet Bonaventure d'Alessano répartit les missionnaires (il avait encore 17 sujets) entre les diverses provinces du royaume. Nous parlerons brièvement de ceux qui évangélisèrent les provinces de Mbata, Mpangu et Nsundi. L'histoire des premières années de l'évangélisation a été écrite en espagnol par le Père Antoine de Teruel : « *Descripcion narrativa de la mission en el reyno de Congo* ». Cavazzi et Mathieu d'Anguiano ont utilisé son manuscrit, qui a été trouvé récemment.

Les Pères Gabriel de Valence et Antoine de Teruel furent envoyés dans le Mbata. Les populations accoururent sur leur passage, de vingt, de trente lieues. Ils constatèrent, comme les Carmes, que l'ignorance religieuse était profonde, presque générale. Les deux Pères arrivèrent à Ngongo Mbata, centre commercial, où résidait alors comme curé un vieux prêtre qui mourut peu de temps après. A six lieues (six milles ?) demeurait le duc Dom Manuel Affonso, de sang royal, peut-être descendant du roi Dom Affonso premier, ce qu'indique généralement l'adjonction au prénom de celui d'Affonso.

Les Capucins étaient à Ngongo Mbata depuis trois jours, quand ils virent arriver le secrétaire du duc, qui connaissait bien le portugais. Il les conduisit à Mbanza Mbata. Le duc extérieurement témoigna beaucoup d'amitié, fit toutes sortes de promesses, mais n'en exécuta aucune, sauf celle de faire rédiger par son secrétaire une lettre pour recommander les missionnaires aux chefs de sa province.

On y fait mention des localités de Zolo, Zombo, Yuva, Kiowa, Kiamakondo.

Le peuple se montrait docile. Le travail aurait été fructueux si la pluralité des femmes chez le duc et chez les

chefs (qui cependant se faisaient gloire de leur titre de chrétien) n'eût mis obstacle à l'établissement sérieux de la religion.

Cette raison et d'autres, notamment l'arrivée d'un nouveau curé à Ngongo Mbata, le départ du duc pour Mbanza Kongo avec une suite très nombreuse, décidèrent le Préfet à envoyer ailleurs les deux missionnaires.

Le Père Gabriel de Valence se rendit au Nkusu (Congo portugais actuellement), où il mourut le 7 août 1650.

Le Père Antoine de Teruel fut envoyé au Nsundi.

La mission de Mbata fut reprise en 1652 par le Père Georges de Geel, après qu'il eut séjourné durant quelques mois à Mbanza Matari. Nous ne parlerons pas ici de ce missionnaire belge, dont la vie, l'apostolat, le martyre font l'objet du beau livre du Père Hildebrand.

*
**

Du Mbata, passons à la province de Nsundi.

En septembre 1648, le Préfet Bonaventure d'Alessano désigna pour cette province les Pères Bonaventure de Sorrento, Jérôme de Montesarchio et le Frère Humilis de San Felice.

Des notices biographiques sur les anciens missionnaires qui exercèrent leur apostolat dans des territoires devenus belges paraîtront dans la *Biographie coloniale*.

Le Père Bonaventure de Sorrento ne resta qu'un an à la mission de Nsundi. Le Père Antoine de Teruel n'y demeura que deux mois. Le Frère Humilis quitta ce poste en 1651 et fut remplacé par le Frère Isidore de Miglionico, qui mourut à Mbanza Nsundi en 1655. Le Père Antoine de Montepandone, désigné pour Nsundi après le départ du Père Bonaventure, c'est-à-dire à la fin de 1649, n'y arriva qu'en mai 1650. Il s'était arrêté cinq à six mois à Mbanza Matari, où il convertit à la piété la « marquise », qui était chrétienne, mais peu fervente. Peu de temps

après son arrivée il demanda de pouvoir rentrer pour cause de maladie. Il quitta Mbanza Nsundi vers le mois d'août 1651. Le Père Bernard de Cutigliano, qui vint alors seconder le Père Jérôme durant deux ans, fut un ardent missionnaire. Mais nous ne possédons guère de détails concernant son activité au Nsundi.

Le Père Jérôme de Montesarchio, désigné pour le Congo en 1646, débarqué à Soyô en mars 1648, fut missionnaire dans le Bas-Congo depuis l'année 1648 jusqu'à l'année 1667. Durant environ 12 ans il resta seul à Mbanza Nsundi. C'est un des plus grands missionnaires du Congo.

Une relation qu'il écrivit nous fait connaître son apostolat. Nous ne pouvons en parler que brièvement malgré l'abondance des détails. Du reste on peut suivre le Père Jérôme dans ses voyages, grâce aux annotations qui se trouvent dans le livre *L'Ancien Royaume de Congo*. Quelques remarques générales serviront à mieux comprendre cette relation.

A l'arrivée des Capucins il y avait encore un prêtre séculier à Mbanza Nsundi, comme curé de la paroisse. Il partit bientôt pour Loanda. Il y avait un curé à Mbanza Mpangu et, d'après le Père Antoine de Teruel, il y resta jusqu'à l'année 1657. Cependant le Père de Montesarchio note qu'il ne s'y trouvait pas de prêtre au temps où régnait la peste (1655); peut-être le curé était-il temporairement absent. Le champ d'action du Père Jérôme s'étendit avec l'abandon des paroisses (puisqu'il ne pouvait pas exercer son ministère dans un rayon de cinq lieues autour de la résidence d'un curé), avec l'abandon successif des postes de Mbanza Matari et de Mbata.

Pour l'identification des noms de localités mentionnées dans la relation du Père Jérôme, il faut noter que lorsqu'il parle du fleuve Zaïre, il désigne ordinairement l'Inkisi (Nkisi), rivière qu'on appelait aussi Zaïre ou Nzadi, y ajoutant parfois « aluelo », c'est-à-dire petit Zaïre, pour le distinguer du fleuve Congo. Le Père de Monte-

sarchio ne passa jamais le fleuve, le grand fleuve.

Pour la graphie des noms de localités on ne peut pas se fier à Cavazzi, chez qui, par exemple, on trouve toujours Esseno au lieu de Essevo (Sevo).

Maintes fois le Père Jérôme parle des Aiacca, notamment en 1650. Il se dirigeait vers la région située au Sud de la courbe du fleuve en face d'Isangila, quand le bruit se répandit que les Aiaka, cannibales, avaient franchi le Zaïre.

En 1653 il vit près du fleuve un village du district de Ngombe à Kinu, à moitié brûlé quelques jours plus tôt par les Aiaka. Il écrit plus tard qu'ils firent plusieurs incursions dans la région où se trouve actuellement Thysville. Ces Aiaka, pensons-nous, ne sont autres que les Anzika, contre lesquels le royaume eut toujours à se défendre.

*
**

Après avoir célébré la fête de Noël en 1650 à Mbanza Matari, le Père Jérôme se rendit à San Salvador. Il est probable qu'il avait été appelé par le Père Bonaventure d'Alessano, qui désirait l'entretenir d'un grand projet, celui de fonder une mission chez le Mukoko et de passer, si possible, au pays des Abyssins. Le Préfet avait chargé le Père Bonaventure de Sorrento d'en parler à Rome. Celui-ci avait écrit à la Propagande que le roi de Mukoko avait demandé des prêtres par l'intermédiaire du roi de Congo et qu'il désirait devenir chrétien, lui et ses sujets. Le frère du Mukoko, poussé par ce désir, était venu à San Salvador. Le Père Bonaventure de Sorrento avait demandé que le Père Bonaventure d'Alessano fût nommé Préfet de Mukoko.

Mais trois mois après le court séjour du Père Jérôme à San Salvador, le Père Bonaventure d'Alessano mourut (2 avril 1651). Le projet de voyage chez le Mukoko fut différé. Jusqu'alors aucun Capucin n'était allé au Pool.

Ni le Père Bonaventure de Sorrento, ni le Père Antoine de Monteprandone, écrivant à la Propagande au sujet de Mukoko, ne font allusion à un tel voyage. Ils parlent tous deux de façon très vague du royaume de Mukoko. Le premier dit que la capitale de Mukoko est à une distance de 600 milles de la capitale de Congo; le second dit que c'est un voyage d'un mois et demi environ. Le Père Antoine de Monteprandone fut toujours maladif. Cavazzi écrivit qu'il voyagea aux confins du royaume de Loango. Mais on est enclin à mettre cette assertion en doute quand on lit dans une lettre du Père de Monteprandone lui-même qu'il s'occupa des gens de Loango à San Salvador. En cette capitale, qui en temps normal comptait trente à quarante mille habitants, on trouvait des gens d'autres pays. « De ces païens de Loango, écrit le Père Antoine de Monteprandone, il en vient beaucoup chaque année à San Salvador pour leur commerce et très souvent je leur ai prêché en cette capitale, où ils ont quelques parents. »

En 1652, le Père Janvier de Nole, qui avait remplacé le Père d'Alessano, écrivit au Père Jérôme (quoique le nouveau Préfet Hyacinthe de Vetralla fût déjà arrivé à Loanda) de se rendre aux confins du royaume de Congo (c'est-à-dire au Pool), sans passer le fleuve, à moins d'ordre ultérieur. Le missionnaire atteignit Nsanga ebari à une journée du Pool. Mais devenu souffrant, il fut obligé de retourner à Mbanza Nsundi.

En 1653, il fut plus que jamais question de fonder une mission au royaume de Mukoko. Le 6 mai (1653), le Père Janvier de Nole fut nommé Préfet de cette mission projetée. Le Père Jérôme écrivit le 13 octobre (1653) concernant le passage dans ce royaume. Il est à remarquer que cette lettre (publiée dans la revue *Zaire*, novembre 1948) relate son voyage vers le Pool fait en 1652. Nous disons vers le Pool, car il n'atteignit pas le Pool. C'est ce qui explique une erreur que le Père Jérôme corrigera plus

tard. Il écrit dans sa lettre de 1653 « qu'il apprit que dans *une île très grande*, située dans le fleuve, habitait un petit roi, appelé Concobela, roi de l'eau ». Ultérieurement, dans sa relation, il corrige : « La localité Concobela est très grande et se trouve située sur la rive du Zaïre. *Autrefois elle était établie sur une grande île*. Mais les habitants, à la suite de guerres, se séparèrent. Les uns vinrent habiter sur la rive gauche du fleuve, les autres sur la rive droite ».

En 1654, le missionnaire apprit que la Propagande avait donné l'ordre d'élire deux nouveaux Préfets, l'un pour le royaume de Matamba, l'autre pour le royaume de Mukoko. Il résolut de s'assurer s'il y avait possibilité de passer chez le roi Mukoko. Après quelques jours, il atteignit le pays des Baumbu. Il traversa des villages où l'on mangeait de la chair humaine et arriva à Lemba. Il prit le chemin de Ngombela (sauf avis meilleur, nous croyons que le village ou la « mbanza » du roi de l'eau s'appelait Ngombela ou Ngobila). Il s'arrêta près d'un marché situé sur les rives du fleuve. Le chef de Ngombela, averti de son arrivée, lui expédia ses fils et ses neveux avec une pirogue qui, côtoyant les rives, l'amena à destination, ayant fait environ deux lieues. Le chef se convertit avec un certain nombre de ses sujets. Le Père Jérôme apprit qu'il serait bien accueilli par le roi de Mukoko, mais, n'ayant pas d'ordre pour passer le fleuve, il retourna à Mbanza Nsundi.

A Loanda, le Préfet Hyacinthe de Vetralla et les missionnaires qu'il avait réunis en conseil décidèrent qu'il fallait différer la fondation d'une mission chez les Bateke, à cause de pénurie de personnel.

En 1662, le Père de Montesarchio fut appelé au secours du Père de Volterra, missionnaire de Mbata, qui évangélisait les régions de Kundi ou Mpumbu d'Okango, où demeuraient des commerçants. Ce Père était tombé malade à Nsongo au Kwango. Le Père Jérôme fit le trajet

de Mbanza Nsundi à Nsongo en une huitaine de jours. Il apprit que son confrère et son interprète étaient morts et enterrés. Un blanc, natif de Hambourg, attesta leur décès.

En général, notre missionnaire fut secondé par les chefs, tant par ceux de Nsundi et de Mpangu que par ceux de Mbata. Le premier duc qu'il trouva à Mbanza Nsundi, Dom Pedro, fils d'Alvare VI, neveu du roi Garcia, n'était pas hostile, mais scandalisait par ses mauvaises mœurs et par son inclination au fétichisme. Soupçonné d'infidélité envers le roi, il fut destitué. Son successeur, Rafaële Valle de lagrimas (nom correspondant peut-être au nom de clan : Nsivwila a Nimi), fut tout à fait exemplaire. A San Salvador on avait fondé deux associations, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, dont faisaient partie les noirs les plus influents. Ces associations contribuèrent à la formation d'une élite. Parmi leurs membres furent choisis plusieurs gouverneurs et chefs de district; on mentionne le duc de Nsundi (Rafaële) et le marquis de Mpemba, nommés au temps où le roi Garcia était favorable aux Capucins; on cite aussi des gouverneurs fort amis des missionnaires après la défection du roi Garcia (1654), notamment un marquis de Mpangu, dont la fille avait fait vœu de virginité; un autre gouverneur de cette province : Dom Bernardo Pimentaraposso, le duc de Mbata : Dom Garcia, la marquise de Mbanza Matari, Dom Gregorio du district de Sevo, etc.

Les dispositions ne furent plus aussi favorables après la défaite du roi Antonio par les Portugais, le 29 octobre 1665. Partout dans le royaume de Congo se manifesta une grande hostilité contre les blancs. Tout semblait menacé de ruine, quand Alvare VII fut élu, qui était grand ami du Père Jérôme. Il lui demanda de négocier la paix avec les Portugais. Le missionnaire voulut se rendre à Loanda, mais les chefs révoltés de Mbamba lui

firent rebrousser chemin. En juin 1666, Alvare VII fut tué par les Basolongo. Alvare VIII, jeune homme de 20 ans, lui succéda. En ce temps, des prétendants se proclamèrent roi dans la région de l'Ambriz : Affonso II Affonso, auquel succéda bientôt Affonso III Affonso, et à Bula (Kongo dia Lemba dans le Bas-Congo, où il y eut autrefois un poste agricole) régna Pedro III Nsimbantamba.

Le Père Jérôme de Montesarchio résida quelque temps à San Salvador. Accablé d'infirmités, il reçut l'ordre de rentrer en Europe. Le roi Alvare VIII lui remit deux lettres, l'une pour le Saint-Siège, l'autre pour le roi de Portugal. Le 13 août 1668, il s'embarqua à Loanda. Il mourut à Arezzo le 25 mai 1669. Il avait fait, principalement dans le Nsundi, au-delà de 100.000 baptêmes, en 20 ans. Après cinq ans et demi de séjour au Congo (en septembre 1653), les baptêmes conférés par lui atteignaient déjà le nombre de 41.524. Quand on considère qu'une très grande partie des provinces qu'il évangélisa était chrétienne avant son arrivée, on peut conclure que la population du Bas-Congo à cette époque était très dense. Une autre indication est le nombre de révoltés, donc d'hommes valides, qui prirent part dans le seul district de Sevo (situé sur le Bangu) à une insurrection contre leur chef : 20.000 à 30.000.

*
**

Depuis la mort, en 1665, du roi Antonio jusqu'à l'année 1694, quatorze prétendants (qu'on appelle indûment rois, car ils ne furent pas élus régulièrement) se disputèrent le pouvoir. Ils résidaient à San Salvador, à Kongo dia Lemba (Bula), à Kibangu. Neuf furent tués, trois moururent de mort naturelle, deux restaient en vie en 1694 : Pedro IV à Kibangu, João II à Kongo dia Lemba (Bula, Bola).

Avant João II, en 1667, avait été proclamé roi à Kongo

dia Lemba : Pedro III Nsimba Ntamba, par beaucoup de Congolais mécontents qui avaient fui San Salvador. Une armée fut formée, où furent enrôlés beaucoup de « majacas » que Cadornega dit féroces comme les Jaga's et qui ne sont autres que les « Aiaka » ou Manianga's du Nord du fleuve. Tous les compétiteurs cherchaient à avoir de leur côté le comte de Soyo, l'électeur le plus capable de manœuvrer le peuple le plus puissant à la guerre. Pedro Nsimba Ntamba lui envoyait souvent comme cadeau de nombreux esclaves qu'il avait capturés injustement. Il croyait avoir gagné ses faveurs et demanda en mariage la sœur du comte. Celui-ci était profondément hostile à Dom Pedro. Il feignit d'accueillir son désir et lui annonça le prochain départ de la fiancée et l'envoi d'une couronne, d'un siège recouvert de velours, de bannières et d'autres choses de prix. Dom Pedro Nsimba Ntamba se rendit à plusieurs jours de marche au-devant de la fiancée. Ceux de Soyo arrivèrent et pénétrèrent dans la forêt où se trouvait Dom Pedro, en chantant, en dansant au son de leurs instruments de musique. Soudain ces danseurs l'encercèrent lui et ses notables et les tuèrent à coups d'arquebuse.

La mort tragique de Pedro eut lieu en 1675.

Son frère João Nzuzi a Ntamba fut proclamé roi (les noms Nsimba et Nzuzi indiquent que Pedro et João étaient frères jumeaux). Il réunit beaucoup d'hommes de guerre et conquit un district de Soyo appelé Kiowa kia Nza. Il attaqua le prétendant de Kibangu, Garcia III, mais fut défait. Garcia III en ce temps comptait le plus de partisans. C'est chez lui que vont se réfugier les missionnaires après l'abandon de San Salvador.

*
* *

Le Père Philippe de Galese avait remplacé le Père Jérôme de Montesarchio, à San Salvador, où il résidait